



**PROJET DE PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ  
DE LA MRC DE PAPINEAU  
2023-2030**

Projet de plan de gestion des matières résiduelles  
adopté par le Conseil de la MRC de Papineau  
le 16 août 2023

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### MRC DE PAPINEAU

Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire  
Alexandre L. René, coordonnateur à l'environnement

### STRATZER

Sandra Messih, directrice des opérations  
Marc Jetten, chargé de projet  
Joao Amarante, chargé de projet  
Alpha Oumou N. Diallo, coordonnatrice  
Saad Houmine, professionnel  
Félicia St-Pierre, professionnelle

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Territoire de planification .....</b>	<b>2</b>
2.1	Portrait géographique .....	3
2.2	Portrait démographique .....	13
2.3	Structure économique.....	21
<b>3.</b>	<b>Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles .....</b>	<b>26</b>
3.1	Champs de compétence.....	26
3.2	Ententes intermunicipales .....	26
3.3	Règlements.....	29
<b>4.</b>	<b>Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>35</b>
<b>5.</b>	<b>Installations de traitement des matières résiduelles.....</b>	<b>40</b>
5.1	Lieu d'enfouissement technique .....	40
5.2	Centre de tri des matières recyclables .....	41
5.3	Écocentres municipaux.....	43
5.4	Centre de compostage et de traitement des boues de fosses septiques .....	46
5.5	Centres de transfert .....	47
5.6	Centres de tri de résidus de CRD.....	49
<b>6.</b>	<b>Gestion actuelle des matières résiduelles.....</b>	<b>50</b>
6.1	Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).....	50
6.2	Services municipaux.....	51
	Secteur des ICI.....	66
6.4	Gestion des boues .....	67
6.5	Gestion sur les terres publiques.....	69
<b>7.</b>	<b>Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire .....</b>	<b>70</b>
7.1	Bilan global de l'inventaire.....	70
7.2	Secteur résidentiel .....	76
7.3	Secteur ICI.....	81
7.4	Secteur CRD .....	84
7.5	Sources d'information pour l'inventaire .....	86
<b>8.</b>	<b>Diagnostic territorial.....</b>	<b>88</b>
8.1	Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.....	88
8.2	Enjeux.....	90
<b>9.</b>	<b>Plan d'action .....</b>	<b>95</b>
9.1	Mesures proposées.....	95

9.2	Coûts et calendrier de mise en œuvre .....	102
9.3	Cadre financier .....	102
9.4	Suivi et surveillance de la mise en œuvre .....	103
<b>10.</b>	<b>Références .....</b>	<b>105</b>
	<b>ANNEXE A : Glossaire .....</b>	<b>108</b>
	<b>ANNEXE B Coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles par municipalité .....</b>	<b>111</b>
	<b>ANNEXE C Résultats de l’outil d’inventaire des matières résiduelles pour le PGMR .....</b>	<b>117</b>
	<b>ANNEXE D Mesures et estimations budgétaires du plan d’action du projet de PGMR révisé ..</b>	<b>127</b>
	<b>ANNEXE E Synthèse des coûts des mesures du plan d’action du projet de PGMR révisé .....</b>	<b>138</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la MRC de Papineau.....	2
Figure 2: Territoires des 25 municipalités de la MRC de Papineau.....	5
Figure 3: Croissance et projection démographique de 1996 à 2041 .....	14
Figure 4: Scolarité de la population âgée de 15 ans et plus (année 2016).....	20
Figure 5: Installations de gestion des matières résiduelles.....	42
Figure 6: Répartition de la génération des matières résiduelles (sans les boues) .....	71
Figure 7: Estimation des matières générées, récupérées et éliminées dans la MRC.....	72
Figure 8: Évolution des matières éliminées par secteur de la MRC (kg/hab).....	74
Figure 9: Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction.....	75
Figure 10: Importance des matières dans les quantités générées du secteur résidentiel .....	78
Figure 11: Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération.....	79
Figure 12: Répartition des matières organiques et leur taux de récupération .....	80
Figure 13: Répartition des boues municipales (siccité de 20 %) .....	81
Figure 14: Répartition des matières générées par le secteur ICI.....	83
Figure 15: Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées .....	83
Figure 16: Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées .....	84
Figure 17: Répartition des matières générées par le secteur CRD.....	85
Figure 18: Taux de récupération des divers résidus CRD.....	86

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Objectifs du Plan d'action 2019-2024 du MELCC.....	1
Tableau 2: Municipalités locales.....	6
Tableau 3: Grandes affectations du territoire .....	12
Tableau 4: Perspectives démographiques de la population.....	14
Tableau 5: Nombre et types de logements résidentiels (années 2014 et 2019).....	15
Tableau 6: Nombre d'unités résidentielles et d'ICI (année 2019) .....	17
Tableau 7: Population par groupe d'âge.....	19
Tableau 8: Tranche de revenu total des ménages (année 2016) .....	20
Tableau 9: Principaux indicateurs du marché du travail.....	21
Tableau 10: Répartition des établissements de cinq employés et plus.....	22
Tableau 11: Établissements de 100 employés et plus.....	22
Tableau 12: Répartition des établissements de cinq employés et plus par secteur d'activité (2021) .....	23
Tableau 13: Nombre d'employés par secteur d'activité (2016) .....	24
Tableau 14: Ententes intermunicipales en vigueur.....	27
Tableau 15: Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles (2019) .....	28
Tableau 16: Règlements concernant la gestion des matières résiduelles.....	29
Tableau 17: Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles....	32
Tableau 18: Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles ..	36
Tableau 19: Organismes de gestion de la responsabilité élargie des producteurs (REP) .....	39
Tableau 20: Organismes et entreprises de réemploi.....	39
Tableau 21: Fiche descriptive du LET de Lachute .....	40
Tableau 22: Fiche descriptive des centres de tri de Tricentris à Gatineau et à Lachute	43
Tableau 23: Écocentres situés sur le territoire de la MRC de Papineau .....	44
Tableau 24: Fiche descriptive du centre de compostage et de traitement des boues de fosses septiques d'Épursol.....	46
Tableau 25: Fiche descriptive du poste de transbordement de Transport RLS.....	47
Tableau 25: Fiche descriptive du poste de transbordement de la MRC des Collines-de- l'Outaouais.....	48
Tableau 26: Centres de tri de résidus de CRD à proximité.....	49
Tableau 27: Modalités de collecte des déchets (année 2019)* .....	52
Tableau 28: Coûts de traitement des matières recyclables (année 2019)* .....	54
Tableau 29: Modalités de collecte et de transport des matières recyclables (2019) .....	56
Tableau 30: Modalités de collecte des matières organiques (2021) .....	57
Tableau 31: Modalités de collectes des encombrants (2021) .....	60
Tableau 32: Modalités de collecte des RDD (année 2019) .....	62

Tableau 33: Points de dépôt des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP).....	63
Tableau 34: Données des stations d'épuration .....	67
Tableau 35: Nombre de vidanges d'installations septiques (année 2019) .....	68
Tableau 36: Bilan sommaire de l'inventaire des matières résiduelles (sans les boues) ..	70
Tableau 37: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC.....	72
Tableau 38: Génération de matières résiduelles en 2014 et 2019 .....	73
Tableau 39: Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an).....	75
Tableau 40: Taux de mise en valeur global de la MRC en 2014 et en 2019 .....	76
Tableau 41: Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019 ...	77
Tableau 42: Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés .....	79
Tableau 43: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI.....	82
Tableau 44: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD .....	85
Tableau 45: Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées .....	86
Tableau 46: Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.....	88
Tableau 47: Forces du système actuel de gestion des matières résiduelles .....	91
Tableau 48: Faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles .....	92
Tableau 49: Objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la MRC.....	94
Tableau 50: Besoins en élimination pour la période d'application du PGMR (2023-2030) .....	94
Tableau 51: Orientations et objectifs du plan d'action .....	95
Tableau 52: Mesures proposées pour l'Orientation 1.....	97
Tableau 53: Mesures proposées pour l'Orientation 2.....	98
Tableau 54: Mesures proposées pour l'Orientation 3 .....	99
Tableau 55: Mesures proposées pour l'Orientation 4 .....	100
Tableau 56: Mesures proposées pour l'Orientation 5 .....	101
Tableau 57: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR.....	102
Tableau 58: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles .....	103
Tableau 59: Coûts de la collecte sélective par municipalité (2019) .....	112
Tableau 60: Coûts de gestion des déchets par municipalité .....	115

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association du recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CARNE	Commission de l'aménagement, des ressources naturelles et de l'environnement
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CRD	Construction, rénovation et démolition
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
CT	Collecte et transport
CTTC	Collecte, transport, tri et conditionnement
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
nd	non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
OGD	Organisme de gestion désigné
Outil d'inventaire	Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles



PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCSM	Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective des matières recyclables
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RFPP	Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
s.o.	Sans objet
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TC	Tri et conditionnement
TIC	Technologies de l'information et des communications
TNO	Territoire non organisé
TPI	Terres publiques intramunicipales
u.o.	Unité d'occupation
VHU	Véhicules hors d'usage

## 1. Contexte

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC de Papineau souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des déchets, de la gestion des matières organiques et de la récupération des résidus de CRD par le biais des écocentres et des centres de tri de résidus de CRD.

Par ailleurs, le MELCC a mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le **Tableau 1**.

**Tableau 1: Objectifs du Plan d'action 2019-2024 du MELCC**

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
<b>Matières recyclables</b>	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75%
<b>Matières organiques putrescibles</b>	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60%
<b>Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)</b>	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70%
<b>Quantité de matières résiduelles par habitant</b>	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR applique les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est

facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population de la MRC concernée.

## 2. Territoire de planification

Il importe de bien connaître un territoire lors de la révision du PGMR. Cette section en présente les principales caractéristiques.

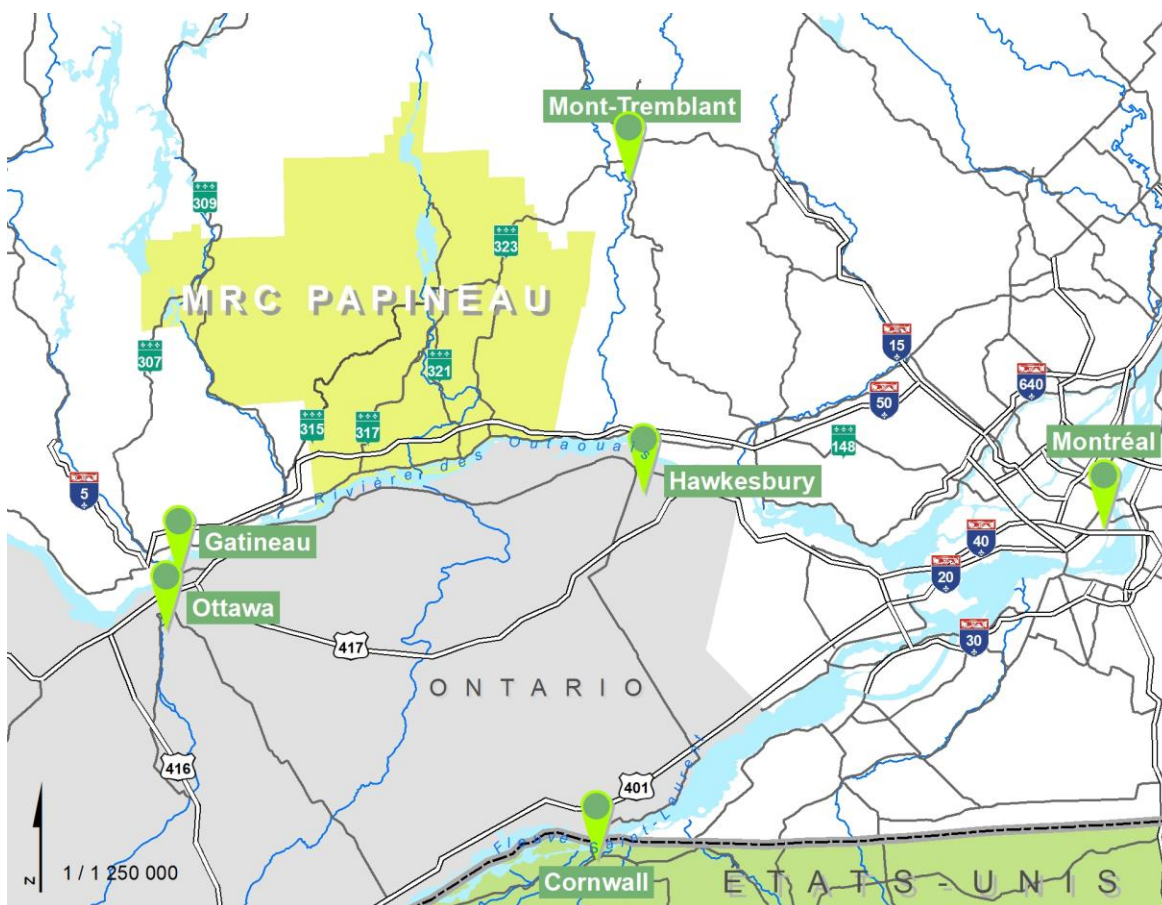


Figure 1: Localisation de la MRC de Papineau

## 2.1 Portrait géographique

Le portrait géographique concerne autant les aspects physiques du territoire que ceux touchant la population.

### Localisation et étendue du territoire

La MRC de Papineau est située dans le sud-est de la région administrative de l'Outaouais, à 125 kilomètres de Montréal, 50 kilomètres de Gatineau et 35 kilomètres de Mont-Tremblant (MRC de Papineau, 2018) :

La MRC est bordée par les organismes municipaux suivants :

- à l'ouest par la Ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- au nord par la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Laurentides;
- à l'est par la MRC d'Argenteuil;
- au sud par la rivière des Outaouais.

La MRC de Papineau possède un territoire d'une superficie de 3319 km<sup>2</sup> dont 2902 km<sup>2</sup> en terre ferme (MAMH, 2022). La MRC de Papineau est le troisième territoire le plus étendu dans cette région administrative, loin toutefois derrière la MRC de Pontiac et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau avec respectivement 14 142 et 12 373 km<sup>2</sup> en terre ferme (MAMH, 2021).

Avec 23 961 habitants pour l'année 2019 (MAMH), la MRC de Papineau compte pour près de 6 % de la population de la région administrative de l'Outaouais qui compte 401 445 habitants (MAMH, 2020). La MRC de Papineau est le troisième territoire le plus peuplé dans cette région administrative, loin derrière la Ville de Gatineau (285 000 habitants) et la MRC des Collines-de-l'Outaouais (51 000 habitants) (MAMH, 2020).

### Organisation spatiale du territoire

Cette section aborde la répartition de la population parmi les municipalités ainsi que les types d'habitation (unités d'occupation).

#### Les municipalités locales

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 1983, la MRC de Papineau est aujourd'hui composée de 25 municipalités, soit : Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Canton Lochaber, Canton de Lochaber-Partie-Ouest (ci-après désignée comme « Lochaber-Partie-Ouest»), Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave-et-Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-la-Salette, Papineauville, Plaisance,

Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois. La MRC ne compte aucun territoire non organisé (TNO).

En 2019, la population permanente a atteint 23 175 habitants, une croissance de 1% depuis 2015 (MAMH, 2020). D'après les rôles d'évaluation foncière, 11 374 ménages étaient présents sur le territoire (excluant les habitants saisonniers).

Plus de la moitié de la population se concentre à l'intérieur des frontières de sept municipalités : Lac-Simon, Montebello, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin et Thurso. En 2019, la taille des municipalités papinoises variait entre 293 et 3744 habitants, avec une moyenne de 965 habitants (MAMH, 2020). Seulement six municipalités comptaient plus de 1000 habitants. Quant à la superficie des municipalités, la moyenne est de 121 km<sup>2</sup>. La municipalité la plus étendue, Duhamel, couvre 428 km<sup>2</sup> (MAMH, 2021).

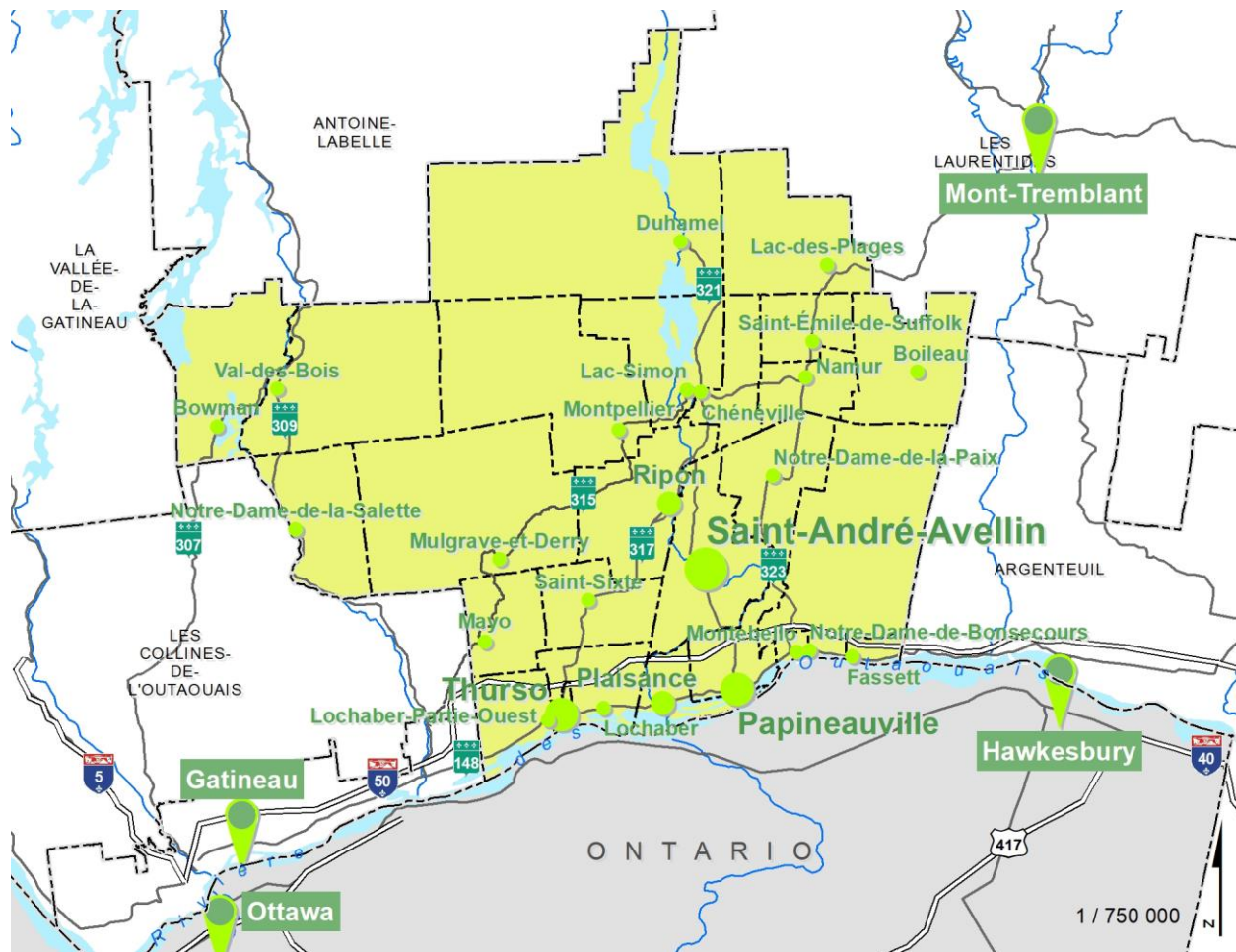
Globalement, la densité de population de la MRC de Papineau est plus faible que celle de sa région administrative, mais elle est très variable sur le territoire, avec une moyenne d'environ 9,9 hab./km<sup>2</sup> et un pôle plus dense comptant plus de 400 hab./km<sup>2</sup> dans les municipalités les plus peuplées.

Les municipalités sont en majorité à prédominance rurale, avec des noyaux villageois plus densément peuplés et des secteurs de villégiature concentrés autour des lacs. Les principaux foyers de population sont concentrés dans quelques municipalités plus urbanisées, principalement localisées au sud du territoire papinois. C'est d'ailleurs dans ces municipalités, aux superficies moindres, que se retrouve une plus grande densité d'habitants. La majorité des autres municipalités couvrent de grands territoires moins densément peuplés.

Plusieurs des municipalités rurales accueillent une population saisonnière importante, principalement là où les attraits environnementaux et écotouristiques sont les plus tangibles : Lac-Simon, Duhamel, Lac-des-Plages, Mulgrave-et-Derry, Montpellier et Val-des-Bois. Ces municipalités comptent de nombreux chalets et maisons de villégiature ayant pour effet d'augmenter de façon significative la population à certaines périodes de l'année. Auparavant, l'effet était surtout marqué pendant la saison estivale. L'impact est dorénavant perceptible toute l'année, notamment depuis la construction du dernier tronçon de l'autoroute 50 qui facilite les déplacements en saison hivernale, et aussi parce que de nombreux villégiateurs retraités passent une partie de l'année à leur résidence secondaire.

Cette population saisonnière a un impact non négligeable sur la génération de matières résiduelles dans la MRC de Papineau. Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que la population saisonnière soit

comptabilisée à 50% de la population permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière<sup>1</sup>.



**Figure 2: Territoires des 25 municipalités de la MRC de Papineau**

*\*La dimension des cercles est proportionnelle à la taille de populations de chaque municipalité*

<sup>1</sup> Il importe de préciser de ce mode de calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination, ni ceux du régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective.

Le Tableau 2 fournit des informations détaillées quant à la répartition de la population en fonction des municipalités de la MRC de Papineau; la population saisonnière est également prise en compte.

**Tableau 2: Municipalités locales**

MUNICIPALITÉ	Désignation	Population 2019 <sup>1</sup>	Population saisonnière <sup>2</sup>	Population équivalente <sup>3</sup>	Superficie (km <sup>2</sup> ) <sup>1</sup>	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )
Boileau	M	336	334	670	134,2	5,0
Bowman	M	670	451	1121	126,4	8,9
Chénéville	M	768	95	863	64,9	13,3
Duhamel	M	433	917	1 350	424,9	3,2
Fassett	M	448	52	500	13,0	38,5
Lac-des-Plages	M	431	479	910	150,5	6,0
Lac-Simon	M	969	1257	2 226	94,6	23,5
Lochaber	CT	431	11	442	64,3	6,9
Lochaber-Partie-Ouest	CT	888	13	901	56,9	15,8
Mayo	M	665	161	826	71,1	11,6
Montebello	M	949	37	986	8,6	114,7
Montpellier	M	1 012	437	1 449	251,9	5,8
Mulgrave-et-Derry	M	359	447	806	288,0	2,8
Namur	M	571	116	687	56,5	12,2
Notre-Dame-de-Bonsecours	M	293	58	351	257,5	1,4
Notre-Dame-de-la-Paix	M	644	103	747	106,3	7,0
Notre-Dame-de-la-Salette	M	786	103	889	113,6	7,8
Papineauville	M	2 092	48	2 140	60,4	35,4
Plaisance	M	1 102	52	1 154	36,5	31,6
Ripon	M	1 617	284	1 901	130,8	14,5
Saint-André-Avellin	M	3 744	294	4 038	136,1	29,7
Saint-Émile-de-Suffolk	M	480	210	690	55,7	12,4
Saint-Sixte	M	483	29	512	84,4	6,1
Thurso	V	2 916	1	2 917	6,6	449,0
Val-des-Bois	M	874	545	1 419	221,4	6,4
<b>MRC de Papineau</b>	<b>MRC</b>	<b>23 961</b>	<b>6 534</b>	<b>30 495</b>	<b>2901,5</b>	<b>10,5</b>



Légende : CT = Canton      M = Municipalité      V = Ville      MRC = Municipalité régionale de comté

- 1- MAMH, 2020.
- 2- La population saisonnière est établie à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités (année 2019), en utilisant le nombre de chalets et de maisons de villégiature et en attribuant 2,2 personnes par habitation. La population saisonnière a ensuite été ajustée pour tenir compte du taux d'occupation des chalets estimée à 50% par l'Outil d'inventaire.
- 3- Correspond à la somme de la population permanente en 2019 et de la population saisonnière.

## La physiographie

La partie sud du territoire est la plaine riveraine de la rivière des Outaouais appartenant aux Basses-Terres du Saint-Laurent. La partie nord, plus élevée en altitude, constitue l'extrémité du versant sud des Laurentides et du Bouclier canadien.

Ainsi, dans la partie sud de la MRC, le territoire plat est composé de terrasses et de plateaux formés lors du retrait de la mer postglaciaire de Champlain. Cette portion du territoire est propice à l'agriculture.

Du sud vers le nord, la plaine fait graduellement place au massif laurentien, un paysage parsemé de buttes et de collines. Ce relief accidenté explique l'abondance des lacs et des rivières, si populaires auprès des villégiateurs. Il est entrecoupé de vallées qui sont propices à certains types d'agriculture extensive, comme l'élevage de bovins et d'ovins, et la culture maraîchère.

La MRC de Papineau est par ailleurs appelée le « Pays de l'Or vert et bleu », et ce, afin de décrire son décor où les lacs et les cours d'eau s'inscrivent dans un écrin de verdure luxuriante, supporté par un relief montueux et vallonné, puis parsemé de villages pittoresques, d'espaces de villégiature et de paysages agricoles (MRC de Papineau, 2015).

## Transport

En raison de sa topographie, le territoire de la MRC de Papineau se prête à l'ensemble des modes de transport.

### Transport routier

L'axe nord-sud du territoire est bien desservi par plusieurs routes numérotées (307, 309, 315, 317, 321, 323). Les déplacements qui s'effectuent d'est en ouest se concentrent toutefois sur la Route 148 et l'Autoroute 50, à l'extrémité sud de la MRC. Les autres chemins et rangs n'ont malheureusement pas été conçus dans le but d'optimiser les liens est-ouest, particulièrement au nord du territoire, restreignant ainsi sérieusement les déplacements est-ouest entre les villages situés au nord en imposant d'impressionnants détours par le sud (voir carte 3 à l'annexe B).



Cela a un impact notable sur les municipalités du nord de la MRC. Entre autres, leurs frais de transport des matières résiduelles sont plus élevés en raison des grandes distances à parcourir, puisque les infrastructures de traitement sont situées au sud et à l'extérieur de la MRC (Lachute et Gatineau).

### Transport maritime

Deux traversiers permettent de franchir la rivière des Outaouais au sud du territoire et relie ainsi la MRC à l'Est ontarien :

- Fassett – Lefaivre
- Thurso – Clarence-Rockland

### Transport ferroviaire

La portion sud de la MRC de Papineau est traversée, dans son axe est-ouest, par le chemin de fer de la compagnie Québec-Gatineau. Cette entreprise opère 450 kilomètres d'une ancienne ligne du Canadien Pacifique entre Québec, Trois-Rivières, Laval, Lachute et Gatineau. Cette voie ferrée relie la MRC au réseau ferroviaire de l'Est du Canada. Elle est utilisée exclusivement pour le transport de marchandises.

### Transport aérien

Le réseau de transport est complété par la présence d'un aéroport privé. Localisé sur le territoire de la municipalité de Saint-André-Avellin, il est utilisé uniquement pour des vols privés d'appareils ultralégers.

## Principales composantes du territoire

Aujourd'hui, la MRC Papineau se distingue par l'omniprésence des vastes espaces naturels et la conjugaison serrée des vocations résidentielle, touristique, agricole et forestière.

### En milieu agricole

Le territoire agricole est divisé en trois zones dont la topographie et la composition du sol varient (MRC de Papineau, 2015) :

- La zone sud  
Issue des vestiges des terrasses marines de la Mer de Champlain, la topographie plane de la zone sud se prête aux grandes cultures, dont l'élevage et la culture intensive. Les municipalités de Canton Lochaber, Lochaber-Partie-Ouest, Plaisance et Notre-Dame-de-Bonsecours (partie sud) se trouvent dans cette zone.
- La zone intermédiaire

Située dans les vallées du Bouclier canadien, la zone intermédiaire est accidentée et diversifiée. Les petites parcelles enclavées limitent la productivité, malgré la grande qualité des sols. Ces parcelles se prêtent bien à l'agriculture extensive, surtout l'élevage bovin et ovin, ainsi qu'aux cultures maraîchères ou de petits fruits qui s'accommodent bien de superficies réduites. Les municipalités de Mayo, Saint-Sixte, Saint-André-Avellin et Ripon se trouvent dans cette zone.

- La zone nord

Au nord, la zone présente une topographie accidentée et parsemée de plaines plus ou moins fertiles, dont le sol exige des amendements. Certaines terres peuvent ainsi acquérir une bonne productivité. D'ailleurs, des agriculteurs prospères sont installés à Notre-Dame-de-la-Paix et à Chénéville.

## En milieu naturel

**Les forêts** présentes sur le territoire de la MRC de Papineau appartiennent à la zone dite « tempérée nordique », dominée par des peuplements feuillus et mélangés. Plus précisément, la MRC se trouve dans la sous-zone de la forêt « décidue », où se trouvent surtout des feuillus nordiques, dominés par l'érable à sucre.

La proportion du couvert forestier de la MRC de Papineau qui est détenue en propriété privée est énorme comparativement à l'ensemble de l'Outaouais et du Québec, soit 57 % pour un total de 1224 km<sup>2</sup>. Les contreforts montagneux du massif laurentien, inhospitaliers lors de la colonisation, font partie aujourd'hui du domaine de l'État. La forêt publique représente 43 % du couvert forestier. Les deux plus grandes propriétés forestières de Papineau sont la réserve publique Papineau-Labelle et la réserve privée Kenauk (MRC de Papineau, 2018).

**La région touristique**, portant le nom de « La Petite-Nation La Lièvre », est devenue le deuxième pôle touristique de l'Outaouais. La MRC attire les touristes grâce à la nature, à la culture, à l'agrotourisme et aux activités de plein-air. Les principaux axes touristiques sont les suivants (MRC de Papineau, 2018) :

- L'axe Saint-André-Avellin / Duhamel;
- L'axe Saint-Sixte / Montpellier;
- L'axe de la Vallée de la Lièvre;
- L'axe Namur / Lac-des-Plages;
- L'axe de la route 148 (pôles de Montebello et Plaisance / Papineauville).

Les plus grandes infrastructures touristiques sont le Parc Oméga, le Château Montebello, le manoir Louis-Joseph Papineau, le Parc national de Plaisance et le Centre touristique du lac Simon à Duhamel.

Les points d'intérêt à caractère écologique ou naturel de la MRC de Papineau offrent un cadre propice aux activités de plein air (voir carte 4 à l'annexe B) :

**Le Parc national de Plaisance**, créé en 2002, possède non seulement une richesse biologique, mais également historique. Ancien poste de traite des fourrures et plus tard partie de la Seigneurie des Papineau, le site est devenu une réserve faunique après l'érection du barrage de Carillon, car ce dernier a entraîné le rehaussement de la rivière des Outaouais et l'inondation des terres adjacentes. Le Parc national de Plaisance est situé au cœur de la rivière des Outaouais. D'une superficie de 28 km<sup>2</sup>, il s'étend de Plaisance à Thurso.

Les nombreuses baies, îles et presqu'îles et marais du Parc renferment une faune et une flore parmi les plus diversifiées au Québec. Le Parc national de Plaisance est un véritable paradis pour les oiseaux et une halte migratoire pour des centaines de milliers de bernaches du Canada, un spectacle saisissant qui en fait la renommée.

**Le Centre touristique du Lac-Simon** est l'un des neuf centres touristiques administrés par le réseau de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Situé sur les rives du lac du même nom, le centre est une véritable station de villégiature quatre saisons. En été, une plage de 2 km de sable fin donne des airs de station balnéaire au site. En hiver, c'est le repère des cerfs de Virginie qui viennent parader à quelques pas des visiteurs.

**La Réserve faunique Papineau-Labelle**, créée en 1971, est partagée entre les régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il s'agit de la réserve faunique la plus méridionale du Québec. Ce paradis de la chasse et la pêche, d'une superficie totale de 1628 km<sup>2</sup>, dont 690 km<sup>2</sup> dans la MRC de Papineau, comprend notamment plus de 760 lacs. Dans la MRC de Papineau, elle touche les territoires des municipalités de Val-des-Bois, Mulgrave-et-Derry, Montpellier et Duhamel.

**La Réserve écologique de la Forêt-la-Blanche**, située sur le territoire des municipalités de Mulgrave-et-Derry, Mayo et Saint-Sixte, abrite l'une des dernières forêts anciennes du Québec. D'une superficie d'environ 2050 hectares, cette réserve permet la sauvegarde d'une petite portion de la forêt primitive du sud-ouest québécois. Elle permet également la protection de nombreuses plantes désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, en plus de préserver l'habitat de plusieurs espèces d'oiseaux. La randonnée pédestre et les activités éducatives sont les principales activités permises.

**La Réserve Kenauk Nature**, un ancien domaine seigneurial qui a été tour à tour la propriété de Monseigneur de Laval, puis de la famille Papineau, avant d'être un club de chasse et pêche privé, a finalement ouvert ses portes au public en 1970. La réserve naturelle privée comprend un territoire sauvage d'une superficie de 265 km<sup>2</sup> et est dotée de 65 lacs. Située principalement dans la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, la réserve comprend aussi le célèbre Château Montebello, aujourd'hui membre du prestigieux réseau Fairmont. La Réserve Kenauk Nature offre une multitude de loisirs et de possibilités d'hébergement en chalet à longueur d'année.

**Le projet de refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais** (tronçon Gatineau-Lochaber), sur lequel le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs travaille depuis quelques années, s'étendrait de l'extrémité ouest du Parc national de Plaisance jusqu'à la Baie McLaurin, à Gatineau. Ce secteur, d'une biodiversité exceptionnelle, regroupe plusieurs complexes de milieux humides abritant une faune et une flore uniques dans le Québec méridional. Ce projet

de refuge faunique permettrait la préservation des habitats fauniques du secteur tout en favorisant la mise en valeur du milieu à des fins éducatives et récréatives.

La MRC de Papineau offre aussi toute une gamme d'activités variées, notamment des terrains de golf, des cabanes à sucre, des centres équestres, de nombreux sentiers récréotouristiques et des activités hivernales comme le traîneau à chiens, le ski de fond ou la motoneige.

Le territoire papinois est d'ailleurs parcouru par les sentiers suivants (MRC de Papineau, 2018) :

- Plus de 200 km de sentiers de véhicules tout-terrain, essentiellement localisés à Plaisance, Notre-Dame-de-la-Paix, Lac-des-Plages, Saint-André-Avellin, Chénéville, Duhamel et Montpellier;
- Plus de 50 km de sentiers pédestres, principalement localisés sur le site des Montagnes Noires, dans la réserve écologique de la Forêt La Blanche, dans le Centre touristique de la Petite-Rouge et au mont Altitude (Château Montebello).

Le réseau hydrographique de la MRC compte 4616 lacs, dont 1694 de plus d'un hectare (L'ATINO, 2011). Ces nombreux plans d'eau permettent un large éventail d'activités, comme la navigation de plaisance, la baignade et diverses activités nautiques. Aussi, plusieurs pôles d'attraction et lieux de villégiature se sont créés autour des plans d'eau, surtout dans le nord de la MRC, dans le secteur de la Vallée de la Lièvre et dans les municipalités de Duhamel, Lac-Simon et Lac-des-Plages. Depuis 40 ans, les chalets et les résidences secondaires se multiplient considérablement autour des lacs. En 2019, ces 5080 résidences saisonnières représentaient près du tiers des logements résidentiels de la MRC (voir tableau 2.4).

La MRC de Papineau compte aussi quelques terres publiques intramunicipales (TPI) totalisant 5090 hectares répartis dans quatre municipalités. Ces terres comptent 33 baux de villégiature (chalets).

## En milieu bâti

Les villes de Papineauville, de Saint-André-Avellin et de Thurso constituent les plus importants pôles de **commerces** et de **services**. Les municipalités de Ripon, de Plaisance et de Montebello renferment aussi plusieurs commerces et services variés. En effet, Plaisance accueille de grands commerces liés à l'agriculture et à l'ameublement, tandis que Montebello se spécialise surtout dans l'hôtellerie et dans les commerces de nature touristique. Chénéville dessert surtout les villégiateurs du nord du territoire.

Les **activités industrielles** se regroupent principalement à Thurso, à Fassett, à Papineauville, à Montebello et à Ripon. Les municipalités de Thurso, de Papineauville, de Saint-André-Avellin et de Montebello ont d'ailleurs un parc industriel délimité à cette fin.

## Les grandes affectations

Les grandes affectations du territoire correspondent aux principales vocations que la MRC de Papineau attribue aux différentes parties de son territoire. Elles sont définies par une liste des usages compatibles et incompatibles.

Le Tableau 3 présente les 13 grandes affectations du territoire selon le plus récent schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (MRC de Papineau, 2017) :

**Tableau 3: Grandes affectations du territoire**

COMPOSANTE	GRANDES AFFECTATIONS
Milieu agricole	L'affectation « Agriculture dynamique » L'affectation « Agriculture à potentiel élevé » L'affectation « Agriculture à potentiel moyen » L'affectation « Agriculture à potentiel faible »
Milieu naturel	L'affectation « Conservation » L'affectation « Écotourisme » L'affectation « Récrétourisme » L'affectation « Foresterie »
Milieu bâti	L'affectation « Villégiature » L'affectation « Habitat mixte » L'affectation « Industrie locale » L'affectation « Industrie régionale » L'affectation « Commerciale autoroutière » L'affectation « Commerciale de grande surface » L'affectation « Salubrité publique »

Tiré de : MRC de Papineau, 2018

## Orientations et intentions des outils territoriaux de planification stratégique

D'autres outils de planification stratégique de la MRC de Papineau prévoient des actions qui visent la gestion des matières résiduelles. Aussi, les mesures proposées dans le cadre du présent PGMR doivent être cohérentes avec les actions déjà planifiées ou entreprises par la MRC.

La MRC de Papineau s'est donnée pour 2035 une vision d'aménagement et de développement de son territoire. Parmi les 11 orientations du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, une concerne la gestion des matières résiduelles : l'orientation 11 vise à « Protéger rigoureusement les écosystèmes naturels » (MRC de Papineau, 2018).

L'**orientation n°11** est précisée par une série d'objectifs opérationnels, dont les deux suivants :

- Objectif 11.3: Améliorer l'étendue et l'efficacité des services de récupération et de valorisation des matières résiduelles générées sur le territoire, en conformité avec le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.
- Objectif 11.8 : Inciter les municipalités et la MRC à adopter une politique environnementale et à intégrer les principes du développement durable à leurs activités courantes, à utiliser des outils multicritères pour évaluer et sélectionner les projets de développement, à appliquer des mesures de mitigation des impacts environnementaux inévitables, ainsi qu'à prendre en charge l'entretien périodique des installations septiques.

Dans son *Plan de développement et de diversification économique*, la MRC de Papineau a identifié cinq grands enjeux dont l'un, l'enjeu n° 2, est le développement d'une vision d'ensemble (MRC de Papineau, 2009). Ce plan est assorti d'une stratégie de développement qui compte notamment deux projets prioritaires qui se rapportent à l'enjeu n° 2 et qui s'appliquent dans le domaine de la gestion des matières résiduelles :

Priorité 2.2 : Développement des regroupements de services

Cette priorité implique les actions suivantes :

Identifier les municipalités désireuses de faire des regroupements de services;

Évaluer l'opportunité économique des services à partager;

Mettre en place le processus de regroupement (gestion, mode de fonctionnement, formule de partage des coûts, modalités des ententes).

Priorité 2.3 : Élargissement du rôle de la MRC

L'action suivante permettrait de mettre en œuvre cette priorité :

Accentuer l'harmonisation des méthodes d'application des normes environnementales à l'échelle régionale.

## 2.2 Portrait démographique

Ce volet du portrait permet d'examiner les caractéristiques actuelles de la population de la MRC de Papineau ainsi que dans le futur.

### Projection démographique

Le Tableau 4 et la Figure 3 illustrent la croissance estimée de la population de la MRC de Papineau de 2021 à 2041 selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2021b). Cette augmentation prévue est de l'ordre de 8,6% durant cette période.

L'évolution démographique est très contrastée d'une localisation à l'autre. En effet, les municipalités du sud affichent une diminution de la population, sinon une faible croissance. Au

contraire, les municipalités du nord et de l'ouest ainsi que la municipalité de Boileau connaissent plutôt une forte croissance. Finalement, les municipalités situées au centre et à l'est du territoire progressent à des rythmes variables et modérés. Les attraits environnementaux du nord de la MRC s'affirment comme les facteurs essentiels d'attraction et de croissance démographique, et les municipalités dont la population permanente a connu la plus forte croissance sont souvent celles où les villégiateurs sont les plus nombreux. Il s'agit là du résultat direct de la conversion des résidences saisonnières en résidences permanentes (MRC de Papineau, 2018).

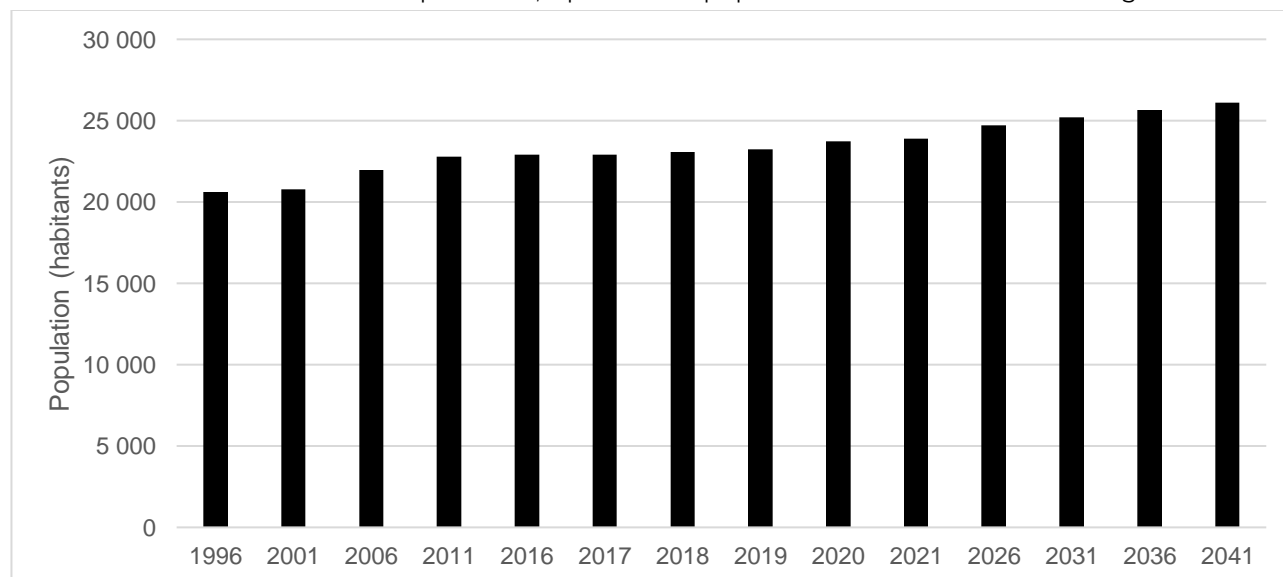
**Tableau 4: Perspectives démographiques de la population**

	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2021-2041
<b>Ensemble du Québec</b>						
Population <sup>1</sup>	8 588 701	8 947 602	9 162 536	9 337 755	9 485 356	10,4 %
<b>MRC de Papineau</b>						
Population <sup>1</sup>	23 914	24 699	25 215	25 656	26 088	9,1 %
Ménages privés <sup>2</sup>	10 992	11 367	11 599	11 782	11 933	8,6 %
Personnes par ménage <sup>3</sup>	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	s.o.

1- Institut de la statistique du Québec, 2021b.

2- Institut de la statistique du Québec, 2021a.

3- Les données ont été obtenues par calcul, à partir de la population et du nombre de ménages.



**Figure 3: Croissance et projection démographique de 1996 à 2041**

## Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques

L'âge, la scolarité, le taux d'emploi et les types d'habitation de la population de la MRC sont abordés dans cette section.

### Logement

Le Tableau 5 illustre les catégories d'habitations présentes en 2019 sur le territoire de la MRC de Papineau. Le trait marquant est définitivement l'importance des résidences saisonnières. En effet, les unités d'occupation saisonnières, principalement des chalets, constituent 30% de l'ensemble des logements. Il s'agit toutefois d'un léger déclin par rapport à 2014.

De leur côté, les habitations unifamiliales représentent la moitié des logements, tandis que les multilogements représentent 15% de l'ensemble; il s'agit principalement d'immeubles de 2 à 5 unités.

L'ensemble des catégories de logements sont demeurés stables, en proportion, par rapport à 2014. Les maisons mobiles et les roulottes font toutefois exception, car leur proportion a bondi de 2 à 5% de l'ensemble des logements.

**Tableau 5: Nombre et types de logements résidentiels (années 2014 et 2019)**

Type de construction	U.O. en 2014 <sup>2</sup>	%	U.O. en 2019	%
Résidences unifamiliales	8 068	51	8 673	51
Immeubles 2 à 5 logements	1 878	12	1 985	12
Immeubles 6 logements et plus	4 04	3	449	3
Maisons mobiles et roulottes	307	2	771	5
Chalets et maisons de villégiature	5 216	32	5 249	31
Copropriétés	19	0	30	0
<b>TOTAL</b>	<b>15 803</b>	<b>100</b>	<b>17 082</b>	<b>100</b>

*Tiré de: Sommaires des rôles d'évaluation foncière pour les années 2014 et 2019 des municipalités de la MRC de Papineau.*

---

<sup>2</sup> Excluant les unités d'occupation de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette (non disponible pour 2014).



Le Tableau 6 présente le nombre d'institutions, de commerces et d'industries (ICI), pour chacune des municipalités et par catégories (industries, transport, etc.). Les exploitations agricoles sont regroupées dans la catégorie « Production et extraction de richesses naturelles ». La proportion des ICI, par rapport aux unités d'occupation résidentielles, est alors établie.

**Tableau 6: Nombre d'unités résidentielles et d'ICI (année 2019)**

Municipalité	Résidences permanentes	Chalets	Total u.o. résidentielles	Industries	ICI de transport, communication, services publics	Commerces	ICI de services	ICI culturelles, et récréatives	ICI de production et d' extraction de ressources *	Total ICI	Total des u.o. résidentielles et ICI	% d'ICI sur le total
Boileau	159	304	463	1	2	2	1	3	11	20	<b>483</b>	4%
Bowman	310	410	720	0	6	1	0	9	16	32	<b>752</b>	4%
Chénéville	409	86	495	2	4	26	13	1	15	61	<b>556</b>	11%
Duhamel	231	834	1 065	0	13	7	4	5	12	41	<b>1 106</b>	4%
Fassett	228	47	275	1	2	9	2	0	32	46	<b>321</b>	14%
Lac-des-Plages	264	435	699	1	5	3	4	1	2	16	<b>715</b>	2%
Lac-Simon	516	1143	1 659	0	10	8	4	11	7	40	<b>1 699</b>	2%
Canton Lochaber	134	10	144	0	2	0	2	0	65	69	<b>213</b>	32%
Lochaber-Partie-Ouest	277	12	289	2	5	2	1	1	76	87	<b>376</b>	23%
Mayo	261	146	407	0	4	0	0	0	25	29	<b>436</b>	7%
Montebello	473	34	507	2	6	21	10	2	8	49	<b>556</b>	9%
Montpellier	536	397	933	1	5	7	3	5	5	26	<b>959</b>	3%
Mulgrave-et-Derry	177	406	583	0	8	0	0	1	18	27	<b>610</b>	4%
Namur	274	105	379	1	2	7	8	1	9	28	<b>407</b>	7%

Municipalité	Résidences permanentes	Chalets	Total u.o. résidentielles	Industries	ICI de transport, communication, services publics	Commerces	ICI de services	ICI culturelles, et récréatives	ICI de production et d' extraction de ressources *	Total ICI	Total des u.o. résidentielles et ICI	% d'ICI sur le total
Notre-Dame-de-Bonsecours	121	53	174	1	6	1	3	2	32	45	<b>219</b>	21%
Notre-Dame-de-la-Paix	279	94	373	1	1	3	1	1	71	78	<b>451</b>	17%
Notre-Dame-de-la-Salette	367	94	461	0	0	6	1	1	62	70	<b>531</b>	13%
Papineauville	1 046	44	1 090	5	10	22	21	7	51	116	<b>1 206</b>	10%
Plaisance	464	47	511	1	3	11	9	0	46	70	<b>581</b>	12%
Ripon	742	258	1 000	5	7	4	5	1	57	79	<b>1 079</b>	7%
Saint-André-Avellin	1 572	267	1 839	7	5	40	35	6	120	213	<b>2 052</b>	10%
Saint-Émile-de-Suffolk	256	191	447	1	7	2	1	1	5	17	<b>464</b>	4%
Saint-Sixte	178	26	204	0	0	1	2	0	54	57	<b>261</b>	22%
Thurso	1 420	1	1 421	10	4	15	15	2	1	47	<b>1 468</b>	3%
Val-des-Bois	443	495	938	0	11	15	5	10	17	58	<b>996</b>	6%
<b>Total</b>	<b>11 137</b>	<b>5 939</b>	<b>17 076</b>	<b>42</b>	<b>128</b>	<b>213</b>	<b>150</b>	<b>71</b>	<b>817</b>	<b>1 421</b>	<b>18 497</b>	<b>8%</b>

\* Incluant les exploitations agricoles

Tiré de : Sommaires du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2019 des municipalités de la MRC de Papineau

## Âge

Le Tableau 7 présente la structure d'âge de la population en 2016, d'après les données disponibles du plus récent recensement de Statistiques Canada. Dans la MRC de Papineau, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans est moindre que la moyenne québécoise. Le poids des 25-44 ans est aussi moins élevé que dans l'ensemble du Québec.

Les personnes âgées de 65 ans et plus sont au contraire plus nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle du Québec. Le Tableau 7 montre que la tendance au vieillissement de la population est plus prononcée dans la MRC de Papineau que dans l'ensemble du Québec. Ainsi, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans passe de 23 % à 27 % entre 2011 et 2016). Enfin, l'âge médian de la population de la MRC de Papineau, qui sépare la population en deux groupes égaux, est supérieur à celui du Québec.

**Tableau 7: Population par groupe d'âge**

	MRC de Papineau (2011) <sup>1</sup>	MRC de Papineau (2016) <sup>2</sup>	Ensemble du Québec (2016) <sup>2</sup>
<b>0-14 ans</b>	12 %	13 %	16 %
<b>15-24 ans</b>	9 %	8 %	11 %
<b>25-44 ans</b>	19 %	20 %	27 %
<b>45-64 ans</b>	36 %	33 %	27 %
<b>65 ans et plus</b>	23 %	27 %	20 %

1- Statistique Canada 2013

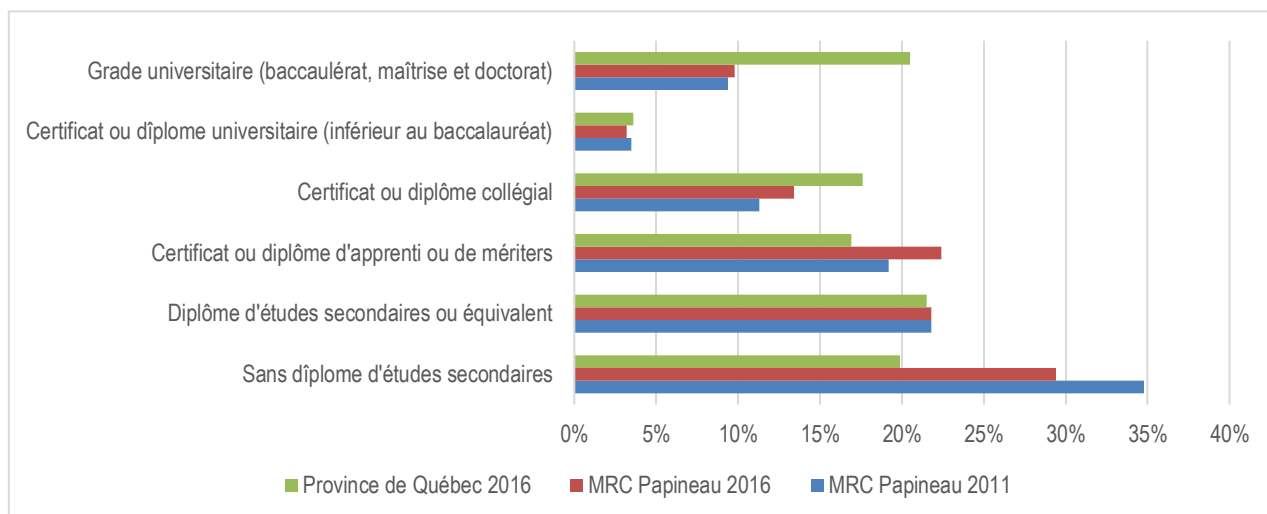
2- Statistique Canada, 2016

## Scolarité

Les données de Statistique Canada pour l'année 2016 indiquent que le taux de diplomation pour les études postsecondaires est plus faible pour la MRC de Papineau (49 %) qu'à l'échelle du Québec. En conséquence, le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ne détenant pas de diplôme d'études secondaires est significativement supérieur à la moyenne (29% contre 20% au Québec). En revanche, la proportion de la population de la MRC détenant au moins un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent est passée de 65 à 71 % entre 2011 et 2016 (Statistique Canada, 2016).

La MRC Papineau ne dispose d'aucun établissement d'enseignement postsecondaire, ce qui peut expliquer la scolarisation de la population plus faible que la moyenne du Québec. Les

jeunes désirant poursuivre une formation collégiale doivent se rendre à Gatineau (80 km), à Saint-Jérôme (100 km) ou à Sainte-Thérèse (105 km).



**Figure 4: Sclarité de la population âgée de 15 ans et plus (année 2016)**

### Marché du travail

Sur le plan du revenu, comme le montre le Tableau 8, il y a eu une diminution de 7% des ménages gagnant moins de 20 000\$ entre 2011 et 2016. En revanche, les catégories de ménages gagnant plus de 60 000\$ ont augmenté de 7% durant cette période. Cette croissance doit être pondérée par celle de l'indice des prix à la consommation qui a cru de 7,5 % durant ce quinquennat (Banque du Canada, 2021). Comparés à l'ensemble du Québec, les revenus des ménages de la MRC de Papineau sont légèrement inférieurs à la moyenne québécoise en 2016.

**Tableau 8: Tranche de revenu total des ménages (année 2016)**

	MRC de Papineau (2011) <sup>1</sup>	MRC de Papineau (2016) <sup>2</sup>	Ensemble du Québec (2016) <sup>2</sup>
<b>Moins de 20 000 \$</b>	19 %	12 %	10 %
<b>20 000 \$ à 39 999 \$</b>	25 %	25 %	23 %
<b>40 000 \$ à 59 999 \$</b>	20 %	21 %	20 %
<b>60 000 \$ à 99 999 \$</b>	21 %	25 %	29 %
<b>100 000 \$ et plus</b>	14 %	17 %	18 %

1- Statistiques Canada, 2011

2- Statistique Canada, 2016

Finalement, en ce qui a trait à l'emploi, les données de Statistique Canada, de l'ISQ et du Schéma d'aménagement et de développement permettent de faire les constats suivants :

Le taux de chômage pour la MRC de Papineau est légèrement plus élevé que celui de la région de l'Outaouais et du Québec (Statistiques Canada, 2016);

Le taux d'emploi et le taux d'activité sont plus faibles que ceux de la région et du Québec;

Les principaux pôles d'emploi de la MRC de Papineau sont situés à Saint-André-Avellin, Papineauville, Thurso, Ripon, Montebello et Plaisance;

Deux personnes sur trois doivent se déplacer à l'extérieur de leur municipalité pour se rendre au travail, à l'exception des Montebellois, qui bénéficient de nombreux emplois liés au complexe hôtelier du Château Montebello (MRC de Papineau, 2018);

- La population localisée au sud et à l'ouest du territoire bénéficie d'une offre en emplois plus abondante et rémunératrice, due à la proximité de la Ville de Gatineau.

**Tableau 9: Principaux indicateurs du marché du travail**

SITUATION D'ACTIVITÉ	MRC de Papineau	Outaouais		Ensemble du Québec	
	2016 <sup>1</sup>	2021 <sup>2</sup>	2016 <sup>1</sup>	2021 <sup>2</sup>	2016 <sup>1</sup>
<b>Population active</b>	10 375	193 100	203 860	4 246 100	4 255 500
<b>Chômeurs</b>	825	16 400	14 255	328 500	306 170
<b>Taux d'activité</b>	53,6 %	62,7 %	67,8 %	64,0 %	64,1 %
<b>Taux d'emploi</b>	49,4 %	58,7 %	63,4 %	59,9 %	59,5 %
<b>Taux de chômage</b>	8,0 %	6,2 %	6,5 %	6,5 %	7,2 %

1- Statistique Canada (2016)

Institut de statistique du Québec (2021d)

## 2.3 Structure économique

Ce volet permet d'identifier les principaux acteurs de la vitalité économique de la MRC, notamment les principaux générateurs d'emplois.

### Nombre et taille des établissements

En 2021, 232 établissements de cinq employés et plus sont recensés sur le territoire. Plus des trois quarts d'entre eux comptent moins de 20 employés. Quant aux établissements de 100 employés et plus, sept sont présents sur le territoire. Le Tableau 10 et le Tableau 11 illustrent cette situation de manière plus détaillée.

**Tableau 10: Répartition des établissements de cinq employés et plus**

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre <sup>1</sup>	%
5 à 19 employés	184	79,3 %	2 208	38,7%
20 à 49 employés	35	15,1 %	1 208	21,2%
50 à 99 employés	6	2,6 %	447	7,8%
100 à 199 employés	3	1,3 %	449	7,9%
200 à 499 employés	4	1,7 %	1 398	24,5%
500 à 999 employés	0	0 %	0	0,0 %
1000 employés et plus	0	0 %	0	0,0 %
<b>TOTAL</b>	232	100 %	5 709	100,0

1- Le nombre d'emplois a été estimé en considérant un nombre moyen d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi Québec.

Tiré de : Emploi Québec (2021)

**Tableau 11: Établissements de 100 employés et plus**

ÉTABLISSEMENT	Code SCIAN	Nombre d'employés
CSSS de Papineau (CLSC, CHSLD Petite-Nation)	621494	200 à 499
Fairmont Le Château Montebello	721111	200 à 499
Groupe Laframboise ltée	236220	200 à 499
Matériaux Gyg Inc	416310	200 à 499
Lauzon Ressources Forestières	321111	100 à 199
Lauzon Planchers de Bois Exclusifs inc.	321919	100 à 199
Marché Chénéville (Metro)	445110	100 à 199

Tiré de : Emploi Québec, 2021.

## Secteurs d'activité

Dans la MRC de Papineau, le secteur primaire comprend essentiellement l'agriculture et la récolte de bois, tandis que la transformation du bois et des produits agricoles forme le secteur secondaire. L'emploi dans les domaines agricole et forestier est en forte régression depuis 1986. Il en va de même avec les emplois du secteur de la transformation, eux aussi en déclin, mais dans une moindre mesure (MRC de Papineau, 2018).

Le secteur tertiaire est constitué des commerces et de services, essentiellement orientés vers l'approvisionnement local ou touristique.

L'économie du territoire papinois est principalement menée par le secteur tertiaire. Plus des trois quarts des établissements oeuvrent dans ce secteur (Tableau 12). Le secteur tertiaire affiche une progression depuis les 20 dernières années, et la tendance s'accélère grâce aux commerces touristiques, à la restauration, à l'hébergement, aux soins de santé, aux services sociaux et à l'enseignement. En effet, la croissance démographique de la MRC de Papineau stimule la vente de biens et de services, favorisant ainsi la création d'emplois dans ces secteurs (MRC de Papineau, 2018).

**Tableau 12: Répartition des établissements de cinq employés et plus par secteur d'activité (2021)**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre <sup>1</sup>	%
<b>Secteur primaire</b>	<b>6</b>	<b>2,6 %</b>	<b>95</b>	<b>1,7 %</b>
Agriculture et foresterie	6	2,6 %	95	1,7 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0	0,0 %	0	0,0 %
<b>Secteur secondaire</b>	<b>37</b>	<b>15,9 %</b>	<b>1 547</b>	<b>27,1 %</b>
Construction	18	7,8 %	576	10,1 %
Fabrication	19	8,2 %	971	17,0 %
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>189</b>	<b>81,5 %</b>	<b>4 068</b>	<b>71,3 %</b>
Services publics	1	0,4 %	12	0,2 %
Commerce de détail	41	17,7 %	867	15,2 %
Commerce de gros	7	3,0 %	444	7,8 %
Transport et entreposage	9	3,9 %	131	2,3 %
Arts, spectacles et loisirs	9	3,9 %	238	4,2 %
Industrie de l'information et de la culture	1	0,4 %	12	0,2 %
Hébergement et service de restauration	30	12,9 %	743	13,0 %
Finance et assurance	10	4,3 %	165	2,9 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,0 %	0	0,0 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	7	3,0 %	214	3,7 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1	0,4 %	12	0,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	9	3,9 %	108	1,9 %
Services d'enseignement	14	6,0 %	343	6,0 %
Soins de santé et assistance sociale	16	6,9 %	215	3,8 %
Administration publique	26	11,2 %	470	8,2 %
Autres services	8	3,4 %	96	1,7 %



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre <sup>1</sup>	%
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 709</b>	<b>100,0 %</b>

1- Le nombre d'emplois a été estimé en considérant un nombre moyen d'employés selon la grappe d'employés utilisée sur le site Internet d'Emploi Québec.

Tiré de : Emploi Québec (2021)

Le Tableau 13 compare le nombre d'emplois, par secteur d'activité, sur le territoire de la MRC de Papineau et à l'échelle du Québec. Contrairement au Tableau 12, qui considérerait seulement la main-d'œuvre des établissements de cinq employés et plus, le celui-ci prend en considération l'ensemble de la main-d'œuvre de la MRC et du Québec.

**Tableau 13: Nombre d'employés par secteur d'activité (2016)**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MRC de Papineau		Ensemble du Québec	
	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%
<b>Secteur primaire</b>	<b>470</b>	<b>4,5</b>	<b>104 980</b>	<b>2,5</b>
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	430	4,1	84 060	2,0
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et gaz	40	0,4	20 920	0,5
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1 995</b>	<b>19,2</b>	<b>712 370</b>	<b>17,1</b>
Construction	955	9,2	254 055	6,1
Fabrication	1 040	10,0	458 315	11,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>7530</b>	<b>72,5</b>	<b>3 336 665</b>	<b>80,3</b>
Services publics	60	0,6	28 410	0,7
Commerce de gros	255	2,5	157 365	3,8
Commerce de détail	1 195	11,5	508 170	12,2
Transport et entreposage	370	3,6	187 550	4,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	55	0,5	100 775	2,4
Finances et assurances	260	2,5	165 140	4,0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	110	1,1	61 380	1,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	400	3,9	288 715	7,0

MRC DE PAPINEAU  
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MRC de Papineau		Ensemble du Québec	
	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,0	3305	0,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement	535	5,2	176 185	4,2
Services d'enseignement	575	5,5	306 575	7,4
Soins de santé et assistance sociale	1 120	10,8	532 680	12,8
Arts, spectacles et loisirs	205	2,0	84 130	2,0
Hébergement et services de restauration	1 010	9,7	278 500	6,7
Autres services (sauf administration publique)	580	5,6	193 700	4,7
Administrations publiques	910	8,8	264 085	6,4
<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	<b>10 380</b>	<b>100</b>	<b>4 154 010</b>	<b>100</b>

Tiré de : Statistique Canada, 2016.

### 3. Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

Cette section apporte des précisions quant au rôle des divers paliers de gouvernements municipaux prenant en charge les différentes facettes de la gestion des matières résiduelles.

#### 3.1 Champs de compétence

En 2010, la MRC de Papineau a acquis la compétence visant l'enfouissement, la disposition ou la valorisation des matières résiduelles. Les modalités d'exercice de cette compétence ont ensuite été modifiées par règlement en 2020. En somme, la gestion du contrat d'élimination des déchets des 25 municipalités relève de la MRC. Toutefois, les municipalités locales conservent leur compétence en ce qui a trait à la collecte et au transport de l'ensemble des matières résiduelles. De plus, elles gèrent la valorisation des matières résiduelles, ce qui comprend le traitement des matières recyclables et des matières organiques.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales sont chargées de la planification régionale en GMR. C'est pourquoi la MRC de Papineau a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser le PGMR. Elle doit aussi s'assurer que le PGMR soit compatible avec le schéma d'aménagement et de développement ainsi que les usages permis dans les règlements municipaux.

#### 3.2 Ententes intermunicipales

À l'époque du premier PGMR, en 2004, les ententes intermunicipales concernaient l'enfouissement des déchets dans des dépôts en tranchée alors en opération sur le territoire. Ces ententes ont évolué pour inclure les collectes et le transport des matières résiduelles ainsi que les services d'écocentres.

Le Tableau 14 recense les ententes intermunicipales en vigueur en 2019 sur le territoire de la MRC.

**Tableau 14: Ententes intermunicipales en vigueur**

Responsable	Adhérent	Service	Matière visée	Durée	Échéance
<b>Lac-Simon</b>	Chénéville Duhamel	Collecte Transport	Déchets Encombrants Matières recyclables	5 ans	31/03/2026
	Chénéville	Écocentre municipal	CRD, etc.	1 an	31/12/2021
<b>Namur</b>	Lac-des- Plages	Collecte Transport	Déchets Matières recyclables	1 an	31/12/2021
<b>Canton Lochaber</b>	Lochaber- Partie-Ouest Mayo Papineauville Plaisance	Collecte Transport	Déchets Matières recyclables	2 ans	31/12/2021
<b>Notre- Dame-de- la-Paix</b>	Notre-Dame- de- Bonsecours	Collecte Transport	Déchets Matières recyclables	3 ans	31/12/2023
<b>Ripon</b>	Saint-Sixte	Collecte Transport Écocentre	Déchets Encombrants Matières recyclables	3 ans	31/12/2023
<b>MRC des Collines- de- L'outaouais</b>	Bowman	Transbordement Transport	Déchets	5 ans	13/04/2022
	Val-des-Bois	Transbordement Transport	Déchets	5 ans	06/01/2024

Le Tableau 15 indique, de façon plus précise, l'instance responsable pour chacun des services offerts aux citoyens sur le territoire.

**Tableau 15: Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles (2019)**

SERVICES		Boileau	Bowman	Chénéville	Duhamel	Fassett	Lac-des-Plages	Lac-Simon	Canton Lochaber	Lochaber-Partie-Ouest	Mayo	Montebello	Montpellier	Mulgrave-et-Derry	Namur	Notre-Dame-de-Bonsecours	Notre-Dame-de-la-Paix	Notre-Dame-de-la-Salette	Papineauville	Plaisance	Ripon	Saint-André-Avellin	Saint-Émile-de-Suffolk	Saint-Sixte	Thurso	Val-des-Bois
<b>Déchets</b>	Planification – Collecte et du transport	Municipalité (M)																								
	Planification – Élimination	MRC																								
	Opérations - Collecte et transport	P	M <sup>1</sup>	M <sup>2</sup>	M <sup>2</sup>	M	M <sup>3</sup>	M	M	M <sup>4</sup>	M <sup>4</sup>	P	M <sup>2</sup>	P	M	M <sup>5</sup>	M <sup>4</sup>	P	P	M <sup>4</sup>	M	P	M	P	P	M <sup>1</sup>
	Opérations - Élimination	Entreprise privée (P) : Waste Management																								
<b>Matières recyclables</b>	Planification – Collecte et du transport	Municipalité (M)																								
	Planification – Tri et conditionnement	Municipalité (M)																								
	Opérations - Collecte et transport	P	M	M <sup>2</sup>	M <sup>2</sup>	M	M <sup>3</sup>	M	M	M <sup>4</sup>	M <sup>4</sup>	P	M <sup>2</sup>	P	M	M <sup>5</sup>	M <sup>4</sup>	P	P	M <sup>4</sup>	M	P	M	P	P	M
	Tri et traitement	P : Tricentris																								
<b>Matières organiques (résidus alimentaires)</b>	Planification - Collecte et transport								M			M	M					M	M	M		M			M	M
	Planification - Traitement								M			M	M					M	M	M		M			M	M
	Opérations - Collecte et transport								M			P	M					P	P	M <sup>4</sup>		P			P	P
	Opérations - Traitement	P : Centre de compostage Épursol																								
<b>Feuilles mortes et résidus verts</b>	Planification – Collecte et du transport	Municipalité (M)																								
	Planification – Traitement	Municipalité (M)																								
	Collecte et transport	s.o.	s.o.	s.o.	C <sup>6</sup>	C <sup>6</sup>	s.o.	M	C <sup>6</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	M	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	M	C <sup>6</sup>	P	s.o.	s.o.	P	M
	Traitement	s.o.	s.o.	s.o.	M	M	s.o.	P	C <sup>6</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	M	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	P	M	M	P	s.o.	s.o.	P	M
<b>Encombrants</b>	Planification – Collecte et du transport	Municipalité (M)																								
	Planification – Élimination ou valorisation	Municipalité (M)																								
	Opérations - Collecte et transport	C <sup>6</sup>	M	M <sup>2</sup>	C	M	M <sup>3</sup>	M	C <sup>6</sup>	M	P	s.o.	M	P	M	M <sup>5</sup>	M	s.o.	P	P	M	P	M	s.o.	P	M
	Opérations - Élimination ou valorisation	P	P	P	P	P	P	P	C	P	P	s.o.	P	P	P	P	P	s.o.	P	P	P	P	P	s.o.	P	P
<b>Boues de fosses septiques</b>	Planification – Vidange et transport	C	M	C <sup>7</sup>	C <sup>7</sup>	C	C	M	C	C <sup>7</sup>	M	C	M	C	C	M	C	C	M	M	C <sup>7</sup>	C	C	C <sup>7</sup>	C	C <sup>7</sup>
	Planification – Traitement	C	M	C	C	C	C	M	C	C	M	C	M	C	C	M	C	C	M	M	C	C	C	C	C	C
	Opérations - Vidange et transport	Entreprise privée (P)																								
	Opérations - Traitement	Entreprise privée (P)																								
<b>Écocentres ou points de dépôt</b>		M	s.o.	s.o.	M	s.o.	M	M	M	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	M	M	s.o.	M	M	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Légende : C = Citoyen      M = Municipalité      MRC = MRC      P = Entreprise privée

- 1- Le transport entre le poste de transbordement de la MRC-des-Collines-de-l'Outaouais et le LET de Lachute relève de la MRC-des-Collines-de-l'Outaouais.
- 2- Par la municipalité de Lac-Simon.
- 3- Par la municipalité de Namur.
- 4- Par Canton Lochaber.
- 5- Par la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.
- 6- Apport volontaire.
- 7- Les citoyens doivent fournir une preuve de vidange de la fosse à la municipalité.

### 3.3 Règlements

Le Tableau 16 dresse la liste des règlements dont se sont dotées la MRC de Papineau et les municipalités afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles sur leur territoire.

**Tableau 16: Règlements concernant la gestion des matières résiduelles**

MUNICIPALITÉ	Numéro	Objet
<b>MRC</b>	-2020	Modification concernant la déclaration de compétence à l'égard de l'enfouissement ou de la valorisation des matières résiduelles municipales
<b>Boileau</b>	14-076	Matières résiduelles et recyclables
<b>Bowman</b>	2016-03	Salubrité et enlèvement des matières résiduelles
	2016-04	Service de vidange et de transport des boues de fosses septiques
	2014-03	Nuisances, salubrité et protection de l'environnement
<b>Chénéville</b>	2016-074	Collecte et disposition des matières résiduelles
<b>Duhamel</b>	2015-07	Cueillette et disposition des matières résiduelles
	2017-01	Vidange des fosses de rétention et des fosses septiques
<b>Fassett</b>	2012-10	Cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et des déchets autres que domestiques
<b>Lac-des-Plages</b>	114-2016	Cueillette et disposition des matières résiduelles
<b>Lac-Simon</b>	464-2014	Collecte et disposition des matières résiduelles et recyclables
	480-2016	Mesurage de l'épaisseur de l'écume des boues septiques ainsi que vidange des fosses septiques
<b>Canton Lochaber</b>	287-18	Cueillette et disposition des matières résiduelles
<b>Lochaber-Partie-Ouest</b>	370-2021	Nuisances et qualité de vie des citoyens
<b>Mayo</b>	2015-02	Vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées
<b>Montebello</b>	934-2019	Collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables
	825-2013	Nuisances
<b>Montpellier</b>	05-2010	Nuisances
	10-2015	Vidange des fosses septiques
<b>Mulgrave-et-Derry</b>	2-85	Cueillette des déchets

MUNICIPALITÉ	Numéro	Objet
<b>Namur</b>	162	Cueillette, transport et disposition des ordures et des matières recyclables
<b>Notre-Dame-de-Bonsecours</b>	2010-08-231	Cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et des déchets autres que domestiques
	2012-06-260	Service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées
	2020-09-366	Nuisances
<b>Notre-Dame-de-la-Paix</b>	253	Cueillette des ordures
	242	Nuisances et salubrité
<b>Notre-Dame-de-la-Salette</b>	2022-08	Modalités de collecte des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants
<b>Papineauville</b>	2021-013	Gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés
	2021-008	Mesurage des boues, de l'écume et la vidange des fosses septiques
<b>Plaisance</b>	416-15	Nuisances
	396-11	Service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées
<b>Ripon</b>	2009-08-205	Nuisances et la salubrité
	2016-04-293	Vidange périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et gestion des boues
	2018-03-330	Cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
<b>Saint-André-Avellin</b>	323-18-2	Gestion des matières résiduelles et outils de collecte appropriés
	38-01	Nuisances
<b>Saint-Émile-de-Suffolk</b>	04-312	Nuisances
<b>Saint-Sixte</b>	209-21	Nuisances
<b>Thurso</b>	08-2019	Nuisances
	11-2017	Collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, du matériel informatique et électronique, des encombrants et des résidus verts
<b>Val-des-Bois</b>	RM03-2019	Nuisances
	RM04-2021	Gestion des matières résiduelles
		Vidange des fosses septiques et compostage

La majorité des municipalités ont un règlement qui, en plus de présenter les modalités de collecte (fréquence, fonctionnement, etc.), comprend souvent des dispositions pour interdire la

mise aux rebuts de matières recyclables ou encore de résidus volumineux ou dangereux. Pour les deux municipalités qui n'ont pas de règlement touchant les matières résiduelles, c'est le cadre de la réglementation provinciale qui s'applique.

Le Tableau 17 montre que la réglementation est, de façon générale, assez uniforme dans les municipalités. Il faut noter que les municipalités ne rendent pas toutes obligatoire la participation à la collecte des matières recyclables. Une autre différence observée concerne la gestion des quantités excédentaires de déchets, qui sont acceptées ou non à l'extérieur des contenants autorisés. De plus, les montants imposés en amende et l'obligation de faire la vidange des installations septiques varient d'une municipalité à l'autre.



**Tableau 17: Portée des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles**

RÈGLEMENT ET PORTÉE		Boileau	Bowman	Chénéville	Duhamel	Fassett	Lac-des-Plages	Lac-Simon	Canton Lochaber	Lochaber-Partie-Ouest	Mayo	Montebello	Montpellier	Mulgrave-et-Derry	Namur	N.-D.-de-Bonsecours	N.-D.-de-la-Paix	N.-D.-de-la-Salette	Papineauville	Plaisance	Ripon	Saint-André-Avellin	Saint-Émile-Suffolk	Saint-Sixte	Thurso	Val-des-Bois	
<b>Gestion des matières résiduelles</b>																											
<b>Collecte des ordures</b>																											
	Contenants autorisés	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X	X	X	X		X	X			X	X	
	Quantités excédentaires refusées	X	X	X	X	X		X	X						X	X	X	X	X		X	X			X	X	
	Matières autorisées/interdites	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X	X	X	X		X	X			X	X	
<b>Collecte des matières recyclables</b>																											
	Contenants autorisés	X	X	X	X	X	X	X	X						X	X		X	X		X	X			X	X	
	Quantités excédentaires refusées	X	X	X	X	X		X							X	X					X	X			X	X	
	Matières autorisées/interdites	X	X	X	X	X	X	X	X						X	X		X	X		X	X			X	X	
	Participation obligatoire	X	X	X					X						X			X	X		X	X			X	X	
<b>Interdiction de jeter</b>																											
	Sur ou dans tout immeuble	X		X	X	X	X	X	X					X		X			X		X	X			X	X	
	Sur la place publique	X		X	X	X	X	X	X					X		X	X	X	X		X	X			X	X	

RÈGLEMENT ET PORTÉE		Boileau	Bowman	Chénéville	Duhamel	Fassett	Lac-des-Plages	Lac-Simon	Canton Lochaber	Lochaber-Partie-Ouest	Mayo	Montebello	Montpellier	Mulgrave-et-Derry	Namur	N.-D.-de-Bonsecours	N.-D.-de-la-Paix	N.-D.-de-la-Salette	Papineauville	Plaisance	Ripon	Saint-André-Avellin	Saint-Émile-Suffolk	Saint-Sixte	Thurso	Val-des-Bois	
	Dans ou près des eaux et cours d'eau	X		X	X	X	X	X						X		X	X	X	X		X	X			X	X	
<b>Amende</b>																											
	Première infraction (\$)	300	500	Max. 500	Max. 500	500	100	Max. 500	Max. 600					100	300	Max. 500	1000 max	Max 1000	Min. 300		Max. 500	Min. 300			1000 max	1500 max	
	Récidive (\$)	600	1000	Max. 2000	Max. 2000	Max. 1000		Max. 2000	Max. 2000							Max. 1000	2000 max	Max 2000	Min. 600		1000 max	Min. 600			2000 max	2500 max	
<b>Nuisances</b>																											
<b>Interdiction de jeter</b>																											
	Sur ou dans tout immeuble		X					X			X	X				X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	
	Sur la place publique		X					X			X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Dans ou près des eaux et cours d'eau		X								X					X	X	X	X	X	X	X			X	X	

RÈGLEMENT ET PORTÉE		Boileau	Bowman	Chénéville	Duhamel	Fassett	Lac-des-Plages	Lac-Simon	Canton Lochaber	Lochaber-Partie-Ouest	Mayo	Montebello	Montpellier	Mulgrave-et-Derry	Namur	N.-D.-de-Bonsecours	N.-D.-de-la-Paix	N.-D.-de-la-Salette	Papineauville	Plaisance	Ripon	Saint-André-Avellin	Saint-Émile-Suffolk	Saint-Sixte	Thurso	Val-des-Bois	
<b>Amende</b>																											
	Première infraction (\$)		Max. 1000						Max. 600			Max. 500	Max. 1000			Max. 1000	Max. 1000	Max. 600	Max. 1000	Max. 1000	Max. 1000	Max. 300	Max. 1000	Max. 1000	Min. 300	750	
	Récidive (\$)		Max. 2000					Max. 2000				Max. 1000	Max. 2000			Max. 2000	Max. 2000	Max. 1200	Max. 2000	Max. 2000	Max. 2000	Max. 600	Max. 2000	Max. 2000	Min. 500	1500	
<b>Vidange des fosses septiques</b>																											
	Vidange périodique obligatoire		X		X						X		X			X				X	X						
	Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues							X																			
	Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange				X																X					X	
	Preuve de vidange obligatoire				X																X					X	

## 4. Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Sur le territoire de la MRC de Papineau, près d'une cinquantaine d'organismes et d'entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles ont été recensés. À ce nombre, il faut ajouter une vingtaine d'organismes et d'entreprises qui, bien que situés à l'extérieur du territoire de la MRC, contribuent au système de gestion des matières résiduelles. Parmi ceux-ci figurent les organismes à but non lucratif (OBNL) qui mettent en œuvre les programmes de récupération et de valorisation desservant les résidents et les ICI de la MRC de Papineau.

Le Tableau 18 présente un inventaire des organismes et des entreprises qui œuvrent dans le réemploi, dans la récupération, dans le recyclage et dans l'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Les organismes et les entreprises y sont listés par ordre alphabétique.

**Tableau 18: Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles**

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
<b>À l'extérieur du territoire de planification</b>				
<b>294580 Canada Inc.</b>	565 Place de Saint-Tropez Laval QC H7N 5V1	Entreprise privée	Collecte et transport	Service de collecte et transport des déchets, des matières recyclables et es matières organiques (résidentiel, ICI)
<b>Bélangier Agro-Consultants</b>	277, chemin Industriel #8 L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0A9 Téléphone : 819-986-7829 www.belanger-agro.com	Entreprise privée	Services-conseils Valorisation	Consultant en agronomie et en gestion et valorisation de matières résiduelles fertilisantes
<b>Centre de tri Argenteuil</b>	435, montée Cushing Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1B9 Téléphone : : 450 566-8000	Entreprise privée	Récupération Recyclage CRD	Centre de tri de matériaux secs, recyclage de béton et du placoplâtre (gyproc) et service de conteneur
<b>CREDDO (Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais)</b>	115, Boulevard Sacré-Coeur, Bureau 204 Gatineau (Québec) J8X 1C5 Téléphone : 819-772-4925 www.creddo.ca	Organisme à but non lucratif	ISÉ, services-conseils	Atelier d'information et d'éducation en environnement et sur les 3RV au grand public et aux ICI, Prestataire du programme ICI ON RECYCLE ! en Outaouais, services de caractérisation des matières résiduelles, guide de GMR aux ICI, Bottin vert de l'Outaouais
<b>Entraide familiale de l'Outaouais</b>	310-B rue Notre-Dame Gatineau (Québec) J8P 1L1 Téléphone : 819-669-0686 www.entraidefamiliale.com	Organisme à but non lucratif	Réemploi	Récupération de vêtements, meubles et articles usagés
<b>Enviro Educ-Action</b>	177, promenade du Portage, 3e étage Gatineau (Québec) J8X 2K4 Téléphone : 819-205-1082 www.enviroeducation.org	Organisme à but non lucratif	ISÉ, services-conseils	ISÉ, services-conseils en GMR responsable pour les ICI, écoles et événements; éducation relative à l'environnement
<b>Environnement et pompage Cadieux</b>	1221, rue Odile-Daoust Gatineau (Québec) J8M 1Y7 Téléphone : 819-986-8692	Entreprise privée	Collecte et transport	Vidange d'installations septiques
<b>Évolu-TIC Outaouais</b>	435 Saint-René Est Suite 200 Gatineau (Québec) J8P 8A5 Téléphone : 819-770-0103 www.evoluticoutaouais.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération	Récupération de matériel électronique et informatique, de piles et batteries, de lampes fluocompactes et de tubes fluorescents; récupération, tri et mise en ballots de papier et carton provenant d'ICI
<b>Gascon Service septique</b>	363, Montée de la Source Suite 101 Cantley (Québec) J8V 0G6 Téléphone : 819-827-2772 www.gasconseptique.ca	Entreprise privée	Collecte et transport	Vidange d'installations septiques
<b>Grands frères Grandes sœurs de l'Outaouais</b>	195, Rue Deveault, Unité 3 Gatineau (Québec) J8Z 1S7 Téléphone : 819-778-0694	Organisme à but non lucratif	Réemploi	Récupération de vêtements, meubles et articles usagés

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
	www.gfgso.com			
<b>Laurentides re/sources</b>	345, rue de la Bulstrode Victoriaville (Québec) G6T 1P7 Téléphone : 1-888-758-5497 www.laurentide.com	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Entreprise manufacturière qui offre des services de récupération pour de la peinture (commercialise la peinture recyclée Boomerang et Rona Éco), des huiles usées, des RDD organiques et inorganiques, des piles, des ampoules fluocompactes et du matériel électronique.
<b>MRC des Collines-de-l'Outaouais</b>	28, chemin de la Pêche Val-des-Monts (Québec) J8N 4A6 Téléphone : 819-457-4086	Institution publique	Collecte et transport	Transbordement des déchets provenant de municipalités et ICI
<b>Pierre Larabie pompage de fosses septiques</b>	1840, route du Carrefour Val-des-Monts (Québec) J8N 7M8 Téléphone : 819-671-2221	Entreprise privée	Collecte et transport	Vidange d'installations septiques
<b>Pompage sanitaire 2000 inc.</b>	1450, route 117 Sud Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 Téléphone : 819-681-7785 www.pompagesanitaire.com	Entreprise privée	Collecte et transport	Vidange d'installations septiques
<b>RCI Environnement</b>	9501, boulevard Ray Lawson Anjou (Québec) H1J 1L4 Téléphone : 1-877-410-8418 www.rcienvironnement.com	Entreprise privée	Collecte et transport	Location de conteneurs et d'équipements de récupération (résidentiel, ICI, municipal)
<b>Service de recyclage Sterling</b>	6000, Sir Wilfrid Laurier (Rte 158) St-Canut, Mirabel (Québec) J7N 2Z8 450.258.2000	Entreprise privée	Récupération Recyclage CRD	Centre de tri de matériaux secs, recyclage de béton et du placoplâtre (gyproc) et service de conteneur.
<b>Tricentris</b>	Centre de tri de Lachute 651, chemin Félix-Touchette Lachute (Québec) J8H 2C5 Téléphone : 450-562-4488 www.tricentris.com	Organisme sans but lucratif	Récupération ISÉ	Centre de tri de matières recyclables Éducation relative à l'environnement (pièce de théâtre et atelier scolaire)
	Centre de tri de Gatineau 45, rue Pierre-Ménard Gatineau (Québec) J8R 3X3 Téléphone : 819-643-4448 www.tricentris.com	Organisme sans but lucratif	Récupération ISÉ	Centre de tri de matières recyclables Éducation relative à l'environnement (pièce de théâtre et atelier scolaire)
<b>Waste Management Canada</b>	6985, chemin des Sources Lachute (Québec) J8H 2C5 Téléphone : 819-843-9522	Entreprise privée	Élimination	Gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) de matières résiduelles
<b>À l'intérieur du territoire de planification</b>				
<b>Clean Harbors Québec inc.</b>	400, rue Galipeau Thurso (Québec) J0X 3B0 Téléphone : 819-985-0110 www.cleanharbors.com	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Récupération, transport, traitement et élimination de matières résiduelles dangereuses (secteur ICI)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
<b>Épursol</b>	47, rue Albert Ferland Chénéville (Québec) J0V 1E0 Téléphone : 819-428-1777 www.epursol.ca	Entreprise privée	Collecte et transport Recyclage	Vidange d'installations septiques Site de traitement des boues de fosses septiques, des résidus alimentaires et de résidus verts
<b>Fortress Specialty Cellulose</b>	451, rue Victoria Thurso (Québec) J0X 3B0 Téléphone : 819-985-2233	Entreprise privée	Valorisation	Valorisation énergétique de copeaux de bois (cogénération)
<b>Fosses septiques Bowman enr. (Entreprises DM)</b>	1, chemin Boucher Bowman (Québec) J0X 3C0 Téléphone : 819-454-2454	Entreprise privée	Collecte et transport	Vidange d'installations septiques
<b>Gascon Service Septique</b>	363 Montée de la Source #101 Cantley (Québec) J8V 0G6 Tél. : 819-303-9055	Entreprise privée	Collecte et transport	Vidange d'installations septiques
<b>Imprimerie Papineauville</b>	348, rue Papineau Papineauville (Québec) J0V 1R0 Téléphone : 819-427-6282	Entreprise privée	Récupération	Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser
<b>Lauzon Bois énergétique recyclé inc.</b>	2099, côte des Cascades Papineauville (Québec) J0V 1R0 Téléphone : 819-427-5105	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Fabrication de granules énergétiques à partir de copeaux de bois et résidus forestiers
<b>Serge Pilon, Recyclage S.C.N.</b>	285, chemin Rivière Blanche Mayo (Québec) Téléphone : 819-281-8107	Entreprise privée	Récupération	Récupération de métaux, électroménagers, bonbonnes de propane, voitures et machinerie
<b>Service d'excavation Jacques Lirette inc. (Centre Eco-Recyc)</b>	284, chemin Tour-du-Lac Lac-Simon (Québec) J0V 1E0 Téléphone : 819-428-3243	Entreprise privée	Récupération	Récupération de résidus de CRD
<b>Services sanitaires Richard Lanthier</b>	4A, Rang Ste-Julie Est C.P. 5033 Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0 Téléphone : 819-983-2830	Entreprise privée	Collecte et transport	Service de collecte et transport des déchets et des matières recyclables (résidentiel, ICI)
<b>Environnement RLS</b>	108, rue Papineau Papineauville (Québec) J0V 1R0 Téléphone : 819-427-6427 www.transportrls.com	Entreprise privée	Collecte et transport Recyclage Centre de transfert Centre de tri CRD	Service de collecte et transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques (résidentiel, ICI) Location de conteneurs Recyclage de métaux, bois, carton
<b>Transport sanitaire Hayes</b>	1562, Route 148 Papineauville (Québec) J0V 1R0 Téléphone : 819-355-3934	Entreprise privée	Collecte et transport	Service de collecte et transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques (résidentiel, ICI)

Certains OBNL ont la charge de programmes gouvernementaux spécifiques. C'est le cas des organismes désignés de la responsabilité élargie des producteurs (REP) qui représentent les entreprises qui produisent certaines catégories de matières dangereuses.

**Tableau 19: Organismes de gestion de la responsabilité élargie des producteurs (REP)**

Intervenant	Produits pris en charge	Coordonnées
<b>Société de gestion des huiles usées (SOGHU)</b>	Huiles usées, filtres à huiles, liquides antigels et nettoyeurs à freins, contenants	204-248, boul. Fréchette Chambly (Québec), J3L 2Z5
<b>Éco-Peinture</b>	Peintures, vernis, apprêts, contenants	240, rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières (Québec), G9A 2G8
<b>Appel à recycler</b>	Piles et batteries d'automobiles	100 Sheppard Avenue Est Bureau 800, Toronto, (Ontario), M2N 6N5
<b>RecycFluo</b>	Ampoules au mercure, halogènes, DEL, incandescentes, fluocompactes	514-228-5648
<b>Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)</b>	Petits et grands électroniques	5750 Explorer Drive Bureau 301 Mississauga (Ontario), L4W 0A9
<b>GoRecycle</b>	Appareils ménagers et de climatisation	<a href="http://www.gorecycle.com">www.gorecycle.com</a>

Beaucoup d'OBNL ou d'entreprises prennent en charge des matières qui ne sont pas couvertes par les programmes gouvernementaux, comme les textiles, les jouets, les meubles et les articles de sports. Ces organismes se trouvent dans la MRC de Papineau ou, plus généralement, dans la région de l'Outaouais.

**Tableau 20: Organismes et entreprises de réemploi**

Intervenant	Coordonnées
<b>Entraide familiale de l'Outaouais</b>	396 rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1L5 Téléphone : 819-669-0686, <a href="http://www.entraidefamiliale.com">www.entraidefamiliale.com</a>
<b>Grands frères Grandes sœurs de l'Outaouais</b>	203, Rue Deveault, Unité 100, Gatineau (Québec) J8Z 1S7 Téléphone : 819-778-0101, <a href="https://outaouais.grandsfreresgrandessesoeurs.ca/">https://outaouais.grandsfreresgrandessesoeurs.ca/</a>
<b>Sport Échange Outaouais</b>	1065, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J8Y 6V5 Téléphone : 819-770-6445, <a href="http://www.sportechange.com">www.sportechange.com</a>
<b>Conseil de Fabrique de Saint-André-Avellin</b>	8, rue Saint-André, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0 Téléphone : 819-983-2211
<b>Conseil de Fabrique de Saint-Félix-de-Valois</b>	85, rue Principale, Chénéville (Québec) J0V 1E0 Téléphone : 819-428-3300
<b>Friperie Jument Verte</b>	452, Route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0 Téléphone : 819-454-2992
<b>Friperie la cave au grenier</b>	104, rue Principale, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0 Téléphone : 819-983-2225, <a href="http://www.lacaveaugrenier.ca">www.lacaveaugrenier.ca</a>
<b>Johanne Auclair Johanne Auclair Friperie et brocante</b>	1902, Route 148, Papineauville (Québec) J0V 1R0 Téléphone : 819-308-0575
<b>Un trésor de friperie</b>	68 Albert-Ferland, Chénéville, QC J0V 1E0
<b>Service de vêtements Petite-Nation</b>	87, rue Principale, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0 Téléphone : 819-983-7718



## 5. Installations de traitement des matières résiduelles

Cette section décrit les installations de traitement des matières résiduelles qui composent le système de GMR de la MRC de Papineau. Il s'agit des principales installations où transitent les flux de matières résiduelles. La Figure 5, ci-dessous, en présente la localisation.

### 5.1 Lieu d'enfouissement technique

Auparavant, l'élimination se faisait dans les huit dépôts en tranchée du territoire. Comme le REIMR adopté en 2006 rend obligatoire l'élimination dans un lieu d'enfouissement technique (LET) pour les municipalités de la MRC de Papineau, les dépôts en tranchées ont été fermés. Depuis, l'enfouissement se fait à l'extérieur du territoire de la MRC de Papineau.

Ainsi, les déchets des 25 municipalités sont acheminés au LET de Lachute, lequel est situé à environ 55 km à l'est de la MRC. Le présent contrat d'enfouissement des déchets lie la MRC de Papineau au LET de Lachute jusqu'en décembre 2026.

Le Tableau 21 fournit une description sommaire des principales caractéristiques du LET de Lachute.

**Tableau 21: Fiche descriptive du LET de Lachute**

CARACTÉRISTIQUE	Description
<b>Localisation</b>	6985, chemin des Sources Lachute (Québec) J8H 2C5
<b>Propriétaire</b>	Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)
<b>Opérateur</b>	RCI Environnement depuis 2008; RCI Environnement est devenue une filiale de Waste Management Inc. en 2013; En vertu d'une entente conclue entre RCI Environnement et Malex, unité d'affaire de TransForce, 30 % de la capacité résiduelle du LET de Lachute, ce qui représente environ 1 875 000 tonnes, ont été cédés à Malex; cette dernière entreprise a depuis été acquise par GFL Environmental. La durée de l'entente est de 30 ans.
<b>Gestion</b>	Propriété publique - Opération privée
<b>Provenance des matières résiduelles éliminées</b>	Le service est offert aux entreprises, municipalités, industries, institutions et particuliers. Le LET peut recevoir des ordures ménagères ou commerciales, des matériaux de construction, des résidus industriels et d'autres matières non-toxiques. Le LET reçoit les déchets provenant de la région de l'Outaouais qui fait partie du territoire de desserte prévu à l'étude d'impact sur l'environnement.
<b>Autorisation</b>	<b>Décret :</b> 918-2003

CARACTÉRISTIQUE	Description
	<b>Capacité :</b> 667 000 m <sup>3</sup> /an, soit environ 500 000 t/an (annuel) 12 400 000 m <sup>3</sup> (total)
<b>Durée de vie estimée</b>	12 ans (2033)
<b>Activités</b>	Les résidus acheminés au LET sont traités par encapsulation dans l'argile. Cette méthode consiste à enfouir les résidus dans des cellules d'enfouissement étanches, creusées à même les argiles sous-jacentes. Une fois remplie, la cellule est refermée à l'aide d'une épaisse couche d'argile pour éviter l'infiltration de l'eau. L'ensemble des cellules d'enfouissement est équipé de systèmes de récupération et de traitement des eaux de lixiviation et des biogaz.
<b>Gestion du biogaz</b>	Le biogaz est canalisé vers une centrale de production d'électricité située sur le site. L'usine d'une capacité de 9,975 MW est gérée par Lydia/Kruger Énergie.
<b>Gestion du lixiviat</b>	Les eaux de lixiviation et de ruissellement sont acheminées vers des bassins de traitement aéré et de sédimentation pour y être décontaminées.
<b>Projet à venir</b>	Waste Management prévoit déposer une demande d'agrandissement du LET de Lachute. Cette demande, ainsi qu'une utilisation optimale des cellules d'enfouissement actuelles, permettraient de poursuivre les activités du LET jusqu'en 2040.

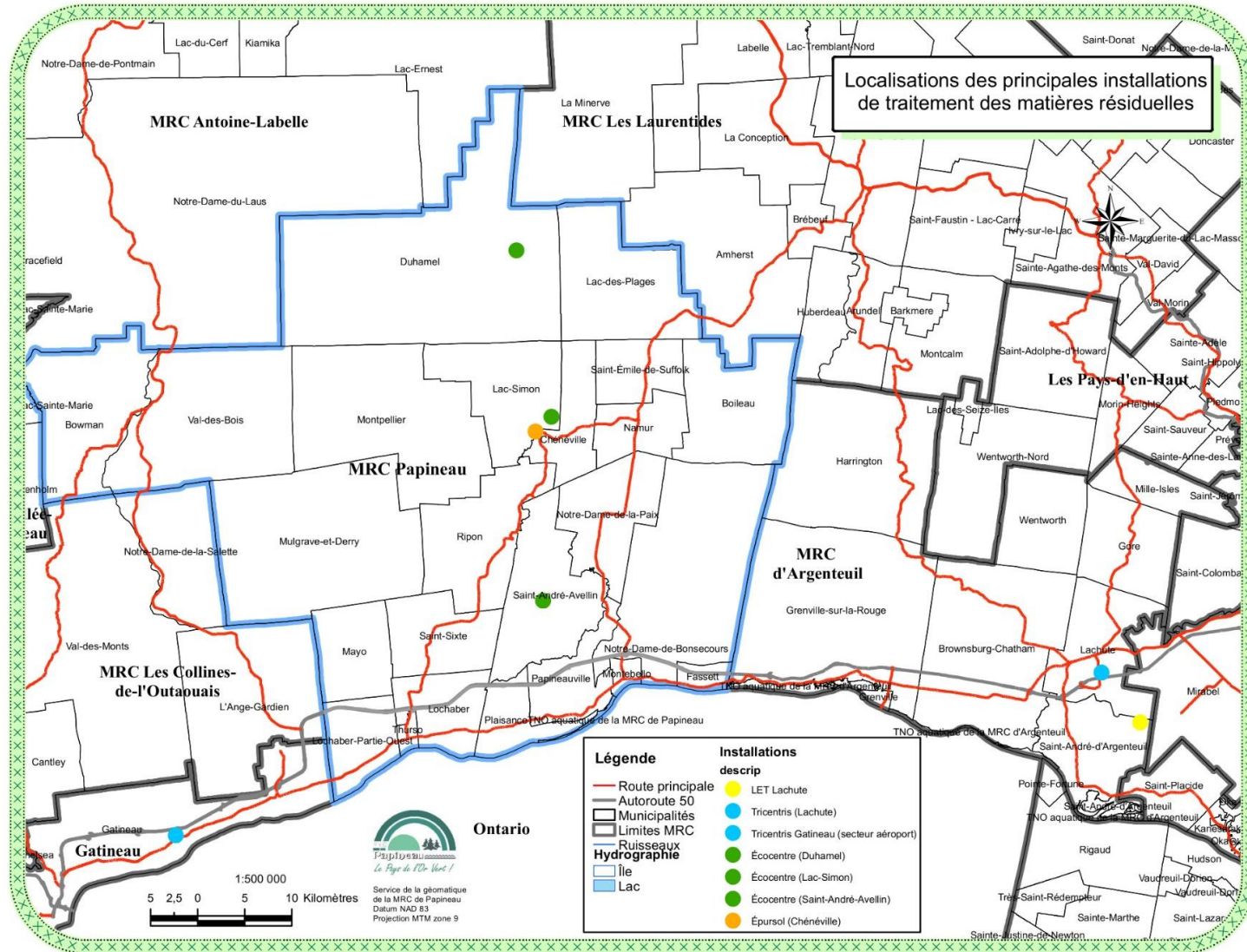
## 5.2 Centre de tri des matières recyclables

Tricentris est un OBNL dont le conseil d'administration est composé d'élus municipaux. Plus de 160 municipalités ainsi qu'un centre de services scolaires en sont membres. Tricentris compte trois centres de tri de matières recyclables, soit à Gatineau, à Lachute et à Terrebonne.

Les matières recyclables des 25 municipalités de la MRC de Papineau, qui sont membres de l'organisme, sont acheminées aux centres de tri de Tricentris. En 2019, les matières recyclables de 11 municipalités étaient dirigées vers le centre de tri de Lachute et celles des 13 autres vers le centre de tri de Gatineau.

Le Tableau 22 qui suit fournit une description sommaire des principales caractéristiques des centres de tri de Tricentris à Gatineau et à Lachute.

MRC DE PAPINEAU  
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030



**Figure 5: Installations de gestion des matières résiduelles**

\*La municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette s'est jointe à la MRC de Papineau en janvier 2022

**Tableau 22: Fiche descriptive des centres de tri de Tricentris à Gatineau et à Lachute**

CARACTÉRISTIQUE	Centre de tri de Gatineau	Centre de tri de Lachute
<b>Localisation</b>	45, rue Pierre-Ménard Gatineau (Québec) J8R 3X3	651, chemin Félix-Touchette Lachute (Québec) J8H 2C5
<b>Propriétaire</b>	Tricentris	Tricentris
<b>Opérateur</b>	Tricentris	Tricentris
<b>Date de mise en opération</b>	2012	1998
<b>Activités</b>	Tri des matières recyclables (papier/ carton, verre, plastique et métaux)	Tri des matières recyclables (papier/ carton, verre, plastique et métaux)
<b>Équipements</b>	un trommel deux séparateurs à disques pour fibres et contenants un séparateur de finition un perforateur à contenants de plastique deux tris optiques pour les plastiques PET et HDPE deux séparateurs magnétiques un séparateur à courant de Foucault un pulvérisateur de verre un crible rotatif pour le verre avec soufflerie une presse à ballots avec convoyeur d'alimentation deux compacteurs à déchets	un séparateur à carton trois séparateurs à disques pour les fibres et les contenants et séparateur de finition <sup>1</sup> trois perforateurs à contenants de plastique deux séparateurs magnétiques un pulvérisateur de verre un crible rotatif pour le verre avec soufflerie une presse à ballots avec convoyeur d'alimentation un compacteur à déchets
<b>Capacité de traitement</b>	85 000 tonnes/an	75 000 tonnes/an
<b>Quantité annuelle reçue</b>	59 000 tonnes (2014)	50 000 tonnes/an (2014)
<b>Taux de rejet</b>	10 à 12 % (2019, toutes provenances confondues)	12 % (2019, toutes provenances confondues)

1- Ces équipements ont été remplacés en 2015 par un nouveau type de séparateur plus performant.

## 5.3 Écocentres municipaux

Le Tableau 23 ci-dessous fournit une description sommaire des services offerts et les matières acceptées par les écocentres du territoire. Les données relatives aux quantités de matières qui y sont reçues, transférées ou rejetées ne sont pas disponibles. Le nombre d'écocentres et de points de dépôt accessibles pour les citoyens de la MRC a doublé depuis 2014, passant de quatre à huit.

**Tableau 23: Écocentres situés sur le territoire de la MRC de Papineau**

Écocentre	Clientèle admissible	RDD	Encombrants	Pneus	CRD	Métal	Carton	Résidus verts	Tarif	Horaire	Adresse
Dépôt de Boileau	Résidents de la municipalité de Boileau	x	x	x	x	x			Gratuit sauf matériaux de construction 15-40 \$	9h-16h Lundi au vendredi 15 avril au 1er novembre	702, chemin Boileau, Boileau (Québec), J0V 1N0
Duhamel	Résidents de la municipalité de Duhamel (preuve de résidence exigée)	x	x	x	x	x		x	Gratuit	10h-16h mercredi et samedi mai à octobre	3605, chemin du Lac Gagnon Est Duhamel (Québec) J0V 1G0
Lac-des-Plages	Résidents de la municipalité du Lac-des-Plages	x		x	x	x		x		13h-16h vendredi et 9h-15h samedi 1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre 2 <sup>e</sup> samedi du mois Décembre à mars	2053 A, Chemin du Tour-du-lac, Lac-des-plages (QUÉBEC) J0 T 1K0
Lac-Simon	Résidents de Lac-Simon et de Chénéville	x	x	x	x			x	Gratuit (15\$ dans le compte de taxes)	9h-17h Jeudi à lundi juin à octobre	123, rue du Parc, Lac-Simon (Québec), J0V 1E0

MRC DE PAPINEAU  
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

Écocentre	Clientèle admissible	RDD	Encombrants	Pneus	CRD	Métal	Carton	Résidus verts	Tarif	Horaire	Adresse
Canton Lochaber	Résidents de Lochaber, de Lochaber Ouest et de Mayo	x	x	x	x	x	x	x			259 Montée du Gore Canton Lochaber, QC J0X 3B0
Papineauville	Résidents de Papineauville	x	x	x	x	x		x	Frais applicables pour le dépôt de CRD, meubles encombrants et plastiques rigides et agricoles	8h-17h lundi à mercredi et samedi, 8h-18h jeudi et vendredi 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre 8h-17h lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	108 rue Papineau, Papineauville (Québec),
Ripon	Résidents de Ripon	x	x	x	x	x		x	Frais de 10\$ par tranche de 1,5m cubes excédentaires (premier 1,5m gratuit par jour)	15h30-18h30 mercredi et 9h-12h, 12h30-15h30 samedi 5 mai au 30 octobre	145, rue Principale, Ripon (Québec), J0V 1V0
Saint-André-Avellin	Résidents de Saint-André (preuve de résidence exigée)	x	x	x	x	x	x	x	Gratuit (limite de 2m cubes par visite), sauf pour les résidus verts	1 jour par mois selon le calendrier	2, rue Bourgeois Nord, Saint-André-Avellin, J0V 1W0

## 5.4 Centre de compostage et de traitement des boues de fosses septiques

Un centre de compostage et de traitement des boues de fosses septiques est également présent sur le territoire de la MRC. Il appartient à l'entreprise Épursol. Celle-ci offre également ses services de vidange d'installations septiques résidentielles et commerciales à l'ensemble du territoire de la MRC.

Le Tableau 24 fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de compostage d'Épursol.

**Tableau 24: Fiche descriptive du centre de compostage et de traitement des boues de fosses septiques d'Épursol**

CARACTÉRISTIQUE	Description
<b>Localisation</b>	47 rue Albert Ferland Chénéville (Québec) J0V 1E0
<b>Propriétaire</b>	Benjamin Leblanc
<b>Opérateur</b>	Épursol
<b>Gestion</b>	Entreprise privée
<b>Année de mise en service</b>	2006
<b>Capacité annuelle de traitement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidus alimentaires et verts: 47 000 tonnes</li> <li>• Boues de fosses septiques : 5 M de tonnes</li> </ul>
<b>Quantité annuelle traitée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidus alimentaires et verts : 42 000 m<sup>3</sup></li> <li>• Boues de fosses septiques : 23 000 m<sup>3</sup></li> </ul>
<b>Procédé</b>	<p>Le centre est équipé d'un système DAB pour la déshydratation des boues, d'un système de compostage et d'un système de captation des eaux générées par le site ainsi que de bassins de traitement des eaux usées.</p> <p>Le système de compostage comprend un bâtiment fermé, où les matières sont d'abord traitées dans un silo-couloir avec aération forcée. La maturation du compost se fait ensuite sur une plateforme à l'extérieur, en andains.</p>
<b>Disposition des boues traitées</b>	L'eau traitée et épurée est retournée au sol
<b>Tarif</b>	nd
<b>Taux de rejet</b>	nd
<b>Quantité de compost produit</b>	nd
<b>Disposition du compost</b>	Épandage en vrac en parterre ou dans des champs

CARACTÉRISTIQUE	Description
<b>Projets à venir</b>	Épursol a un projet de centre fermé pour traiter les matières organiques hors-catégories.

## 5.5 Centres de transfert

Les centres de transfert (ou de transbordement) assurent le dépôt temporaire de matières résiduelles ou attendant leur transport, dans des camions de grande capacité (ex. : semi-remorques), vers des lieux de traitement comme les LET ou les centres de tri de matières recyclables. La MRC compte un centre de transfert d'Environnement RLS à Papineauville qui est utilisée pour le transbordement des déchets et des matières recyclables. Par ailleurs, deux municipalités ont recours au centre de transfert de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour leurs matières recyclables. Enfin, deux autres centres de transfert de faible capacité se trouvent sur le territoire de la MRC

**Tableau 25: Fiche descriptive du poste de transbordement d'Environnement RLS**

CARACTÉRISTIQUE	Description
<b>Localisation</b>	108, Papineau Papineauville (Québec) J0V 1R0
<b>Propriétaire</b>	Environnement RLS
<b>Opérateur</b>	Environnement RLS
<b>Date de mise en opération</b>	2020
<b>Matières reçues</b>	Déchets et matières recyclables
<b>Provenance des matières reçues</b>	Municipalités locales de la MRC de Papineau
<b>Activités</b>	Transbordement des déchets Transfert des déchets compactés dans des camions semi-remorques Transport des déchets jusqu'au LET de Lachute Transbordement des matières recyclables Transport des matières recyclables jusqu'au centre de tri de Gatineau
<b>Capacité de réception</b>	10 400 tonnes/an (2020)
<b>Quantité annuelle reçue</b>	10 000 tonnes/an (2020)
<b>Projets à venir</b>	



## Centre de transfert de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Compte tenu de leur éloignement et de leur isolement, les municipalités de Bowman et de Val-des-Bois ont convenu, depuis plusieurs années, d'une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'accès à leur poste de transbordement des déchets situé à Val-des-Monts. En 2019, 779 tonnes de déchets provenant de ces deux municipalités de la MRC de Papineau ont été transbordées au poste de transbordement.

Le Tableau 26 fournit une description sommaire des principales caractéristiques du centre de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

**Tableau 26: Fiche descriptive du poste de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

CARACTÉRISTIQUE	Description
<b>Localisation</b>	28, chemin de la Pêche Val-des-Monts (Québec) J8N 4A6
<b>Propriétaire</b>	MRC des Collines-de-l'Outaouais
<b>Opérateur</b>	MRC des Collines-de-l'Outaouais
<b>Date de mise en opération</b>	1995
<b>Matières reçues</b>	Déchets
<b>Provenance des matières reçues</b>	Municipalités locales de la MRC des Collines-de-l'Outaouais Quelques municipalités voisines de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (dont les municipalités de Bowman et de Val-des-Bois de la MRC de Papineau) Entrepreneurs privés qui œuvrent dans la région
<b>Activités</b>	Transbordement des déchets Transfert des déchets compactés dans des camions semi-remorques Transport des déchets jusqu'au LET de Lachute
<b>Capacité de réception</b>	30 000 tonnes/an
<b>Quantité annuelle reçue</b>	18 000 tonnes/an (2014)
<b>Projets à venir</b>	Les MRC de la région de l'Outaouais souhaitent étudier la possibilité d'implanter un nouveau lieu d'élimination dans la région afin de limiter les déplacements des déchets par camions.

## Centre de transfert de matières organiques à Chénéville

L'entreprise Épursol opère depuis peu un centre de transfert des matières organiques d'une capacité de 200 tonnes par semaine. Adjacent à la plateforme de compostage, à Chénéville, le centre de transfert facilite la réception des matières organiques en provenance de municipalités des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

## Centre de transfert de faible capacité de Lac-Simon

La municipalité de Lac-Simon opère pour ses besoins et ceux des municipalités qu'elle dessert pour la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables, un centre de transfert de faible capacité (moins de 30 tonnes par semaine). Le centre est situé au même endroit que l'écocentre municipal, soit au 123, rue du Parc, Lac-Simon. Les données relatives aux quantités de déchets et de matières recyclables qui y sont reçues et transférées ne sont pas disponibles.

## 5.6 Centres de tri de résidus de CRD

Un centre de tri de résidus de CRD, celui de Transport R.L.S. à Papineauville, se trouve sur le territoire de la MRC. De plus, les résidents de plusieurs municipalités peuvent porter leurs résidus de CRD au Service d'excavation Lirette à Lac-Simon. Par ailleurs, les citoyens, les ICI et les écocentres qui souhaitent valoriser une gamme plus complète de matériaux, comme les encombrants, les pneus ou les RDD, peuvent se rendre à l'un des centres de tri situés à proximité, dans la MRC de Papineau, dans la région de l'Outaouais ou celle des Laurentides.

**Tableau 27: Centres de tri de résidus de CRD à proximité**

Propriétaire / Gestionnaire	Municipalité	MRC	Distance de Saint-André-Avellin* (km)
Environnement RLS	Papineauville	Papineau	14
Agrégats Argenteuil (Groupe Foucault)	Grenville	Argenteuil	46
Centre de tri d'Argenteuil	Brownsburg	Argenteuil	60
Service de recyclage Sterling	Saint-Canut (Mirabel)	Argenteuil	87
TerraCube	Denhom	Vallée-de-la-Gatineau	81
Thibault Démolition	Val-des-Monts	Collines-des-Outaouais	74
Centre de tri R.M.S.O	Gatineau	Gatineau	69
Services Matrec / GFL	Gatineau	Gatineau	69

\*Municipalité choisie à titre indicatif

## 6. Gestion actuelle des matières résiduelles

Les municipalités de la MRC de Papineau offrent une large gamme de services en gestion des matières résiduelles, à commencer avec les programmes d'ISÉ.

### 6.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Plusieurs activités d'ISÉ sont réalisées par la MRC de Papineau et les municipalités locales concernant les services offerts et les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles.

La MRC de Papineau publie l'information suivante sur son site Internet:

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR);

Le PGMR de la MRC;

La performance des programmes municipaux de récupération des matières résiduelles;

La pratique de l'herbicyclage;

- Les différentes modalités de disposition des matières résiduelles autres que les déchets et les matières recyclables.

Quant aux municipalités locales, elles ont toutes établi un programme d'information pour les populations permanente et saisonnière (ex.: site Internet, calendrier de collecte, bulletin municipal, journal local, page Facebook, document d'information distribué par la poste, dépliant, etc.). Ces documents abordent généralement les sujets suivants :

Les services de collecte;

Les matières recyclables;

La hiérarchie des 3RV;

Le PGMR de la MRC;

La performance en récupération des matières résiduelles;

- Le compostage domestique.

Plusieurs municipalités prennent des initiatives spécifiques:

La municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix mise sur le contact direct avec ses citoyens à travers des journées de formation sur le compostage domestique tenues à l'hôtel de ville une fois par année;

La municipalité de Canton Lochaber sensibilise ses citoyens lors des collectes d'ordures en cueillant seulement les matières qui sont des résidus ultimes. Tout ce qui est accepté à l'écocentre, comme les gros rebuts, est laissé sur place et un mémo « écocentre » y est apposé.

- Cinq municipalités le long de la route 148 (Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello et Fassett) organisent conjointement au printemps une grande vente de garage sur 30 km. L'évènement intitulé « 148 en folie », promeut le réemploi.

## 6.2 Services municipaux

Les services municipaux en gestion des matières résiduelles comprennent les collectes, le transport et le traitement des matières résiduelles, de même que les points d'apport volontaire pour diverses matières.

### Déchets

En vertu de la déclaration de compétence de la MRC de Papineau en GMR, la gestion du contrat d'élimination des déchets des 25 municipalités lui revient. Le service de collecte et de transport des déchets demeure cependant la responsabilité de chacune des municipalités.

Toutes les résidences de la MRC de Papineau sont desservies par une collecte de porte en porte des déchets. La fréquence varie de 24 à 42 collectes par année, selon les municipalités. En 2019, la plupart des municipalités avait déjà opté pour la collecte des déchets aux deux semaines.

En 2019, trois modes de gestion des services de collecte municipale ont cours :

#### **Collecte réalisée par la municipalité**

Neuf municipalités effectuaient elles-mêmes la collecte des déchets sur leur territoire respectif.

#### **Collecte réalisée par une municipalité voisine par le biais d'une entente intermunicipale**

Neuf municipalités étaient desservies par une autre municipalité pour la collecte des déchets.

#### **Collecte réalisée par une entreprise privée**

Pour les sept autres municipalités, la collecte des déchets est gérée par contrat avec une entreprise privée. Trois entreprises offrent le service de collecte : Services sanitaires Lanthier, Environnement RLS et 294580 Canada Inc.

Les modalités de collecte applicables aux déchets, en vigueur en 2019, sont résumées au Tableau 28.

Les déchets de toutes les municipalités de la MRC sont acheminés au LET de Lachute en vertu d'un contrat en vigueur jusqu'en 2026. Le coût d'enfouissement en vigueur en 2019 est de 57 \$/tonne (excluant les redevances exigibles pour l'élimination et les taxes). Lorsqu'on inclut la redevance, cela revient à 80,50 \$/tonne pour l'enfouissement des déchets. Ce dernier montant est utilisé pour le détail des coûts d'élimination au Tableau 61 de l'Annexe B. La plupart des municipalités font également le transfert des déchets collectés au centre de transbordement de Papineauville afin d'optimiser le transport jusqu'au LET.

Tableau 28: Modalités de collecte des déchets (année 2019)\*

MUNICIPALITÉ	Nombre d'unités résidentielles desservies	Nombre d'ICI desservis	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte <sup>1</sup> (\$/porte)	Coût par porte/collecte <sup>1</sup> (\$/collecte)	Nombre de collectes (coll./an)
Boileau	463	9	Services sanitaires Lanthier	5 ans	31/12/2026	94	3,92	24
Bowman	720	16	Bowman	s.o.	s.o.	51	2,62	31
Chénéville	495	46	Lac-Simon	nd	31/12/2022	nd	nd	26
Duhamel	1065	29	Lac-Simon	3 ans	31/08/2025	36	1,39	26
Fassett	275	14	Fassett	s.o.	s.o.	89	3,61	26
Lac-des-Plages	699	14	Namur	nd	nd	73	1,87	34
Lac-Simon	1659	33	Lac-Simon	s.o.	s.o.	24	0,78	26
Canton Lochaber	144	0	Canton Lochaber	s.o.	s.o.	nd	nd	26
Lochaber-Partie-Ouest	289	11	Canton Lochaber	1 ans	31/12/2022	65	2,49	26
Mayo	407	4	Canton Lochaber	3 ans	31/12/2023	103	2,63	36
Montebello	507	41	294580 Canada Inc.	5 ans	31/08/2027	67	2,58	26
Montpellier	933	21	Environnement RLS	nd	nd	56	1,71	26
Mulgrave-et-Derry	583	9	Services sanitaires Lanthier	1 an	31/12/2022	89	2,30	42
Namur	379	19	Namur	s.o.	s.o.	nd	nd	34
Notre-Dame-de-Bonsecours	174	13	Notre-Dame-de-la-Paix	3 ans	31/12/2023	113	2,76	33
Notre-Dame-de-la-Paix	373	7	Notre-Dame-de-la-Paix	nd	nd	67	1,28	41
Notre-Dame-de-la-Salette**	461	70	Environnement RLS	1 an	31/12/2022	52	2,73	19
Papineauville	1090	65	Canton Lochaber	3 ans	31/03/2024	89	3,44	26
Plaisance	511	24	Canton Lochaber	3 ans	31/12/2024	52	2,00	26
Ripon	1000	22	Ripon	s.o.	s.o.	65	1,99	36
Saint-André-Avellin	1839	93	Services sanitaires Lanthier	4 ans	31/12/2024	67	1,88	36
Saint-Émile-de-Suffolk	447	12	Saint-Émile-de-Suffolk	s.o.	s.o.	44	1,09	39
Saint-Sixte	204	3	Ripon	3 ans	31/12/2023	116	2,24	36
Thurso	1421	46	Environnement RLS	3 ans	31/12/2022	105	2,93	26
Val-des-Bois	938	41	Val-des-Bois	s.o.	s.o.	52	1,54	26
<b>MRC de Papineau</b>	<b>17 076</b>	<b>662</b>				<b>99</b>	<b>2,39</b>	

\* Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes

\*\* Coûts de l'année 2023 pour cette municipalité

Source : Données fournies par les municipalités

## **Matières recyclables**

Le service de collecte et de transport des matières recyclables est la responsabilité de chacune des municipalités. Toutes les unités d'occupation résidentielles de la MRC de Papineau sont desservies par la collecte sélective. Toutes les municipalités ont une collecte des matières recyclables aux deux semaines en 2019, sauf une (Mulgrave-et-Derry a 21 collectes par année).

Comme pour les déchets, il y a trois modes de gestion pour la collecte et le transport des matières recyclables : neuf municipalités effectuaient ce service en régie interne en 2019, dix municipalités avaient des ententes avec une autre pour assurer la collecte tandis que les six autres municipalités octroyaient un contrat soit à Services sanitaires Lanthier ou Environnement RLS

Bien que la plupart des municipalités optent déjà pour des regroupements de services, le plan d'action de ce PGMR présente des mesures pour optimiser davantage les pratiques. Il s'agit notamment des mesures de l'Orientation 3 consistant à harmoniser et bonifier les pratiques municipales en GMR.

Les matières recyclables de toutes les municipalités de la MRC, qui sont membres de Tricentris, sont acheminées vers un des centres de tri, soit à Gatineau ou à Lachute, selon leur proximité. Il y a également une étape de transbordement, par le centre de transfert de Papineauville ou celui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, afin d'optimiser le transport jusqu'à l'un des centres de tri des matières recyclables. Le Tableau 29 présente les coûts de traitement des matières recyclables en 2019. Les coûts proviennent du Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective (RCSM) administré par RECYC-QUÉBEC.

**Tableau 29: Coûts de traitement des matières recyclables (année 2019)\***

MUNICIPALITÉ	Population équivalente	Quantité récupérée (tonnes)	Coût annuel (\$./an)	Coût par habitant (\$./hab.)	Coût par tonne (\$./tonne)
Boileau	670	43	2 616	3,94	61
Bowman	1121	73	1 400	1,47	19
Chénéville	863	130	5 829	6,80	45
Duhamel	1 350	122	3 297	2,45	27
Fassett	500	45	948	1,95	21
Lac-des-Plages	910	75	3 434	3,83	46
Lac-Simon	2 226	156	5 327	2,77	34
Canton Lochaber	442	42	3 358	7,65	80
Lochaber-Partie-Ouest	901	78	6 823	7,67	87
Mayo	826	61	4 834	5,87	79
Montebello	986	129	7 412	7,55	57
Montpellier	1 449	121	7 795	5,52	64
Mulgrave-et-Derry	806	32	2 807	3,52	88
Namur	687	61	11 192	16,63	178
Notre-Dame-de-Bonsecours	351	48	2 356	6,77	49
Notre-Dame-de-la-Paix	747	68	5 140	6,96	76
Notre-Dame-de-la-Salette	889	79	5 857	6,59	74
Papineauville	2 140	297	16 086	7,52	54
Plaisance	1 154	132	8 491	7,43	64
Ripon	1 901	159	12 392	6,60	78
Saint-André-Avellin	4 038	456	28 309	7,11	62
Saint-Émile-de-Suffolk	690	55	3 748	5,57	68
Saint-Sixte	512	38	3 663	7,25	96
Thurso	2 917	264	21 954	7,53	83
Val-des-Bois	1 419	134	6 739	5,18	50
<b>MRC de Papineau</b>	<b>30 495</b>	<b>2 900</b>	<b>181 807</b>	<b>6,13</b>	<b>63</b>

\* Les coûts incluent le tri et le conditionnement des matières recyclables et excluent les taxes

Le Tableau 30 apporte des précisions concernant les modalités de collecte et de transport des matières recyclables pour les diverses municipalités.



**Tableau 30: Modalités de collecte et de transport des matières recyclables (2019)**

MUNICIPALITÉ	Nombre d'unités résidentielles desservies	Nombre d'ICI desservis	Responsable	Durée du contrat	Échéance	Coût par porte <sup>1</sup> (\$/porte)	Coût par porte/collecte <sup>1</sup> (\$/collecte)	Nombre de collectes (coll./an)
Boileau	463	9	Services sanitaires Lanthier	1 an	31/12/2022	43	1,66	26
Bowman	720	16	Bowman	s.o.	s.o.	28	1,09	26
Chénéville	495	46	Lac-Simon	nd	31/12/2022	90	3,47	26
Duhamel	1065	29	Lac-Simon	3 ans	31/08/2025	58	2,23	26
Fassett	275	14	Fassett	s.o.	s.o.	71	2,74	26
Lac-des-Plages	699	14	Namur	nd	nd	44	1,68	26
Lac-Simon	1659	33	Lac-Simon	s.o.	s.o.	51	1,94	26
Canton Lochaber	144	0	Canton Lochaber	s.o.	s.o.	185	7,13	26
Lochaber-Partie-OuestOest	289	11	Canton Lochaber	nd	31/12/2022	80	3,08	26
Mayo	407	4	Canton Lochaber	3 ans	31/12/2023	60	2,33	26
Montebello	507	41	Canton Lochaber	3 ans	31/12/2023	41	1,58	26
Montpellier	933	21	Environnement RLS	3 ans	31/12/2023	42	1,62	26
Mulgrave-et-Derry	583	9	Services sanitaires Lanthier	1 an	31/12/2022	49	2,33	21
Namur	379	19	Namur	s.o.	s.o.	26	0,98	26
Notre-Dame-de-Bonsecours	174	13	Notre-Dame-de-la-Paix	3 ans	31/12/2023	87	3,33	26
Notre-Dame-de-la-Paix	373	7	Notre-Dame-de-la-Paix	nd	nd	72	2,76	26
Notre-Dame-de-la-Salette**	461	70	Environnement RLS	1 an	31/12/2022	54	2,07	26
Papineauville	1090	65	Canton Lochaber	1 ans	31/12/2022	27	1,06	26
Plaisance	511	24	Canton Lochaber	3 ans	31/12/2024	30	1,16	26
Ripon	1000	22	Ripon	s.o.	s.o.	41	1,56	26
Saint-André-Avellin	1839	93	Services sanitaires Lanthier	4 ans	31/12/2024	28	1,09	26
Saint-Émile-de-Suffolk	447	12	St-Émile-de-Suffolk	s.o.	s.o.	39	1,50	26
Saint-Sixte	204	3	Ripon	3 ans	31/12/2023	76	2,93	26
Thurso	1421	46	Services sanitaires Lanthier	3 ans	31/12/2022	46	1,78	26
Val-des-Bois	938	41	Val-des-Bois	s.o.	s.o.	33	1,28	26
<b>MRC de Papineau</b>	<b>17 076</b>	<b>662</b>				<b>46</b>	<b>2,18</b>	

\* Les coûts incluent la collecte et le transport et excluent les taxes

\*\* Coûts de l'année 2023 pour cette municipalité

## Matières organiques

Neuf municipalités ont implanté la collecte des matières organiques depuis 2017. Il s'agit de Canton de Lochaber, Montebello, Montpellier, Notre-Dame-de-la-Salette, Papineauville, Plaisance, Saint-André-Avelin, Thurso et Val-des-Bois. Le plus souvent, les collectes sont effectuées hebdomadairement à l'aide de bacs roulants de 120 ou 240 L. Par ailleurs, les municipalités de Lac-Simon et de Ripon ont mis en place des points d'apport volontaire pour les résidus alimentaires. Les municipalités de Lochaber-Partie-Ouest, de Mayo et de Notre-Dame-de-Bonsecours ont choisi une autre approche : elles fournissent des composteurs domestiques à l'ensemble des ménages grâce au programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC).

Les municipalités des Chénéville, qui est dans la catégorie « de taille moyenne » quant aux critères de desserte en matières organiques du programme de redistribution de la redevance à l'élimination du MELCCFP, prévoit statuer prochainement quant à l'implantation de la collecte de porte en porte ou de points d'apport volontaire pour les matières organiques. Par ailleurs, les dix autres municipalités, de petite taille, planifient leur desserte du territoire en compostage domestique.

Les autres collectes de matières organiques sur le territoire de la MRC de Papineau concernent les résidus verts et les arbres de Noël. Plusieurs municipalités offrent ces collectes tandis que d'autres gèrent un site de récupération de résidus verts par apport volontaire. Le Tableau 31 présente les différentes modalités pour ces services. Les coûts ne sont pas précisés vu les données incomplètes à cet égard.

**Tableau 31: Modalités de collecte des matières organiques (2021)**

MUNICIPALITÉ	Matières collectées	Mode de collecte	Responsable	Nombre de collectes (coll./an)	Contenant permis	Mode de gestion
Duhamel	Résidus verts*	Apport volontaire à l'écocentre municipal	Citoyens	s.o.	s.o.	Compostage (municipalité)
Fassett	Résidus verts	Collecte de porte en porte	Citoyens	12	Sacs de plastique orange ou transparents	Compostage (municipalité)
Lac-Simon	Feuilles mortes	Collecte de porte en porte	Lac-Simon	4 (mai et oct.)	Sacs de papier	Compostage (Épursol)

MUNICIPALITÉ	Matières collectées	Mode de collecte	Responsable	Nombre de collectes (coll./an)	Contenant permis	Mode de gestion
	Résidus alimentaires	Apport volontaire	Citoyens	--		
<b>Canton de Lochaber</b>	Résidus alimentaires et verts	Collecte de porte en porte	Lochaber	52	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
	Résidus verts	Apport volontaire à l'écocentre	Citoyens	s.o.	s.o.	
<b>Montebello</b>	Résidus alimentaires et verts	Collecte de porte en porte	Lochaber	52	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
	Arbres de Noël	Collecte de porte en porte	Lochaber	3	s.o.	
<b>Montpellier</b>	Résidus alimentaires et verts	Collecte de porte en porte	Montpellier	52	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
<b>Notre-Dame-de-la-Salette</b>	Résidus alimentaires et verts	Collecte de porte en porte	Environnement RLS	36	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
<b>Papineauville</b>	Résidus alimentaires	Collecte de porte en porte	Lochaber	52	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
	Résidus verts			9	Sacs de papier	
<b>Plaisance</b>	Résidus alimentaires et verts	Collecte de porte en porte	Plaisance	52	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
<b>Ripon</b>	Résidus alimentaires et verts	Apport volontaire à l'écocentre ou au terrain municipal	Citoyens	Dépôt écocentre : permanent Terrain	Sacs de papier ou en vrac	Compostage (municipalité)

MUNICIPALITÉ	Matières collectées	Mode de collecte	Responsable	Nombre de collectes (coll./an)	Contenant permis	Mode de gestion
		(verts seulement)		municipal: 2 jours /an		
<b>Saint-André-Avellin</b>	Résidus alimentaires et verts	Collecte de porte en porte	Services sanitaires Lanthier	32	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
<b>Thurso</b>	Résidus alimentaires et verts	Collecte de porte en porte	Services sanitaires Lanthier	37	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
<b>Val-des-Bois</b>	Résidus alimentaires	Collecte de porte en porte	Val-des-Bois	40	Bacs bruns	Compostage (Épursol)
	Résidus verts	Apport volontaire		--	s.o.	Compostage (municipalité)
	Arbres de Noël	Collecte de porte en porte		1	s.o.	

\* Feuilles mortes, rognures de gazon, résidus de jardinage, aiguilles et cônes de conifères, brindilles.

## Encombrants

Sur le territoire papinois, sept municipalités offrent des collectes spéciales pour les encombrants (Tableau 32). Toutefois, 13 municipalités permettent la cueillette des encombrants à l'occasion de la collecte des déchets, tandis que plusieurs autres ont des points d'apport volontaire, comme l'écocentre ou le garage municipal. De plus, certaines municipalités offrent un service de collecte sur appel.

Par ailleurs, les écocentres de Lac-Simon et de Duhamel sont des points de dépôts officiels pour les appareils électroménagers et de climatisation depuis que la responsabilité élargie des producteurs (REP) de ces matières a été mise en place.

Ces services visent les gros objets non fonctionnels destinés à l'élimination : pour les articles réparables ou réutilisables, les citoyens sont invités à les apporter à des organismes ou des entreprises qui œuvrent dans le réemploi (voir Tableau 20).

**Tableau 32: Modalités de collectes des encombrants (2021)**

MUNICIPALITÉ	Matière collectée	Mode de collecte	Nombre de collectes (coll./an)
<b>Boileau</b>	Meubles, électroménagers, matelas et appareils électroniques	Porte en porte avec les déchets	24
<b>Bowman</b>	Meubles, électroménagers, matelas et appareils électroniques	Porte en porte avec les déchets	31
		Porte en porte	2
<b>Chénéville</b>	Meubles, matelas, etc.	Porte en porte avec les déchets	26
	Métaux	Sur appel	s.o.
<b>Duhamel</b>	Meubles, électroménagers, appareils électroniques	Porte en porte	2
<b>Fassett</b>	Meubles, électroménagers, matelas, appareils électroniques	Porte en porte	12
<b>Lac-des-Plages</b>	Meubles, matelas, etc.	Porte en porte avec les déchets	34
	Électroménagers et métaux	Sur appel	s.o.
<b>Lac-Simon</b>	Meubles, matelas, électroménagers, etc.	Apport volontaire à l'écocentre	s.o.
<b>Canton Lochaber</b>	Meubles, électroménagers, matelas et appareils électroniques	Apport volontaire à l'écocentre	s.o.
<b>Lochaber-Partie-Ouest</b>	Meubles, matelas et petits électroménagers	Apport volontaire à l'écocentre de Canton Lochaber	s.o.

MUNICIPALITÉ	Matière collectée	Mode de collecte	Nombre de collectes (coll./an)
<b>Mayo</b>	Meubles, électroménagers, matelas et appareils électroniques	Apport volontaire à l'écocentre de Canton Lochaber	s.o.
<b>Montebello</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	26
<b>Montpellier</b>	Meubles, électroménagers, matelas, certains résidus de CRD	Porte en porte avec les déchets	26
<b>Mulgrave-et-Derry</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	42
<b>Namur</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	34
<b>Notre-Dame-de-Bonsecours</b>	Meubles, électroménagers, matelas et appareils électroniques	Porte en porte	2
<b>Notre-Dame-de-la-Paix</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte	2
<b>Notre-Dame-de-la-Salette</b>	Meubles, électroménagers sans gaz fréon, matelas et ferraille	Porte en porte	2
<b>Papineauville</b>	Meubles, électroménagers, matelas	Porte en porte	3
<b>Plaisance</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte	2
<b>Ripon</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	36
<b>Saint-André-Avellin</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	12
<b>Saint-Émile-de-Suffolk</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	39
<b>Saint-Sixte</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	36
<b>Thurso</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte avec les déchets	26
<b>Val-des-Bois</b>	Meubles, électroménagers et matelas	Porte en porte	2

### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Toutes les municipalités de la MRC possèdent un point de dépôt municipal accessible aux citoyens pour se départir de manières sécuritaire et écologique de divers RDD. Alors que

certaines le font à leur écocentre, la plupart ont un point de dépôt au bureau ou au garage municipal.

Certaines municipalités offrent des services complémentaires pour les citoyens de leur municipalité. Le Tableau 33 en présente les différentes modalités.

**Tableau 33: Modalités de collecte des RDD (année 2019)**

MUNICIPALITÉ	Calendrier de collecte
<b>Fassett</b>	Une collecte de porte en porte est offerte une fois par mois pour les huiles et peintures
<b>Lochaber-Partie-Ouest</b>	Les huiles et peintures sont acceptées une fois par année avec les encombrants.
<b>Mulgrave-et-Derry</b>	Une collecte de porte en porte des peintures, huiles usées, produits électroniques, batteries, piles et ampoules est offerte une fois par année.
<b>Thurso</b>	Deux collectes de porte en porte des RDD d'usage commun et deux autres collectes de porte en porte d'appareils électroniques sont offertes annuellement.

En plus des points de dépôt et des services municipaux de collecte, il existe sur le territoire de la MRC de Papineau plusieurs points de dépôt pour la récupération des RDD, notamment ceux visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le Tableau 34, ci-dessous, présente la liste des points de dépôts pour chaque produit REP.

**Tableau 34: Points de dépôt des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP)**

Récupérateur	Ampoules au mercure	Peinture	Piles	Huiles, antigels et nettoyants à freins	Produits électroniques	Appareils électroménagers et de climatisation	Coordonnées
Ameublement Brandsource Desrochers					X		229, rue Principale, Plaisance Téléphone : 819-427-5111 www.brandsource-desrochers.ca
BMR Groupe Yves Gagnon	X	X	X				624, Route 321 Nord, Saint-André-Avellin Téléphone : 819-983-2449 www.bmr.co
BMR Groupe Yves Gagnon	X	X	x				99, rue Albert-Ferland, Chénéville Téléphone : 819-428-3903 www.bmr.co
Centre de rénovation Unimat La Coop Agrodor		X	X				340, rue Lyons, Thurso Téléphone : 819-985-4839 www.unimat.ca
Garage Claude Deschamps				X			305, rue Victoria, Thurso Téléphone : 819-985-3335
Garage Ultra				X			446, Route 309, Val-des-Bois Téléphone : 819-454-2786
Martin Crépeau Informatique	X		X				5, rue Ste-Julie, Saint-André-Avellin (819) 983-1073 www.mcinformatique.ca
Municipalité de Boileau	X		X				Bureau municipal 702, chemin de Boileau, Boileau Téléphone : 819-687-3436
Municipalité de Bowman		X		X			Bureau municipal 214, Route 307, Bowman Téléphone : 819-454-2421



Récupérateur	Ampoules au mercure	Peinture	Piles	Huiles, antigels et nettoyants à freins	Produits électroniques	Appareils électroménagers et de climatisation	Coordonnées
Municipalité de Chénéville		X	X		X		Bureau municipal 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville Téléphone : 819-428-3583
Municipalité de Duhamel	X	X	X	X	X	X	Écocentre 3605, chemin du Lac-Gagnon Est, Duhamel Téléphone : 819-428-7100
Municipalité de Fassett		X	X	X	X		Garage municipal 1, rue Boucher, Fassett Téléphone : 819-423-6943
Municipalité de Lac-des-Plages		X		X			Bureau municipal 2053, Chemin Du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages Téléphone : 819-426-2391
Municipalité de Lac-Simon Écocentre	X	X	X	X	X	X	123 Chemin du Parc, Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Municipalité de Namur - Garage municipal			X	X			Garage municipal 331, rue de l'Hôtel-de-Ville, Namur
Municipalité de Namur - Bureau municipal		X					Bureau municipal 996, rue du Centenaire, Namur Téléphone : 819-426-2457
Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours	X	X	X		X		Bureau municipal et garage 1, chemin Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours Téléphone : 819-423-5575
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix		X		X			219, rue Notre-Dame, Notre-Dame-de-la-Paix
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix - Bibliothèque municipale			X				10, Rue Saint-Jean-Baptiste, C.P. 157, Notre-Dame-de-la-Paix Téléphone : 819-522-6610, poste 6
Garage municipal de Papineauville	X	X		X			124, rue Major, Papineauville Téléphone : 819-427-5511

Récupérateur	Ampoules au mercure	Peinture	Piles	Huiles, antigels et nettoyants à freins	Produits électroniques	Appareils électroménagers et de climatisation	Coordonnées
Garage municipal de Plaisance	X	X		X			267, rue du Parc, Plaisance Téléphone : 819-427-5363
Garage municipal de Ripon	X	X	X	X	X		139, rue Principale, Ripon Téléphone : 819-665-9729
Écocentre de Saint-André-Avellin	X	X	X	X			2, rue Bourgeois, Saint-André-Avellin Téléphone : 819-983-2318
Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk		X	X	X			299, route des Cantons, St-Émile-de-Suffolk Téléphone : 819-426-2987
Garage municipal de Saint-Sixte	X	X		X			25, rue Principale, Saint-Sixte Téléphone : 819-983-3155
Municipalité de Val-des-Bois (bureau et garage municipal)	X	X	X	X	X		595, Route 309, Val-des-Bois Téléphone : 819-454-2280
PC Diamond Informatique					X		300, rue de la Forge, Namur Téléphone : 819-426-3314 www.pcdiamondinformatique.ca
Poste de cueillette	X	X		X	X		24, chemin de la Rivière, Notre-Dame-de-la-Salette Téléphone : 819-766-2232
TV Gauthier (Stéréo Plus)					X		169, rue Principale, Saint-André-Avellin Téléphone : 819-983-2133
Uniprix			X				120, rue Principale, suite 1 Saint-André-Avellin Téléphone : 819-983-7391

## Résidus de construction, de rénovation et de démolition

Quelques municipalités du territoire offrent à leurs citoyens un moyen de se départir de leurs résidus de CRD :

Sept municipalités recueillent ces résidus à leur écocentre (tous les écocentres les acceptent, sauf celui de Lac-des-Plages);

La municipalité de Boileau donne accès à un point de dépôt où les citoyens peuvent porter leurs résidus;

- La municipalité de Montpellier donne accès à un point de dépôt (garage municipal) pour l'apport volontaire des résidus de CRD deux fois par année (en mai et en octobre);
- La municipalité de Lac-Simon invite les citoyens à porter leurs résidus de CRD à l'entreprise Service d'excavation Lirette.

De façon générale, le service d'apport volontaire est offert gratuitement aux citoyens des municipalités visées.

Par ailleurs, la MRC compte un centre de tri de résidus de CRD (Environnement RLS) sur son territoire qui accueille les matières des citoyens, des ICI et des écocentres. Ces matières peuvent également être récupérées à divers centres de tri de résidus de CRD situés à proximité de la MRC (voir le Tableau 27 ci-haut). Aucune donnée n'est actuellement disponible quant aux quantités récupérées ou au taux de recyclage des divers résidus de CRD par ces centres de tri.

## Secteur des ICI

La majorité des ICI du territoire sont desservis par la collecte municipale des déchets et des matières recyclables (voir le Tableau 28 et le Tableau 30). Les critères d'admissibilité des ICI à la collecte municipale varient d'une municipalité à l'autre.

Dans l'ensemble des 25 municipalités, il est estimé que 666 ICI étaient desservis par la collecte municipale en 2019. Il s'agit de l'ensemble des industries, des commerces et des institutions, à l'exception des entreprises du secteur de la production et de l'extraction des richesses naturelles. Ainsi, les exploitations agricoles ne sont pas considérées comme étant desservies par la collecte municipale, bien que les résidences des propriétaires bénéficient de la collecte en tant qu'unité résidentielle.

Les ICI qui ne sont pas admissibles à la collecte municipale doivent disposer de leurs déchets par le biais d'une entreprise privée de collecte. Le nombre d'ICI desservis par une collecte privée reste à déterminer, et les quantités récupérées et éliminées sont inconnues.

## 6.4 Gestion des boues

Les boues municipales comprennent autant celles qui sont issues des stations d'épuration des eaux usées municipales que celles qui sont vidangées des fosses septiques de résidences non raccordées au réseau d'égout.

### Boues issues des stations d'épuration

Le Tableau 35 fournit les données de conception des stations d'épuration présentes sur le territoire. On y dénombre six stations d'épuration des eaux usées, dont la station à boues activées à Thurso (80050-1) qui traite conjointement les eaux usées de la Ville de Thurso et celles de la papetière Fortress Specialty Cellulose. La station appartient d'ailleurs à la papetière et est opérée par cette dernière. La quantité de boues vidangées à cette station n'a pas été fournie.

Les cinq autres stations, à étangs aérés, n'ont pas été vidangées en 2019. La municipalité de Fassett a procédé à la mesure des boues d'étangs aérés en 2019, ce qui lui permet de planifier la prochaine vidange en 2022 ou 2023. Les autres municipalités concernées n'ont pas planifié leur prochaine vidange des étangs pour l'instant.

**Tableau 35: Données des stations d'épuration**

STATION D'ÉPURATION	Type de station	Dernière vidange	Prochaine vidange
Papineauville	Étangs aérés	2012	--
Plaisance	Étangs aérés	s.o.	--
Fassett	Étangs aérés	s.o.	2022-2023
Montebello	Étangs aérés	2016	--
Notre-Dame-de-la-Salette	Étangs aérés	2021	2026
Saint-André-Avellin	Étangs aérés	2008	--
Thurso	Boues activées	En continu	En continu

Sources : MAMH, 2014; municipalité de Montebello, 2016; municipalité de Fassett, 2019.

### Boues de fosses septiques

Environ 13 400 résidences et ICI de la MRC ne sont pas raccordés au réseau d'égout de l'une ou l'autre des six stations d'épuration présentes sur le territoire. Ainsi, elles doivent être munies d'une installation septique conforme pour le traitement de leurs eaux usées.

En 2019, onze des 25 municipalités assuraient une forme de gestion des boues de fosses septiques afin de se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées

des résidences isolées (Q-2, r.22) (Tableau 17)<sup>3</sup>. Selon ce règlement, les installations septiques doivent être vidangées régulièrement selon le type et l'usage : au moins une fois tous les deux ans pour la fosse d'une résidence permanent et tous les quatre ans pour les fosses de chalets. La fréquence de vidange peut également être déterminée en fonction de l'épaisseur de la couche d'écume ou de la quantité de boues dans la fosse.

De façon générale, près de la moitié des fosses d'une municipalité devraient être vidangées chaque année. Pour celles qui compte un grand nombre d'habitations saisonnières, la proportion de fosses vidangées annuellement oscille plutôt autour du tiers.

Les municipalités ayant un programme de gestion des fosses peuvent procéder par appel d'offres afin de mandater une entreprise privée pour la vidange des installations septiques de leur territoire et la disposition des boues dans un lieu autorisé. Les boues sont transportées, puis traitées au centre de traitement des boues de fosses septiques de l'entreprise Épursol à Chénéville (voir le Tableau 24). Les boues de fosses septiques y sont déshydratées, compostées et ensuite valorisées par épandage sur des terres agricoles. D'autres municipalités laissent les citoyens organiser leur vidange de fosse septique mais exige qu'une preuve de l'opération leur soit transmise.

Le Tableau 36 indique, pour les municipalités qui ont fourni l'information à cet effet, le nombre d'installations septiques vidangées.

**Tableau 36: Nombre de vidanges d'installations septiques (année 2019)**

MUNICIPALITÉ	Nombre de fosses	Nombre de fosses vidangées
<b>Bowman</b>	--	249
<b>Lac-Simon</b>	--	450
<b>Montpellier</b>	974	244
<b>Notre-Dame-de-Bonsecours</b>	183	72
<b>Notre-Dame-de-la-Salette</b>	380	nd
<b>Papineauville</b>	337	64
<b>Plaisance</b>	180	80
<b>Saint-Sixte</b>	220	106

<sup>3</sup> D'après l'information fournie sur le programme ou la disponibilité de données sur le nombre de fosses vidangées.

## 6.5 Gestion sur les terres publiques

La MRC s'est vu confier en 2011 des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière et forestière sur les terres publiques intramunicipales (TPI).

Depuis 2014, la MRC est responsable des 33 baux de villégiature (chalets ou camps de chasse) sur les TPI; la gestion des matières résiduelles est toutefois assurée par les municipalités locales qui offrent le service de collecte des déchets et des matières recyclables, le plus souvent à l'aide de conteneurs placés en bout de rue. Les quantités éliminées et récupérées sont donc intégrées aux données résidentielles.

## 7. Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

La mise à jour d'un PGMR implique forcément d'examiner les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'ANNEXE C.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019, car la GMR de 2020 a vraisemblablement été affectée par les changements dans les habitudes de consommation liés à la pandémie de la COVID-19.

Les données de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, qui s'est jointe à la MRC de Papineau en 2022, ont été intégrées à celles de cet inventaire, sauf pour les graphiques ou tableaux affichant des indications contraires

### 7.1 Bilan global de l'inventaire

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD. L'ensemble des sources d'information utilisées pour les différentes sections de l'inventaire sont indiquées au Tableau 46.

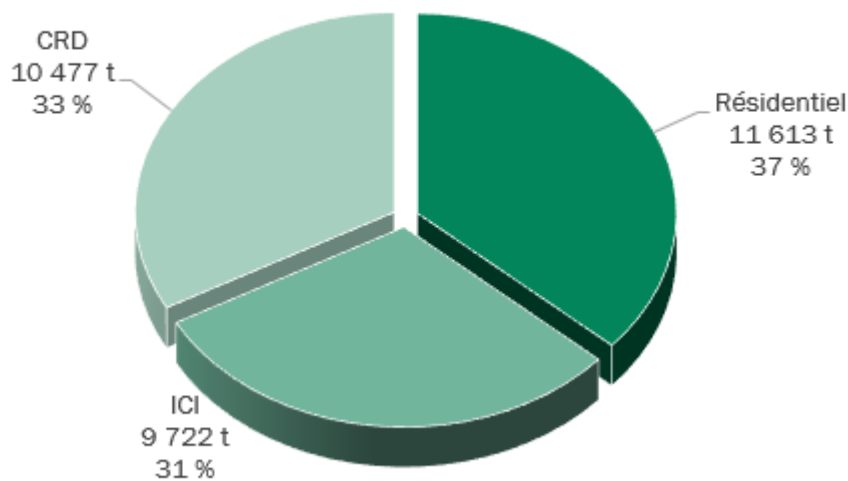
#### Portrait de 2019

Le Tableau 37 montrent que les trois secteurs sur le territoire de la MRC génèrent une quantité comparable de matières résiduelles. Le secteur résidentiel a toutefois généré une quantité légèrement supérieure à celle des autres secteurs (en excluant les boues municipales). Les données ont été fournies par la MRC et les municipalités. Lorsqu'il n'est pas possible d'accéder aux données, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé.

**Tableau 37: Bilan sommaire de l'inventaire des matières résiduelles (sans les boues)**

SECTEUR	Quantité (t)			Taux de mise en valeur	Taux d'élimination (kg/pers/an)
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidentiel	4 610 t	7 003 t	11 613 t	40 %	292
ICI	4 349 t	5 373 t	9 722 t	45 %	224
CRD	8 150 t	2 327 t	10 477 t	78 %	97
<b>TOTAL</b>	<b>17 109 t</b>	<b>14 703 t</b>	<b>31 811 t</b>	<b>54 %</b>	<b>614</b>

La Figure 6 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, représente un peu plus du tiers des matières générées, soit 37 %.



**Figure 6: Répartition de la génération des matières résiduelles (sans les boues)**

La Figure 7 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières. Cela comprend entre autres les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de CRD.



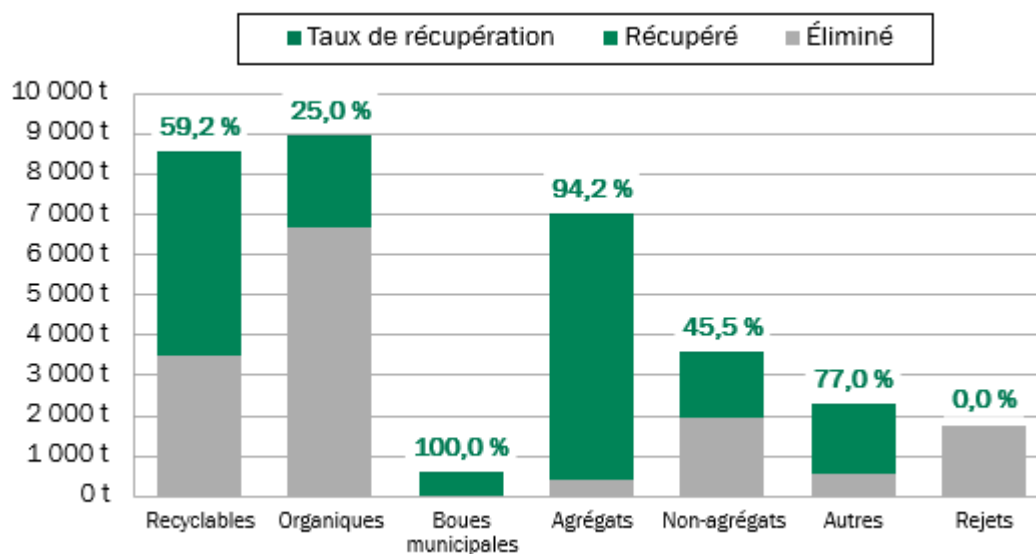


Figure 7: Estimation des matières générées, récupérées et éliminées dans la MRC

Le Tableau 38 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 55 % pour la MRC en 2019.

Tableau 38: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC

Catégorie de matière résiduelle	Quantité (t)			Taux de mise en valeur
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et Carton	3 804 t	1 640 t	5 444 t	70 %
Métal	245 t	277 t	522 t	47 %
Plastique	412 t	1 134 t	1 546 t	27 %
Verre	555 t	402 t	957 t	58 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>5 016 t</b>	<b>3 453 t</b>	<b>8 469 t</b>	<b>59 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	1 947 t	64 t	2 012 t	97 %
Résidus verts	197 t	1 430 t	1 627 t	12 %
Résidus alimentaires	52 t	3 361 t	3 413 t	2 %
Autres résidus organiques	31 t	1 813 t	1 843 t	2 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>2 227 t</b>	<b>6 668 t</b>	<b>8 896 t</b>	<b>25 %</b>
Agrégats	6 544 t	404 t	6 948 t	94 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	1 606 t	1 923 t	3 529 t	46 %
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>8 150 t</b>	<b>2 327 t</b>	<b>10 477 t</b>	<b>78 %</b>

Catégorie de matière résiduelle	Quantité (t)			Taux de mise en valeur
	Récupérée	Éliminée	Générée	
RDD	nd	98 t	98 t	0 %
Encombrants	515 t	128 t	643 t	80 %
Autres résidus	1 200 t	2 028 t	3 228 t	37 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>17 109 t</b>	<b>14 703 t</b>	<b>31 811</b>	<b>54 %</b>
Boues municipales	524 t mh	0 t mh	524 t mh	100 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>17 633 t</b>	<b>14 703 t</b>	<b>32 335</b>	<b>55 %</b>

## Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC de Papineau, il s'agit du progrès accompli entre les années de référence 2014 et 2019.

### Génération de matières résiduelles

Le PGMR faisait état, pour l'année 2014, de 31 056 tonnes de matières résiduelles générées. Le tonnage généré en 2019 constitue donc une légère hausse de 4 % par rapport à 2014 (voir Tableau 39).

**Tableau 39: Génération de matières résiduelles en 2014 et 2019**

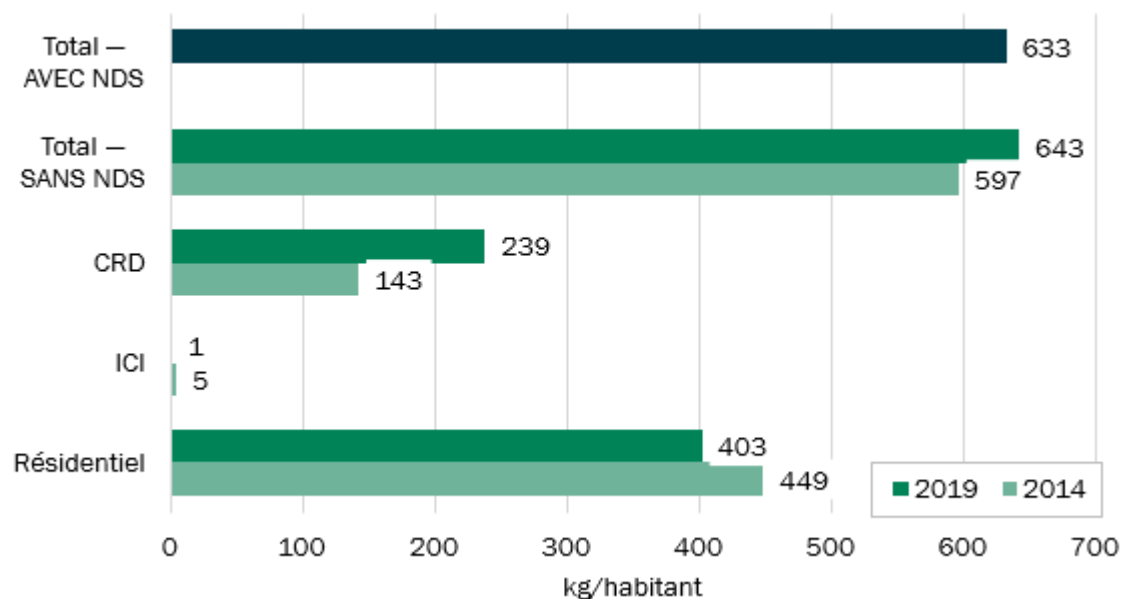
Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
<b>2014</b>	11 248	10 109	9 699	<b>31 056</b>
<b>2019</b>	12 137	9 722 t	10 477 t	<b>32 336</b>
<b>Écart (t)</b>	889	-387	778	<b>1 280</b>
<b>Écart (%)</b>	8%	-4%	8%	<b>4%</b>

La comparaison fait apparaître une hausse des matières générées par le secteur résidentiel (8 %) et des résidus de CRD (8 %), ainsi que la réduction de la génération des matières des ICI (-4 %).

### Élimination des matières résiduelles

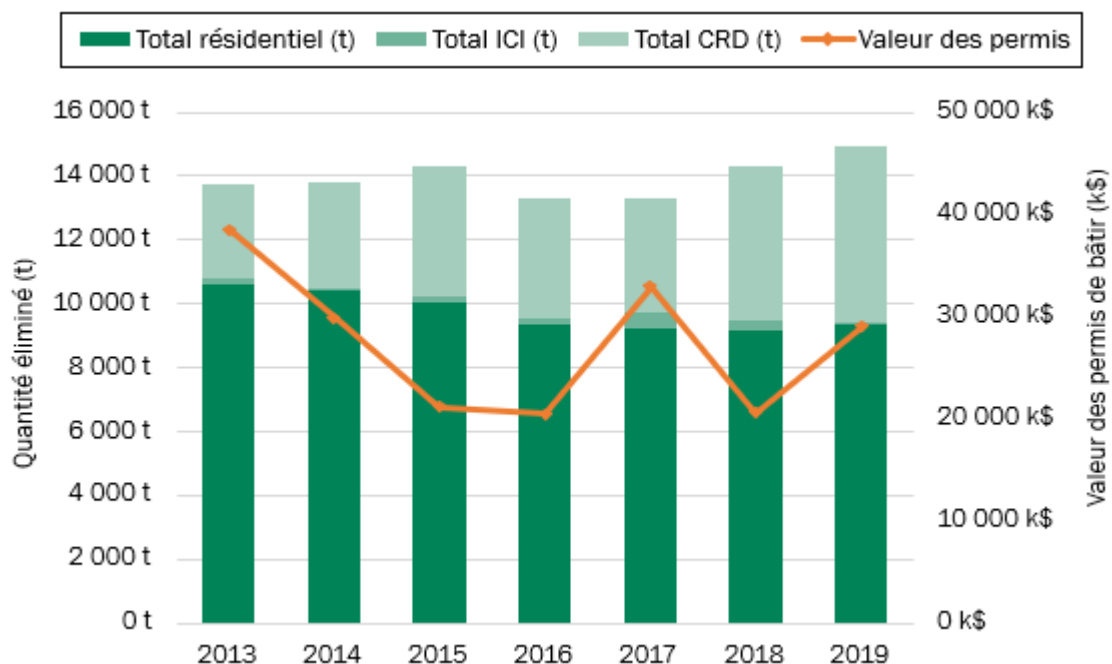
Les données d'élimination du MELCC permettent d'établir que les quantités éliminées par le secteur résidentiel ont baissé de 46 kg par habitant, entre 2014 et 2019, tandis que celles du secteur des ICI ont baissés de 4 kg par habitant pour la même période (voir la Figure 8). Cependant, les données du MELCC pour le secteur des ICI doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles quantités en cause. Pour sa part, le secteur des résidus de CRD présente une hausse importante de 96 kg/hab.

La combinaison des trois secteurs donne une augmentation des quantités éliminées de 46 kg par habitant entre 2014 et 2019, soit 8 %. C'est ainsi que l'élimination par habitant se chiffre à 643 tonnes en 2019. Cette hausse peut être expliquée en partie la croissance des investissements découlant de l'essor économique de la MRC. En ajoutant Notre-Dame-de-la-Salette au calcul de 2019, le total de l'élimination par habitant diminue de 10 kg.



**Figure 8: Évolution des matières éliminées par secteur de la MRC (kg/hab)**

La Figure 9 et le Tableau 40, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées, d'après les données du MELCC, depuis 2013. Pour les résidus de CRD, il est possible de comparer les quantités avec la valeur des permis de construction émis durant l'année en cause. Ainsi, on note un recul des quantités éliminées par ce secteur à partir de 2016, puis une recrudescence en 2018. Quant aux résidus éliminés par le secteur des ICI, il s'agit de très faibles quantités, ce qui laisse croire que des matières éliminées par ce secteur ont peut-être été comptabilisées dans le secteur résidentiel ou celui des résidus de CRD.



**Figure 9: Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction**

Source : MELCC et ISQ (excluant N.-D.-de-la-Salette)

**Tableau 40: Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)**

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	403	1	239	<b>643</b>
2018	395	12	208	<b>615</b>
2017	394	20	155	<b>568</b>
2016	406	7	164	<b>577</b>
2015	433	9	176	<b>617</b>
2014	449	5	143	<b>597</b>
2013	453	9	127	<b>588</b>

\* Excluant N.-D.-de-la-Salette

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui progresse d'année en année.

### Récupération des matières résiduelles

Le Tableau 41 compare la performance en récupération de la MRC de Papineau en 2014 et 2019, mais aussi les cibles gouvernementales de récupération inscrite au Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les matières recyclables, le Plan d'action 2019-2024 fixe une cible de

récupération de 75% d'ici 2023. Bien que la performance de la MRC se soit légèrement améliorée à cet égard, elle demeure bien en-deçà de l'objectif. Du côté des matières organiques, le taux de récupération a baissé et reste bien inférieur à la cible de récupération de 60 % d'ici 2023; toutefois, cette baisse est largement dû à la réduction estimée, selon l'Outil d'inventaire, des quantités de matières récupérées par les industries agroalimentaires. En effet, la performance du secteur résidentiel est demeurée faible mais stable entre 2014 et 2019. Pour ce qui est du secteur des résidus de CRD, la performance en récupération est toujours bonne, bien que la récupération des résidus non-agrégats, comme le bois, le gypse ou les bardeaux d'asphalte, soit toujours inférieure à la cible.

**Tableau 41: Taux de mise en valeur global de la MRC en 2014 et en 2019**

Matière résiduelle	Objectifs du plan d'action 2011-2015	Taux de mise en valeur MRC – 2014	Objectifs du plan d'action 2019-2024	Taux de mise en valeur MRC – 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	<b>70 %</b>	54 %	75 %	59 %
Matière organique	<b>60 %</b>	35 %	60 %	25 %
Boues municipales	<b>60 %</b>	100 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	<b>70 %</b>	77 %	70 %	78 %
<i>Béton, brique, asphalte*</i>	<b>80 %</b>	94 %	70%	94 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD*</i>	<b>70 %</b>	46 %	70%	46 %

*\*Sous-catégorie des résidus de CRD*

En somme, un effort significatif sera requis pour atteindre les cibles gouvernementales concernant les matières recyclables et les matières organiques. De plus, la bonne performance dans la récupération des agrégats (béton, brique, asphalte) ne doit pas masquer les difficultés dans la récupération des résidus autres que les agrégats.

Il faut rappeler, en ce qui concerne les secteurs des ICI et des résidus de CRD, que les données résultent des estimations de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. À mesure que les connaissances de ces secteurs s'amélioreront, des écarts avec les estimations pourraient être observés.

## 7.2 Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel relève de la gestion des municipalités. Ainsi, les données de collecte fournies par ces dernières permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées. Pour les matières plus difficiles à quantifier, l'Outil d'inventaire a permis d'établir des estimations.

## Résultats de l'inventaire

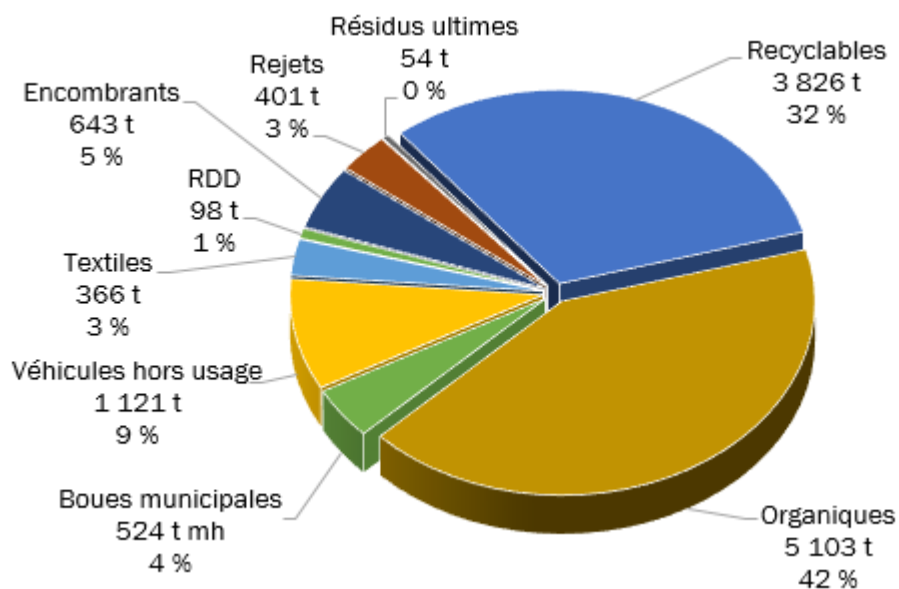
Le Tableau 42 présentent la composition des matières du secteur résidentiel. De façon globale, les ménages de la MRC de Papineau ont valorisé 40 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération grimpe à 42 % lorsqu'on inclut les boues municipales.

**Tableau 42 : Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019**

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 765 t	405 t	2 170 t	81 %
Métal	110 t	109 t	219 t	50 %
Plastique	277 t	531 t	808 t	34 %
Verre	463 t	167 t	630 t	73 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>2 615 t</b>	<b>1 212 t</b>	<b>3 826 t</b>	<b>68 %</b>
Résidus verts	197 t	1 241 t	1 438 t	14 %
Résidus alimentaires	52 t	2 044 t	2 096 t	2 %
Autres résidus organiques	31 t	1 539 t	1 570 t	2 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>280 t</b>	<b>4 823 t</b>	<b>5 103 t</b>	<b>5 %</b>
Véhicules hors d'usage	1 121 t	0 t	1 121 t	100 %
Textiles	79 t	287 t	366 t	22 %
Rejets centre de tri	0 t	391 t	391 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	10 t	10 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	98 t	98 t	0 %
Encombrants métalliques	515 t	60 t	575 t	89 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	68 t	68 t	0 %
Balayures de rue	0 t	0 t	0 t	S.O.
Résidus ultimes	0 t	54 t	54 t	0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>4 610 t</b>	<b>7 003 t</b>	<b>11 613 t</b>	<b>40 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	524 t mh	0 t mh	524 t mh	100 %

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
<b>TOTAL boues</b>	<b>524 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>524 t mh</b>	<b>100 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>5 134 t mh</b>	<b>7 003 t mh</b>	<b>12 137 t mh</b>	<b>42 %</b>

La Figure 10, ci-dessous, montre les catégories les plus importantes de matières générées pour le secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les véhicules hors d'usage (VHU).



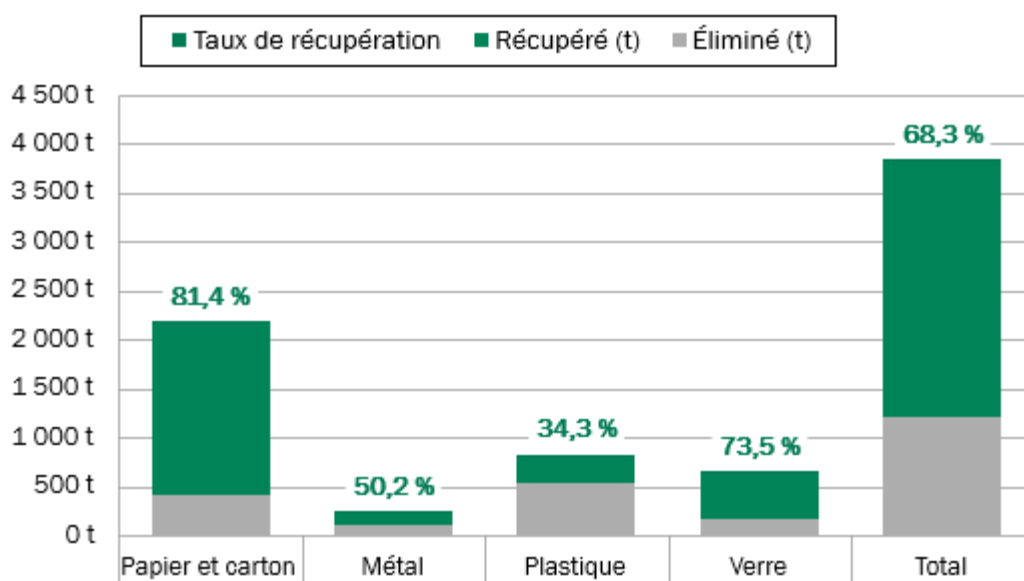
**Figure 10: Importance des matières dans les quantités générées du secteur résidentiel**

De plus, le Tableau 43 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières dont la mise à jour est facultative dans le PGMR, soit les pneus usés et les contenants consignés. Comme dans le PGMR de 2016, et suivant les directives du Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC, ces matières ne sont pas incluses dans les quantités globales de l'inventaire car leur gestion ne relève pas des municipalités.

**Tableau 43: Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés**

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
<b>Pneus</b>	<b>360 t</b>	<b>0 t</b>	<b>360 t</b>	<b>100 %</b>
<b>Contenants consignés</b>	<b>121 t</b>	<b>68 t</b>	<b>189 t</b>	<b>64 %</b>
Aluminium	51 t	21 t	72 t	70 %
Plastique	13 t	7 t	19 t	65 %
Verre	58 t	40 t	98 t	59 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 11 montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Cela donne, pour le secteur résidentiel, un taux global de récupération des matières recyclables approchant de la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75 % d'ici 2023.

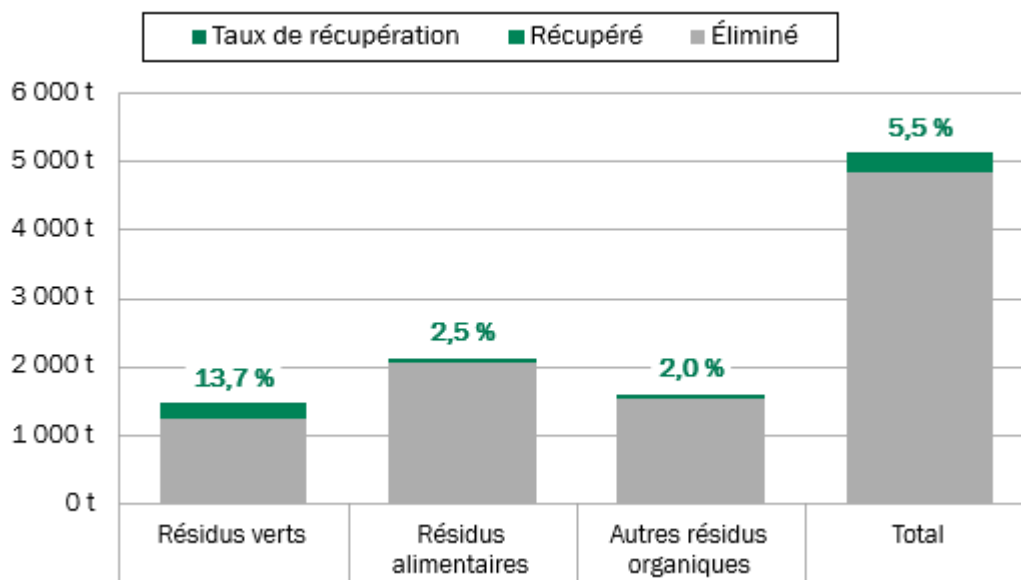


**Figure 11: Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération**

Les taux de récupération des différentes matières organiques résultent des matières recyclées par l'apport volontaire, le compostage domestique et les quelques municipalités ayant débuté la collecte de porte en porte des résidus alimentaires en 2019. De plus, les initiatives de collecte



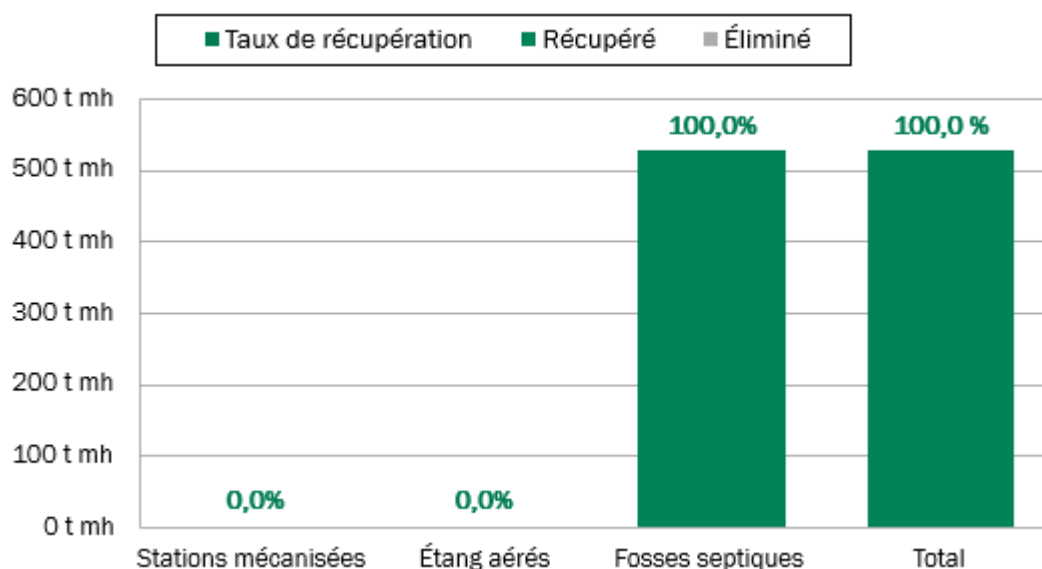
ou d'apport volontaire des résidus verts ont obtenu un certain succès, comme l'indique la Figure 12.



**Figure 12: Répartition des matières organiques et leur taux de récupération**

En ce qui concerne les boues des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l'illustre la Figure 13, l'ensemble des boues sont valorisées en épandage agricole. Du côté des stations d'épuration, il n'y a pas eu de vidange d'étangs aérés en 2019. Pour sa part, la station mécanisée de Thurso a généré des boues en 2019, mais la quantité n'a pas été divulguée.

Les données de vidanges d'étangs aérés des années antérieures ne sont pas suffisamment complètes et homogènes, notamment concernant le nombre d'étangs vidangés, pour établir une moyenne annuelle de la quantité de boues. Ainsi, seule la quantité connue de boues vidangées en 2019 a été considérée pour l'inventaire.



**Figure 13: Répartition des boues municipales (siccité de 20 %)**

De façon générale, la performance du secteur résidentiel a progressé au cours des dernières années, passant de 28 % de récupération en 2014 à 40 % en 2019 (sans compter les boues municipales). La mise en place d'un système de collecte et de valorisation des résidus alimentaires par d'autres municipalités, après 2019, devrait améliorer davantage ce taux.

### 7.3 Secteur ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 31 % de l'ensemble des matières de la MRC. Il s'agit donc d'un secteur important, mais sur lequel les municipalités et la MRC ont souvent peu d'emprise. En effet, bien que la quasi-totalité des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les grandes industries de même que les entreprises d'extraction de ressources naturelles gèrent souvent leurs matières résiduelles de façon indépendante. Ce secteur est donc composé autant d'ICI assimilables que d'entreprises non desservies par les collectes municipales.

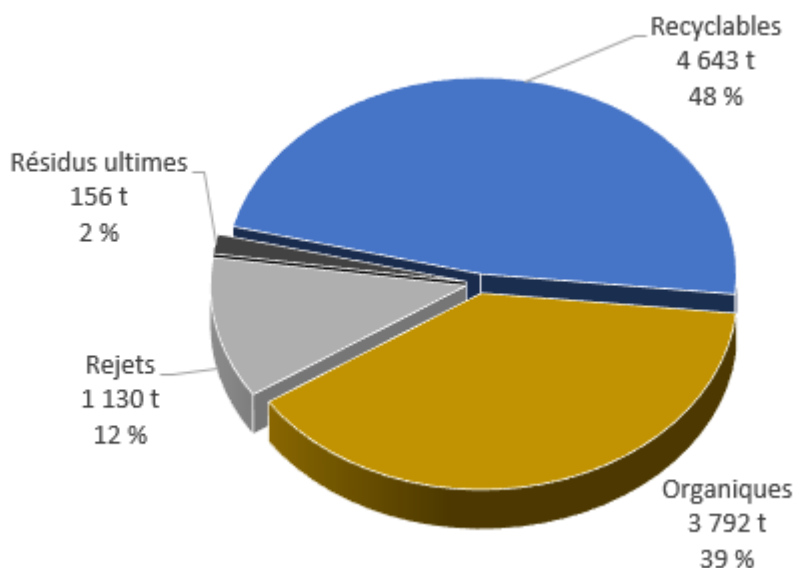
Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. Le Tableau 44 présente les quantités estimées.

La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement, donc ne peuvent pas être comptabilisés dans l'inventaire.

**Tableau 44: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI**

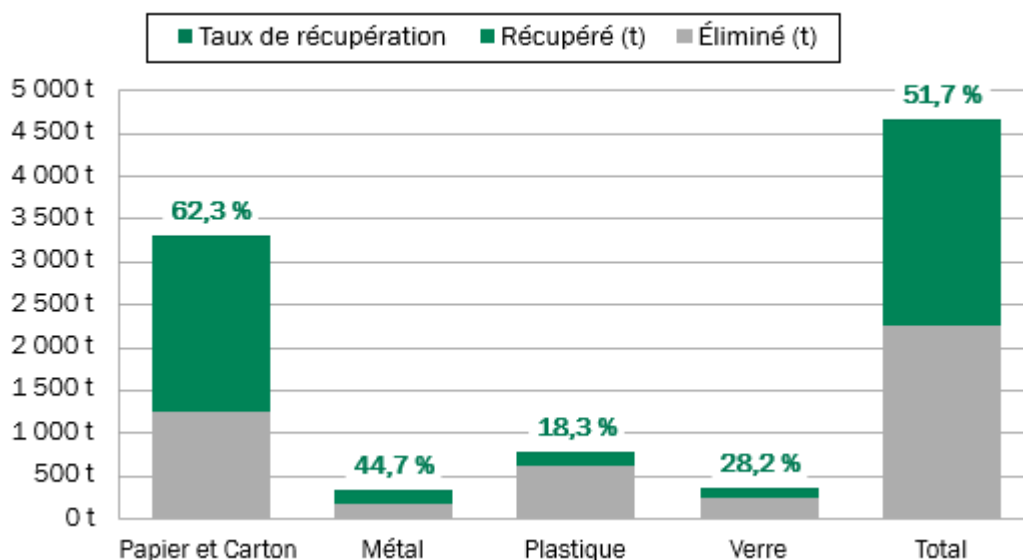
Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	2 039 t	1 236 t	3 275 t	62 %
Métal	135 t	168 t	303 t	45 %
Plastique	135 t	603 t	738 t	18 %
Verre	92 t	235 t	327 t	28 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>2 401 t</b>	<b>2 242 t</b>	<b>4 643 t</b>	<b>52 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	1 947 t	64 t	2 012 t	97 %
Résidus verts	0 t	189 t	189 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	1 317 t	1 317 t	0 %
Autres résidus organiques	0 t	274 t	274 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>1 947 t</b>	<b>1 845 t</b>	<b>3 792 t</b>	<b>51 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	359 t	347 t	0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	772 t	746 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	156 t	151 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>4 349 t</b>	<b>5 373 t</b>	<b>9 722 t</b>	<b>45 %</b>

La Figure 14 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI.



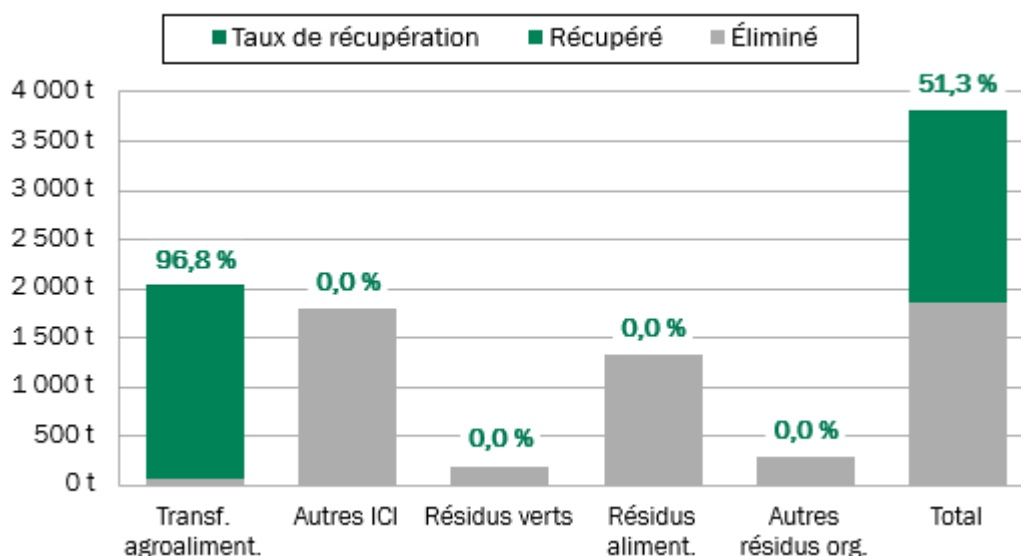
**Figure 14: Répartition des matières générées par le secteur ICI**

En se basant sur les données estimées par l'Outil d'inventaire, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 15 illustre cette situation.



**Figure 15: Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées**

Pour ce qui est des matières organiques, l'Outil d'inventaire attribue une performance exemplaire à l'industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des matières organiques n'est pas connu. Le taux de récupération est donc établi à 0 % pour leurs matières organiques en attendant que des données soient disponibles à cet effet.



**Figure 16: Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées**

Avec un taux global de récupération global de 45 %, le secteur des ICI devra s'améliorer s'il veut contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales de recyclage.

## 7.4 Secteur CRD

Le secteur des résidus de CRD comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agrégats, notamment la brique, le béton et l'asphalte. D'autre part, l'ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, composent les non-agrégats.

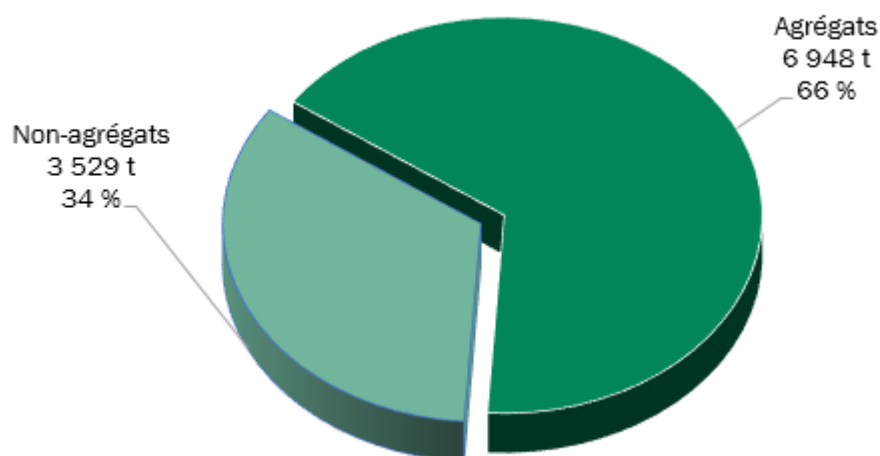
Les estimations des quantités reposent presque entièrement sur l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, car peu de données réelles sont disponibles. Ces informations sont présentées au Tableau 45.

Les écocentres de la MRC ont également recueilli des résidus de CRD en 2019. Toutefois, la plus grande partie des résidus de CRD transitent par des centres de tri de résidus de CRD qui ne divulguent pas leurs données.

**Tableau 45: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD**

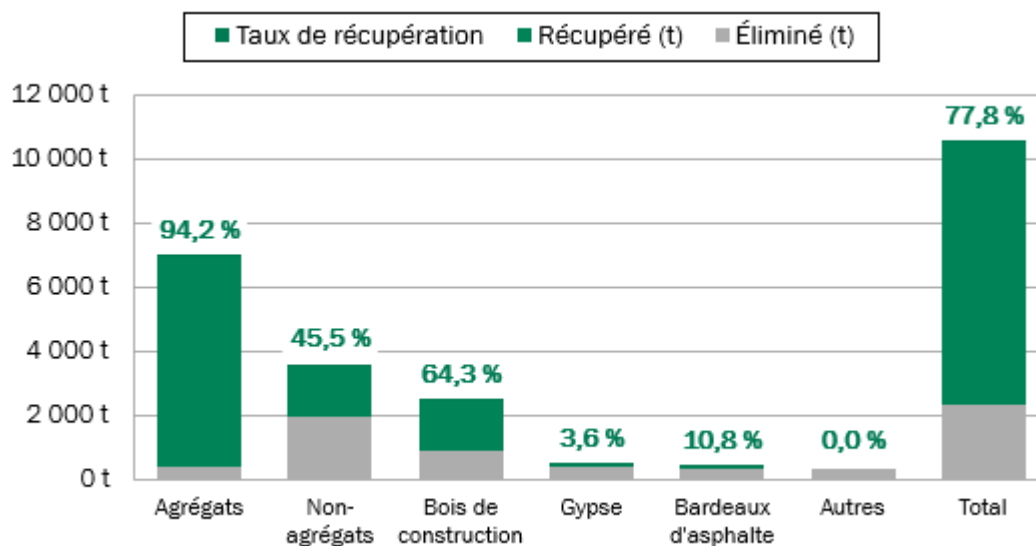
Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
<b>Agrégats</b>	<b>6 544 t</b>	<b>404 t</b>	<b>6 948 t</b>	<b>94 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>1 606 t</b>	<b>1 923 t</b>	<b>3 529 t</b>	<b>46 %</b>
Bois de construction	1 551 t	860 t	2 411 t	64 %
Cypse	15 t	393 t	408 t	4 %
Bardeaux d'asphalte	40 t	330 t	370 t	11 %
Autres	0 t	340 t	340 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>8 150 t</b>	<b>2 327 t</b>	<b>10 477 t</b>	<b>78 %</b>

La Figure 17 illustre l'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l'asphalte comptent pour près des deux tiers du tonnage. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s'agit de matières facilement recyclables.



**Figure 17: Répartition des matières générées par le secteur CRD**

La Figure 18 montre le contraste entre les taux de recyclage des agrégats et ceux des autres résidus de CRD. D'après l'Outil d'inventaire, la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte, par exemple, dépasse à peine 10 % du gisement.



**Figure 18: Taux de récupération des divers résidus CRD**

Le taux de récupération des résidus de CRD affiché par l'Outil d'inventaire, soit 78 %, ne concorde pas avec les données d'élimination du MELCCFP en vertu desquelles un peu moins de 3 000 t de résidus de CRD ont été éliminées (contre environ 2000 tonnes pour l'Outil d'inventaire). L'un des défis à relever, dans le cadre du plan d'action, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur des résidus de CRD et de la destination finale des matières.

## 7.5 Sources d'information pour l'inventaire

Le Tableau 46 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

**Tableau 46: Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées**

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales) Données de la MRC de Papineau Données fournies par les différentes municipalités Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil) Centres de tri Tricentris à Gatineau et Lachute : taux de rejets des centres de tri 2019

SECTEUR	SOURCES
	<p>Données des programmes de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP)</p> <p>Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées</p> <p>MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</p> <p>RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.</p>
ICI	<p>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</p> <p>Statistique Canada. Emploi selon l'industrie</p> <p>Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013</p> <p>Emploi Québec – Répertoire d'entreprises</p> <p>RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</p> <p>Taux de rejets des centres de tri de Tricentris à Gatineau et Lachute</p> <p>MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</p>
CRD	<p>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</p> <p>Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques.</p> <p>MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</p>



## 8. Diagnostic territorial

Le diagnostic territorial inclut entre autres un bilan de la mise en œuvre du PGMR précédent ainsi que l'identification des forces et des faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC.

### 8.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020

Le PGMR 2016-2020 comptait 24 mesures. Afin d'informer la population, la MRC de Papineau présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan, pour l'année 2021, démontre que la majorité des mesures inscrites au PGMR sont en cours de réalisation (21 sur 24 mesures) ou entièrement complétées (deux mesures). Ces mesures concernent l'acquisition de connaissances, l'encadrement, l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ), le soutien financier et technique ainsi que le suivi de la mise œuvre du PGMR. À noter que la mise en œuvre de deux mesures a été reportée. Le tableau ci-dessous présente les points saillants du Plan d'action applicable à la période 2016-2020. Les taux d'avancement figurant au Tableau 47 représentent la moyenne de réalisation de plusieurs volets d'une même mesure.

**Tableau 47: Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020**

ORIENTATION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
<b>1- Informer et accompagner les générateurs</b>	1.1 Mettre en place et bonifier les programmes de communication continue sur la gestion des matières résiduelles	Réalisée partiellement (environ 40 %)
	1.2 Développer des outils informationnels pour faciliter le réemploi et stimuler la récupération	Réalisée partiellement (environ 20 %)
	1.3 Promouvoir la réduction à la source applicable aux matières organiques	Réalisée partiellement (environ 30 %)
	1.4 Réaliser des campagnes régionales d'information sur les grands projets collectifs en gestion des matières résiduelles	Réalisée partiellement (environ 30 %)
	1.5 Développer un programme éducatif en milieu scolaire	Réalisée partiellement (environ 20 %)
<b>2- Assurer l'efficacité du PGMR</b>	2.1 Assurer la coordination et la supervision de la mise en œuvre du PGMR	Réalisée partiellement (environ 60 %)

ORIENTATION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	2.2 Entretenir un dialogue avec les acteurs du milieu sur la mise en œuvre et l'avancement du PGMR	Réalisée partiellement (environ 50 %)
	2.3 Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR	Réalisée entièrement
	2.4 Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles par rapport aux objectifs quantitatifs visés par le PGMR	Non réalisée
<b>3- Arrimer l'offre de services aux objectifs du PGMR</b>	3.1 Se tenir informé des développements en gestion des matières résiduelles	Réalisée partiellement (environ 70 %)
	Soutenir les OBNL et entreprises d'économie sociale qui oeuvrent en réemploi	Réalisée partiellement (environ 15 %)
	3.3 Munir les édifices municipaux, les lieux publics, les centres de villégiature et les événements des équipements nécessaires à la récupération	Réalisée partiellement (environ 40 %)
	3.4 Optimiser l'organisation des collectes en place pour réduire le surcoût associé à la troisième voie	Réalisée partiellement (environ 35 %)
	3.5 Assurer un accès à des écocentres sur le territoire	Réalisée partiellement (environ 40 %)
	3.6 Récupérer les plastiques agricoles générés sur le territoire	Réalisée partiellement (environ 65 %)
<b>4- Détourner la matière organique de l'enfouissement</b>	4.1 Déterminer le scénario de traitement des matières organiques et réaliser les études complémentaires requises	Réalisée entièrement
	4.2 Déployer la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source	Réalisée partiellement (environ 45 %)
	4.3 Favoriser l'utilisation de proximité du compost produit	Réalisée partiellement (environ 15 %)
	4.4 Évaluer les scénarios de collecte et de traitement des boues de fosses septiques	Réalisée partiellement (environ 20 %)

ORIENTATION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	4.5 Contrôler la vidange des installations septiques	Réalisée partiellement (environ 40 %)
<b>5- Responsabiliser les générateurs</b>	5.1 Mettre à jour et harmoniser la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	Réalisée partiellement (environ 50 %)
	5.2 Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération	Réalisée partiellement (environ 35 %)
	5.3 Inviter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles qui intègre le principe d'économie circulaire	Réalisée partiellement (environ 35 %)
	5.4 Dissuader la pratique du dépôt sauvage	Réalisée partiellement (environ 40 %)

## Droit de regard

Dans son premier PGMR réalisé en 2004, la MRC de Papineau avait indiqué son intention de se prévaloir des dispositions de la LQE concernant le droit de regard, notamment l'interdiction ou la limitation de la mise en décharge de matière résiduelle provenant de l'extérieur de son territoire. La MRC a adopté le Règlement 068-2004 afin de mettre en vigueur l'interdiction d'éliminer des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire.

À l'heure actuelle, le territoire de la MRC de Papineau ne compte aucun lieu d'élimination des matières résiduelles autorisé.

## 8.2 Enjeux

Cette section vise à présenter les principaux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC de Papineau en tenant compte des constats du portrait du territoire et de l'inventaire.

### Objectifs nationaux

Le gouvernement du Québec a adopté son Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Ce Plan d'action fixe des cibles d'élimination et de récupération à l'échelle du Québec.

## Cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la SVMO

Le Plan d'action 2019-2024 énonce les objectifs suivants à atteindre d'ici 2023 :

- Réduction de l'élimination à 525 kg/habitant par année
- Cibles de recyclage des matières :
  - Matières recyclables : 75%
  - Matières organiques putrescibles: 60%
  - Résidus de CRD : 70%

De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :

- Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100% du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70% des MO en 2030

## Forces et faiblesses du système actuel

Le portrait réalisé aux sections précédentes met en évidence les forces et les faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de Papineau. Ce premier volet du diagnostic tient compte des stratégies d'intervention de la PQGMR et des objectifs identifiés dans le Plan d'action 2019-2024.

Les tableaux qui suivent (Tableau 48 et Tableau 49) résument les forces dont la MRC de Papineau et ses municipalités doivent tirer profit et les faiblesses dont elles doivent atténuer les impacts.

**Tableau 48: Forces du système actuel de gestion des matières résiduelles**

FORCE		Bénéfices
Plusieurs municipalités offrent des services de collectes en régie interne	→	Bonne connaissance du territoire Possibilité d'offrir des services adaptés à la population
Vastes espaces disponibles pour des projets d'infrastructures de récupération et de valorisation	→	Possibilité de choisir un lieu optimal pour réduire les risques de nuisances pour le voisinage (ex. la construction d'un centre de transfert sur le site d'Épursol)

<b>FORCE</b>		<b>Bénéfices</b>
Petite taille des municipalités (habitants et ICI)	→	Possibilité de fournir des services et d'accompagner de façon plus personnalisée les générateurs dans leurs démarches Possibilité de se regrouper pour des services ou des outils GMR offerts par la MRC ou d'autres municipalités
Volonté politique, dans les municipalités, de réduire les quantités éliminées	→	Appui potentiel à des projets de réduction à la source, de réemploi ou de recyclage
Présence d'une installation de traitement des matières organiques et des boues (Épursol)	→	Valorisation des matières organiques à un coût abordable
Apport volontaire des résidus verts, résidus de CRD, produits REP et RDD aux écocentres et aux points de dépôt de proximité (ex. : garage municipal)	→	Récupération des matières sans collecte de porte en porte
Recyclage de 100% des boues de fosses septiques vidangées	→	Réduction de l'élimination et accessibilité à un engrais peu coûteux pour les terres agricoles
Intégration de presque tous les ICI aux collectes municipales	→	Accessibilité des ICI aux services municipaux et amélioration de la performance

**Tableau 49: Faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles**

<b>FAIBLESSE</b>		<b>Impact</b>
Desserte d'un vaste territoire	→	Difficulté à fournir certains services de proximité Coûts de transport plus importants
Grand nombre d'intervenants (25 municipalités locales)	→	Peu de compétences déclarées par la MRC Concertation plus longue et complexe Peu de projets d'envergure au niveau régional
Peu d'entreprises spécialisées offrant des services sur le territoire	→	Coûts potentiellement plus élevés (peu de compétition)
Territoire hétérogène (milieux ruraux et urbains) et villégiature importante	→	Besoins différents qui nécessitent des solutions adaptées
Peu de ressources dédiées et d'expertise au niveau municipal dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	→	Délai supplémentaire dans le développement des projets Atteinte de performances variables

FAIBLESSE		Impact
		Pour la plupart des municipalités, aucune gestion des fosses septiques ni de la disposition des boues
Peu d'installations en GMR dans la MRC	→	Dépendance envers des installations hors-MRC
Aucun service de réparation ou de traitement des encombrants	→	Élimination des articles défectueux
Faible récupération des résidus de CRD dans certaines municipalités	→	Manque d'incitatif à valoriser ces matières via un écocentre, centre de tri de résidus de CRD, etc.
Peu de statistiques compilées	→	Suivi plus difficile en raison du manque de données

## Performance actuelle et objectifs territoriaux

Les objectifs énoncés par la MRC de Papineau dans son PGMR sont compatibles avec la PQGMR et son Plan d'action 2019-2024 et contribueront globalement à l'atteinte des objectifs nationaux. La formulation des objectifs et des mesures associées doit toutefois tenir compte du contexte et de la réalité du territoire (forces et faiblesses) ainsi que de la performance actuelle de la MRC dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Dans le cas de l'objectif d'élimination, des efforts supplémentaires devront être réalisés. L'objectif du Plan d'action fixe l'élimination à 525 kg/hab/an en 2023 tandis que la MRC a éliminé 643 kg par habitant d'après les données d'élimination du MELCC pour l'année 2019. De plus, la MRC devra mettre l'accent sur l'atteinte des cibles de récupération du Plan d'action 2019-2024 pour les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de CRD, de même que les cibles de la Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO). Afin de tenir compte de la réalité régionale, l'échéance pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux est reportée dans le temps en considérant la période requise pour la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR 2023-2030.

**Tableau 50: Objectifs du Plan d'action 2019-2024, de la SVMO et de la MRC**

Matières résiduelles		Cible gouvernementale pour 2023	Objectif du PGMR 2023-2030
<b>Matières éliminées</b>		525 kg/hab./an	<b>525 kg/hab./an d'ici 2028</b>
<b>Matières recyclables</b>		75 % recyclées	<b>75 % recyclées d'ici 2026</b>
<b>Matières organiques</b>		60 % recyclées	<b>60 % recyclées d'ici 2028</b>
		70 % recyclées (SVMO)	<b>70 % recyclées d'ici 2030</b>
<b>CRD</b>	Agrégats	70 % recyclées	<b>90 % recyclées en 2023</b>
	Non-agrégats	70 % recyclées	<b>70 % recyclées en 2028</b>

### Estimation des besoins en élimination

L'estimation concerne les besoins en élimination de déchets par le milieu résidentiel et par les ICI, y compris les générateurs de résidus de CRD, durant la période d'application du PGMR. Elle est basée sur les projections de croissance démographique (Figure 3) et sur les objectifs de récupération visés par la MRC de Papineau dans son PGMR (Tableau 50). En supposant que la MRC atteigne son objectif de réduction de l'élimination à 525 kg/hab./an d'ici 2028, la quantité de déchets éliminés serait d'environ 13 000 tonnes par année pour l'ensemble des secteurs (Tableau 51).

Basé sur cette estimation, le maintien de l'élimination des déchets de la MRC de Papineau au LET de Lachute semble être l'option à privilégier. Sous réserve d'un agrandissement et de travaux pour optimiser l'utilisation des cellules, ce LET pourrait poursuivre ses activités jusqu'en 2040. Par ailleurs, comme l'indique une mesure du plan d'action du PGMR, la MRC de Papineau prévoit analyser la possibilité de collaborer avec les autres MRC de la région de l'Outaouais pour la mise en place une solution régionale d'élimination.

À moins de modifier le droit de regard présentement inscrit au PGMR, la nouvelle installation d'élimination de la région de l'Outaouais ne pourrait pas se trouver dans la MRC de Papineau.

**Tableau 51: Besoins en élimination pour la période d'application du PGMR (2023-2030)**

Année	Population (hab.)	Quantité éliminée (kg/hab./an)	Quantité éliminée (tonnes/an)
2019	23 961	643	15 407
2031	26 060	525	13 682

Sources : Données d'élimination du MELCC pour l'année 2019 et projections démographiques de l'ISQ (2020)

## 9. Plan d'action

Le plan d'action du PGMR constitue l'ensemble des mesures prévues afin d'atteindre les objectifs de récupération ou d'élimination fixés.

### 9.1 Mesures proposées

Afin d'atteindre les cibles gouvernementales et les objectifs de la MRC, le PGMR propose cinq orientations stratégiques. Chaque orientation stratégique est définie par un objectif général.

**Tableau 52: Orientations et objectifs du plan d'action**

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS GÉNÉRAUX
Améliorer La GMR en priorisant les 3RV	Inciter les citoyens et les ICI à réduire la quantité de matières résiduelles générées et éliminées en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage, et ce, de façon à atteindre 525 kg/hab de déchets éliminés d'ici 2028
Assurer le suivi de l'application du PGMR et accompagner les générateurs	Effectuer la reddition des comptes auprès des acteurs concernés afin de les engager envers les cibles de réduction des quantités éliminées et de récupération
Harmoniser et bonifier les pratiques municipales en GMR	Améliorer l'efficacité et l'efficience des services de GMR afin d'augmenter les taux de récupération
Optimiser les services en GMR	Améliorer l'accessibilité aux installations et bonifier les services de GMR offerts, notamment afin d'atteindre 60% de recyclage des matières organiques putrescibles d'ici 2028.
Améliorer le niveau de connaissances et la performance des secteurs résidentiel, des ICI et de la CRD	Accroître la performance des citoyens et des ICI tout en recyclant 70% des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028

Le plan d'action se décline en 17 mesures visant à renforcer la gestion des matières résiduelles de la MRC. Chaque mesure est appuyée par des moyens de mise en œuvre. Les coûts estimés de chaque mesure sont également établis, de même que sa période d'application.

Certaines cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue. Pour d'autres, la réalité régionale fait en sorte que plusieurs années de mise



en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de récupération de 75% des matières recyclables de la collecte sélective est prévue d'ici 2023. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de cette cible est repoussée en 2026 compte tenu de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR. Le Tableau 50 montre comment les objectifs de la MRC se positionnent par rapport aux cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR.

Pour ce qui est des cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la MRC prévoit desservir 100% du secteur résidentiel et les ICI assimilables d'ici 2025. De plus, 70% des matières organiques seront récupérées en 2030.

Les revenus de la MRC associés à la gestion des matières résiduelles sont détaillés à la section 9.3. Il s'agit entre autres de la redistribution de la redevance à l'élimination et du remboursement des coûts associés à la collecte sélective. Ces revenus anticipés ne peuvent pas être attribués à une mesure spécifique, mais contribuent plutôt à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du PGMR.

Par ailleurs, le programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) s'appliquerait spécifiquement aux municipalités de petite taille implantant le compostage domestique en vertu de la Mesure 4.1. Pareillement, le financement prévu du programme d'optimisation des écocentres vise la Mesure 4.2.

Les années du plan d'action débutent le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et prennent fin le 30 novembre de l'année suivante. Par ailleurs, le tableau de l'Annexe D apporte des précisions quant aux indicateurs de performance, aux secteurs d'intervention, au type de mesure et à l'organisme responsable.

**Tableau 53: Mesures proposées pour l’Orientation 1**

MESURE	Moyen de mise en oeuvre	Période d’application	Coût estimé
<b>Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV</b>			
<b>1.1 Adopter une politique de réduction à la source et de lutte au gaspillage alimentaire de façon à réduire l’élimination à 525 kg/hab de résidus d’ici 2028</b>	Encadrer la vente des produits à usage unique: sacs et bouteilles d’eau en plastique	2023-2030	45 000 \$
	Offrir à prix réduit au moins deux produits réutilisables ou écologiques (couches lavables, produits d’hygiène durables)	2023-2030	140 000 \$
	Maintenir les subventions à l’achat de composteurs domestiques	2023-2030	168 000 \$
	Encourager et promouvoir la récupération et la redistribution d’aliments consommables auprès des donateurs potentiels	2023-2030	9 000 \$
<b>1.2 Appliquer une vision écoresponsable aux pratiques de la MRC et des municipalités</b>	Favoriser l’utilisation de produits réutilisables et interdire l’utilisation des produits à usage unique non recyclables et non compostables dans les bureaux de la MRC et des municipalités	2024-2030	134 500 \$
	Bonifier la politique d’achat et d’approvisionnement responsable	2023-2030	17 600 \$
	Élaborer un guide des événements écoresponsables	2023-2030	31 000 \$
<b>1.3 Développer une stratégie de réemploi pour l’ensemble du territoire</b>	Identifier les gisements récupérables par le réemploi	2024	15 000 \$
	Documenter et faire connaître les services offerts en réemploi sur le territoire	2024-2030	6 000 \$
	Promouvoir les activités de réemploi sur le territoire	2025-2030	21 700 \$
	Favoriser la mise en place d’ateliers de réparation (ex. Réparathon) des petits électroménagers, petits moteurs, mobilier, etc.	2025-2030	200 000 \$
	Offrir un soutien financier et logistique pour améliorer la prestation de services en réemploi	2025-2030	50 000 \$
	Privilégier les modes de gestion qui favorisent le réemploi et la valorisation (collecte en camion cube, collecte spéciale, collecte sur appel, apport volontaire)	2023-2030	300 000 \$
<b>Sous-total de l’Orientation 1</b>			<b>1 137 800 \$</b>

**Tableau 54: Mesures proposées pour l’Orientation 2**

MESURE	Moyen de mise en oeuvre	Période d’application	Coût estimé
<b>Orientation 2 : Assurer le suivi de l’application du PGMR et accompagner les générateurs</b>			
<b>2.1</b> <b>Établir un protocole de collecte des données en GMR auprès des municipalités</b>	Développer un formulaire simple pour recueillir annuellement les données quantitatives auprès des municipalités locales	2023-2030	6 700 \$
	Produire et diffuser le bilan annuel en GMR	2024-2030	18 000 \$
<b>2.2</b> <b>Réaliser le suivi de l’avancement du PGMR et diffuser les résultats tout en impliquant les acteurs du milieu</b>	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l’avancement du plan d’action du PGMR	2024-2030	11 400 \$
	Tenir des rencontres de suivi du PGMR avec la Commission d’aménagement, Ressources naturelles et Environnement (CARNE) de et proposer, s’il y a lieu, des solutions pour améliorer sa mise en oeuvre	2023-2030	22 400 \$
	Créer des tables de travail pour les projets spéciaux en gestion des matières résiduelles	2024-2030	22 200 \$
	Animer des journées thématiques avec les responsables municipaux sur le PGMR et son avancement	2023-2030	130 000 \$
	Organiser des ateliers de travail sur les opportunités de mutualisation des services et de symbiose industrielle	2023-2030	38 500 \$
<b>2.3</b> <b>Développer un programme éducatif à la GMR sur le territoire</b>	Aider les municipalités à produire leurs outils de communication en gestion des matières organiques	2024-2030	42 000 \$
	Faire connaître les outils de bonnes pratiques de tri (ex. l’application « Ça va où? » et la Charte des matières recyclables)	2023-2030	13 300 \$
	Poursuivre la diffusion des capsules municipales informatives destinées au secteur résidentiel et aux ICI	2023-2030	10 500 \$
	Développer et soutenir les projets scolaires en GMR (tri, compostage, gaspillage alimentaire) : ateliers/formations dans les écoles et CPE	2024-2030	60 000 \$
	Organiser les visites guidées des installations de GMR (établissements scolaires, citoyens)	2025-2030	20 000 \$
<b>2.4</b> <b>Maintenir une veille informationnelle concernant la GMR</b>	Mettre sur pieds une patrouille verte (sensibilisation sur le terrain) qui rencontre les différents générateurs (citoyens, ICI, CRD)	2023-2030	280 000 \$
	Obtenir l’information concernant les nouvelles et les développements en GMR	2023-2030	28 700 \$
<b>Sous-total de l’Orientation 2</b>			<b>703 200 \$</b>

**Tableau 55: Mesures proposées pour l’Orientation 3**

MESURE		Moyen de mise en oeuvre	Période d’application	Coût estimé
<b>Orientation 3 : Harmoniser et bonifier les pratiques municipales en GMR</b>				
3.1	<b>Mettre à jour et harmoniser la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles de façon à contribuer à la récupération des 75% des matières recyclables d’ici 2026 conformément à l’entente avec l’OGD des matières recyclables</b>	Proposer un règlement modèle cohérent avec les objectifs du PGMR à l’intention des municipalités	2024-2030	22 200 \$
		Interdire les résidus verts, les matières recyclables, les encombrants, les résidus de CRD et les RDD dans la collecte des déchets	2025-2030	0 \$*
		Obliger les gestionnaires d’immeubles multilogements et les ICI à prévoir des espaces suffisants pour la récupération des matières recyclables et organiques	2025-2030	12 000 \$
3.2	<b>Harmoniser les contrats et les devis des services en GMR conformément à l’entente avec l’OGD des matières recyclables</b>	Étudier la faisabilité, pour les municipalités, d’avoir des devis ou des contrats communs concernant la collecte et le transport des déchets, des encombrants, des matières recyclables et des matières organiques	2026-2030	53 400 \$
3.3	<b>Établir une stratégie régionale de gestion des débris après sinistre</b>	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	2023-2030	10 000 \$
		Produire un plan de gestion des débris après sinistre	2024-2030	5 000 \$
		Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	2024-2030	5 000 \$
		Produire des outils d’ISÉ (guide de gestion, brochure informative, etc.)	2025-2030	18 500 \$
<b>Sous-total de l’Orientation 3</b>				<b>126 200 \$</b>

\*Coût inclus dans la mise en oeuvre de la mesure 2.4

**Tableau 56: Mesures proposées pour l’Orientation 4**

MESURE	Moyen envisagé	Période d’application	Coût estimé
<b>Orientation 4 : Optimiser les services en GMR</b>			
<b>4.1 Mettre en œuvre la Stratégie de valorisation de la matière organique (MO) de façon à recycler 60% des matières organiques d’ici 2028</b>	Implanter ou optimiser la collecte en bacs bruns ou l’apport volontaire des matières organiques dans les municipalités de taille moyenne (plus de 220 unités d’occupation dans le périmètre d’urbanisation)	2025-2030	250 000 \$
	Implanter ou poursuivre la collecte, l’apport volontaire ou le compostage domestique ou communautaire dans les municipalités de petite taille	2023-2030	590 800 \$
	Recycler les boues de stations d’épuration en épandage agricole si leur qualité le permet	2023-2030	200 000 \$
	Maintenir le recyclage de 100% des boues de fosses septiques tout en encourageant les municipalités concernées à gérer les vidanges de fosses septiques	2023-2030	100 000 \$
<b>4.2 Optimiser les services offerts par les écocentres de façon à récupérer 70% des résidus de CRD non agrégats d’ici 2028</b>	Bonifier et optimiser les services offerts par les écocentres et les installations complémentaires : horaire d’ouverture, matières acceptées, points de dépôts de proximité, écocentres mobiles, etc.	2024-2030	29 800 \$
<b>4.3 Développer une option à long terme de gestion des résidus ultimes</b>	Envisager, de concert avec les MRC de l’Outaouais ou non, l’élaboration d’un scénario viable de gestion des résidus ultimes à long terme	2023-2030	31 100 \$
	Sélectionner un lieu d’élimination pouvant recevoir les déchets des municipalités à moyen terme, après le contrat actuel (LET de Lachute ou autre lieu d’élimination)	2024	15 000 \$
<b>Sous-total de l’Orientation 4</b>			<b>1 216 700 \$</b>

**Tableau 57: Mesures proposées pour l’Orientation 5**

MESURE	Moyen envisagé	Période d’application	Coût estimé
<b>Orientation 5 : Améliorer le niveau de connaissances et la performance des secteurs ICI et CRD</b>			
<b>5.1 Améliorer la performance en récupération des matières résiduelles des ICI</b>	Effectuer une caractérisation des matières résiduelles générées par les ICI	2024	35 000 \$
	Évaluer la possibilité de mettre en place une tarification incitative	2025-2030	35 000 \$
	Poursuivre les démarches entamées en lien avec le programme de récupération des plastiques agricoles	2023-2030	14 800 \$
<b>5.2 Promouvoir les pratiques d’économie circulaire sur le territoire</b>	Diffuser les initiatives et les cas à succès en symbioses industrielles	2024-2030	90 000 \$
<b>5.3 Acquérir des connaissances sur le flux des résidus de CRD générés par les citoyens et les ICI sur le territoire</b>	Brosser le portrait des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC	2024-2025	40 000 \$
	Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD	2025	40 000 \$
	Identifier des débouchés potentiels pour les résidus de CRD problématiques	2026-2030	18 500 \$
<b>5.4 Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération</b>	Fournir de l’information sur les possibilités et les avantages de la récupération des résidus de CRD lors de l’émission de permis de bâtir	2023-2030	10 700 \$
	Proposer un incitatif financier associé à l’émission d’un permis (ex.: dépôt remboursable exigé par la municipalité de Duhamel)	2024-2030	113 500 \$
<b>Sous-total de l’Orientation 5</b>			<b>397 500 \$</b>
<b>Total pour la mise en œuvre des 17 mesures</b>			<b>3 581 400 \$</b>

## 9.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en 2023, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. En vertu de modifications récentes aux dispositions de la LQE visant les PGMR, la MRC devra prévoir le démarrage des travaux de révision du PGMR au cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2028. Les deux années subséquentes permettent réviser le PGMR, de mener la consultation publique et de faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC.

Le tableau 10.1 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

**Tableau 58: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR**

Étape de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Au plus tard en décembre 2023*
Amorce des travaux de révision du PGMR de la MRC de Papineau	Décembre 2028
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC de Papineau	Décembre 2029
Consultation publique	Mars à avril 2029
Approbation du PGMR révisé 2030-2037 et mise en vigueur	Décembre 2030

\*La MRC a jusqu'en décembre 2023 pour mettre en vigueur son PGMR révisé.

## 9.3 Cadre financier

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

### Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 17 mesures du PGMR (voir le tableau de l'Annexe E), les coûts totaux sont estimés à 3,6 M (\$). Pour chaque année d'application du PGMR, cela donne environ 512 000 \$, ou une moyenne de 21 \$ par habitant.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était de près de 5 M (\$). Cela revenait à 993 000 \$ par année d'application du PGMR, ou une moyenne de 37 \$ par habitant.

### Estimation des revenus

Les MRC de Papineau et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation pour les coûts municipaux de collecte sélective. D'autres sources de revenus visent une mesure spécifique du plan d'action, comme le financement du programme ACDC ou celui du programme d'optimisation des écocentres.

Le Tableau 59 illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2030. Pour la redistribution de la redevance et la compensation pour la collecte sélective, les coûts sont basés sur les montants perçus pour l'année 2020.

**Tableau 59: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles**

REVENUS ESTIMÉS (2023-2030)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination	1,4 M \$
Compensation des coûts de collecte sélective	5,9 M \$
Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)	486 000 \$
Programme d'optimisation des écocentres	150 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7,7 M \$</b>

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera sans doute des modifications dans les modalités de compensation. Ainsi, la fin probable de la compensation pour les frais de tri a été prise en compte, car ces coûts seraient directement assumés par l'organisme de gestion désigné.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourront financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

## 9.4 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La LQE prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les obstacles à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action.



C'est pourquoi le plan d'action du PGMR prévoit deux mesures spécifiques en lien avec le suivi de sa mise en œuvre :

**Mesure 2.1 - Établir un protocole de collecte des données en GMR auprès des municipalités afin d'évaluer la performance et de faciliter le suivi**

---

Cette mesure vise à faciliter la collecte de données, auprès des municipalités, pour les fins de la production du bilan annuel en GMR.

**Mesure 2.2 - Réaliser le suivi de l'avancement du PGMR et diffuser les résultats tout en impliquant les acteurs du milieu**

---

Le bilan annuel servira de fondement à la préparation du rapport annuel de suivi présenté chaque année au MELCC. De plus, le bilan servira d'assise à la communication des résultats en GMR aux élus et aux citoyens. Le comité de suivi du PGMR pourra également l'utiliser pour identifier les mesures dont la mise en œuvre nécessite davantage de soutien.

## 10. Références

Appel à Recycler Canada (2021). Trouvez des points de dépôts :

[https://www.appelarecycler.ca/proteger-entreposer-recycler/?utm\\_source=zt&utm\\_medium=sem&utm\\_campaign=call2recycle&gclid=EAlaQo\\_bChMI2ZLj95n68wIVAeWzCh3JoQD8EAAAYASAAEgJpHfD\\_BwE](https://www.appelarecycler.ca/proteger-entreposer-recycler/?utm_source=zt&utm_medium=sem&utm_campaign=call2recycle&gclid=EAlaQo_bChMI2ZLj95n68wIVAeWzCh3JoQD8EAAAYASAAEgJpHfD_BwE)

ARPE-Québec (2021) Où recycler? <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/ou-recycler/>

Banque du Canada (2021). L'indice des prix à la consommation depuis 2000.

Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) (2016). Guide sur le brûlage à ciel ouvert à l'intention des autorités compétentes du Canada. 60 pages.

Éco-peinture (2021). Localisez le point de dépôt le plus près de chez vous. Tiré de <http://www.ecopeinture.ca/>

Emploi Québec (2021). Information sur le marché du travail. IMT en ligne. Répertoire d'entreprises dans la région de l'Outaouais (MRC de Papineau) de 5 employés et plus.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Perspectives démographiques des ménages privés par année, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2021-2041.

ISQ (2021b). Perspectives démographiques des MRC du Québec :

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

ISQ (2021c). Population et structure par âge et sexe – Le Québec :

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec>

ISQ (2021d). Bulletin statistique régional : Outaouais :

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/bulletin-statistique-regional-outaouais>

ISQ (2021e). Le Québec, chiffres en main : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/le-quebec-chiffres-en-main>

ISQ (2021f). Taux d'activité, d'emploi et de chômage, données désaisonnalisées, par région administrative, Québec, 3<sup>e</sup> trimestre 2020 au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 :

<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/taux-dactivite-demploi-et-de-chomage-donnees-desaisonnalisees-par-region-administrative-quebec>

ISQ (2021g). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du

Québec : [https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/valeur-des-permis-de-batir-selon-le-type-de-construction-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri\\_coln1=1](https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/valeur-des-permis-de-batir-selon-le-type-de-construction-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=1)

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes : <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/ce-que-nous-finan%C3%A7ons/%C3%A9tudes.htm>

L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) (2011). Caractérisation des lacs et identification des milieux humides de la MRC de Papineau. 50 pages.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2020). Décret de population en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

MAMH (2014). Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2013. Annexe 11 : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces\\_information/Diffusion\\_information/2017-122\\_rapport\\_ouvrage\\_municipaux\\_assainissement\\_eau\\_partie\\_5.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces_information/Diffusion_information/2017-122_rapport_ouvrage_municipaux_assainissement_eau_partie_5.pdf)

MAMH (2021). Région administrative 07: Outaouais: <https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/region/07.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021a). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>

MELCC (2021b) Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/>

MELCC (2021c). Aide aux compostage domestique et communautaire : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/acdc/index.htm>

MRC de Papineau. (2009). Plan de développement et de diversification économique. Présentation synthèse. 20 avril 2009. 63 pages.

MRC de Papineau. (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. 95 pages + annexes.

MRC de Papineau. (2018). Schéma d'aménagement et de développement révisé. Adopté le 18 octobre 2017 par le Conseil des maires de la MRC : <https://mrcpapineau.com/wp-content/uploads/2021/04/4-1-1-shema-damenagement-et-de-developpement-revise.pdf>

MRC des Collines-de-l'Outaouais (2021). Données démographiques: <https://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/7-donnees-demographiques>

RecycFluo. (2021) Trouver un point de dépôt : <http://www.recycfluo.ca/fr/trouver-un-point-de-depot?address>,

- RECYC-QUÉBEC. (2020a). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Calculateur Excel – version 2020 : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>
- RECYC-QUÉBEC. (2020b). Note méthodologique de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation – version 2020 : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>
- RECYC-QUÉBEC (2020c). Révision des plans de gestion des matières résiduelles : Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf>
- RECYC-QUÉBEC (2021). Programme de reconnaissance « ICI ON RECYCLE + » : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/ici-on-recycle/>
- Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) (2021). Trouvez le point de dépôt le plus près de chez vous : <https://soghu.com/fr/page-accueil>
- SOLINOV (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412 : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>
- Statistique Canada (2013). Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/99-004-X>
- Statistique Canada (2016). Profil du recensement, Recensement de 2016, MRC de Papineau : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Tab=1&Geo1=CD&Code1=2480&Geo2=PR&Code2=47&Data=Count&SearchText=Papineau&SearchType=Begin&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>
- Ville d'Oka (2020). Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2017-2022 : Rapport annuel de suivi – 2019 (concernant le taux de rejet du centre de tri de Lachute) : [https://www.municipalite.oka.qc.ca/pdf/20200422\\_-\\_PDGMR\\_Rapport\\_annuel\\_2019\\_logo.pdf](https://www.municipalite.oka.qc.ca/pdf/20200422_-_PDGMR_Rapport_annuel_2019_logo.pdf)

## ANNEXE A : Glossaire

### Boues de fosses septiques

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire, situé sur place, qui permet de traiter les eaux usées domestiques.

### Boues de papetières

Résidus organiques produits par les papetières qui résultent du traitement des effluents papetiers. Les boues mélangées (composées de boues primaires issues d'un traitement physico-chimique, et de boues secondaires issues d'un traitement biologique) et les boues de désencrage ont été considérées dans l'inventaire (section 7).

### Boues municipales

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales.

### Compostage domestique

Compostage sur place, par les citoyens, de leurs propres déchets organiques (résidus verts, résidus alimentaires).

### Élimination

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

### Encombrants métalliques

Encombrants qui présentent un potentiel de valorisation élevé étant donné la valeur de leurs composants sur le marché (ex. : gros électroménagers, chauffe-eau, barbecues, meubles en métal).

### Encombrants non métalliques

Encombrants qui comprennent les meubles en bois et en résine de plastique, les autres accessoires de jardin, les matelas et les sommiers, les jouets de grande taille ainsi que les accessoires de grand format pour la maison, comme les miroirs, les lampes et les produits en céramique et en porcelaine (lavabos, baignoires et cuvettes de toilette).

### Feuillicyclage

Recyclage des feuilles mortes sur place en les laissant se décomposer sur le terrain

### Herbicyclage

Recyclage du gazon par le citoyen qui laisse les rognures au sol au moment de la tonte.

## **Industries de deuxième transformation du bois**

Industries utilisant des résidus de bois, tels que des copeaux et des sciures, et spécialisées dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. Elles regroupent les fabricants de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc.

## **Matières organiques**

Les résidus alimentaires, les résidus verts, ainsi que la plupart des biosolides municipaux et industriels font partie de cette catégorie. Les papiers et cartons souillés par des aliments ou par d'autres matières organiques putrescibles ainsi que les papiers et cartons cirés compostables récupérés dans un programme de collecte sont aussi assimilés à cette catégorie.

## **Matières recyclables**

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées de manière à en favoriser la mise en valeur. Les fibres (papiers et cartons) et les contenants (métal, plastique, verre) sont compris dans cette catégorie.

## **Récupération**

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles en vue de leur valorisation.

## **Recyclage**

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique par le retour au sol.

## **Réduction à la source**

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

## **Réemploi**

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

## **Résidus alimentaires**

Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).

### **Résidus domestiques dangereux**

Produits d'usage courant représentant un danger s'ils sont mis au rebut (ex. : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyeurs, produits chimiques pour piscine). Cela comprend également les résidus des technologies de l'information et de la communication comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

### **Résidus ultimes**

Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

### **Résidus verts**

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains, incluant les branches.

### **Textiles**

Les vêtements, les accessoires tels que les chaussures et les chapeaux ainsi que les linges de maison (nappes, rideaux, draps, etc.) sont compris dans cette catégorie.

### **Valorisation**

Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques et des opérations qui visent le réemploi, l'épandage, le recyclage, le traitement biologique (incluant le compostage et la biométhanisation), le traitement thermique, ou la régénération à partir de matières résiduelles en vue d'obtenir des produits ou composés utiles incluant de l'énergie.

**ANNEXE B**  
**Coûts de collecte, de transport et de traitement des**  
**matières résiduelles par municipalité**



**Tableau 60: Coûts de la collecte sélective par municipalité (2019)**

Municipalité	Population	Population équivalente	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	Nombre d'u.o. Résidentielles	ICI	Tonnage	Coûts CT	Coût CT/tonne	Coût CT/u.o. résidentiel et ICI	Coût par porte/collecte	Coût CT/habitant *	Coûts TC	Coût TC/tonne	Coût TC/u.o. résidentielles et ICI	Coût TC/habitant *	Coûts CTTC	Coût CTTC/tonne	Coût CTTC/u.o. résidentielles et ICI	Coût CTTC/habitant*
Boileau	336	664	165	298	463	9	43	20 410	475	43	1,66	31	2 616	61	6	3,94	23 026	535	49	35
Bowman	670	953	463	257	720	16	73	20 929	287	28	1,09	22	1 400	19	2	1,47	22 329	306	30	23
Chénéville	768	857	414	81	495	46	130	48 824	376	90	3,47	57	5 829	45	11	6,80	54 653	420	101	64
Duhamel	433	1348	233	832	1 065	29	122	63 292	519	58	2,23	47	3 297	27	3	2,45	66 589	546	61	49
Fassett	448	487	240	35	275	14	45	20 600	458	71	2,74	42	948	21	3	1,95	21 548	479	75	44
Lac-des-Plages	431	897	275	424	699	14	75	31 202	416	44	1,68	35	3 434	46	5	3,83	34 636	462	49	39
Lac-Simon	969	1921	794	865	1 659	33	156	85 480	548	51	1,94	44	5 327	34	3	2,77	90 807	582	54	47
Canton Lochaber	431	439	137	7	144	0	42	27 424	653	190	7,32	62	3 358	80	23	7,65	30 782	733	214	70
Lochaber-Partie-Ouest	888	890	287	2	289	11	78	24 026	308	80	3,08	27	6 823	87	23	7,67	30 849	396	103	35
Mayo	665	823	263	144	407	4	61	24 856	407	60	2,33	30	4 834	79	12	5,87	29 690	487	72	36

Municipalité	Population	Population équivalente	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	Nombre d'u.o. Résidentielles	ICI	Tonnage	Coûts CT	Coût CT/tonne	Coût CT/u.o. résidentiel et ICI	Coût par porte/collecte	Coût CT/habitant *	Coûts TC	Coût TC/tonne	Coût TC/u.o. résidentielles et ICI	Coût TC/habitant *	Coûts CTTC	Coût CTTC/tonne	Coût CTTC/u.o. résidentielles et ICI	Coût CTTC/habitant*
Montebello	949	982	477	30	507	41	129	22 520	175	41	1,58	23	7 412	57	14	7,55	29 932	232	55	30
Montpellier	1012	1411	570	363	933	21	121	40 126	332	42	1,62	28	7 795	64	8	5,52	47 921	396	50	34
Mulgrave-et-Derry	359	797	185	398	583	9	32	28 924	904	49	2,33	36	2 807	88	5	3,52	31 731	992	54	40
Namur	571	673	286	93	379	19	63	10 187	162	26	0,98	15	11 192	178	28	16,63	21 379	339	54	32
Notre-Dame-de-Bonsecours	293	348	124	50	174	13	48	16 200	338	87	3,33	47	2 356	49	13	6,77	18 556	387	99	53
Notre-Dame-de-la-Paix	644	738	288	85	373	7	68	27 312	402	72	2,76	37	5 140	76	14	6,96	32 452	477	85	44
Notre-Dame-de-la-Salette**	786	889	367	94	461	70	79	28 600	362	54	2,07	32	5 858	74	11	6,59	34 458	436	65	39
Papineauville	2092	2139	1047	43	1090	65	297	31 710	107	27	1,06	15	16 086	54	14	7,52	47 796	161	41	22
Plaisance	1102	1143	474	37	511	24	132	16 123	122	30	1,16	14	8 491	64	16	7,43	24 614	186	46	22
Ripon	1617	1877	764	236	1000	22	159	41 544	261	41	1,56	22	12 392	78	12	6,60	53 936	339	53	29
Saint-André-Avellin	3744	3983	1622	217	1839	93	456	54 593	120	28	1,09	14	28 309	62	15	7,11	82 902	182	43	21

Municipalité	Population	Population équivalente	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	Nombre d'u.o. Résidentielles	ICI	Tonnage	Coûts CT	Coût CT/tonne	Coût CT/u.o. résidentiel et ICI	Coût par porte/collecte	Coût CT/habitant *	Coûts TC	Coût TC/tonne	Coût TC/u.o. résidentielles et ICI	Coût TC/habitant *	Coûts CTTC	Coût CTTC/tonne	Coût CTTC/u.o. résidentielles et ICI	Coût CTTC/habitant*
Saint-Émile-de-Suffolk	480	673	272	175	447	12	55	17 924	326	39	1,50	27	3 748	68	8	5,57	21 672	394	47	32
Saint-Sixte	483	505	184	20	204	3	38	15 750	414	76	2,93	31	3 663	96	18	7,25	19 413	511	94	38
Thurso	2916	2916	1421	0	1421	46	264	67 782	257	46	1,78	23	21 954	83	15	7,53	89 736	340	61	31
Val-des-Bois	874	1301	550	388	938	41	134	32 472	242	33	1,28	25	6 739	50	7	5,18	39 211	293	40	30
<b>Total</b>	<b>23 961</b>	<b>29 654</b>	<b>11 902</b>	<b>5 174</b>	<b>17 076</b>	<b>662</b>	<b>2 900</b>	<b>818 810</b>	<b>282</b>	<b>46</b>	<b>2,18</b>	<b>28</b>	<b>181 808</b>	<b>63</b>	<b>10</b>	<b>6,13</b>	<b>1 000 618</b>	<b>345</b>	<b>56</b>	<b>34</b>

\* En fonction de la population équivalente

\*\* Les coûts pour cette municipalité sont de l'année 2023.

Source : Données du RCSM pour l'année 2019

**Tableau 61: Coûts de gestion des déchets par municipalité**

Municipalité	Population	Population équivalente	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	ICI	Tonnage	Coûts CT	Coût CT/tonne	Coût CT/u.o. résidentielle et ICI	Coût CT par porte/collecte	Coût CT/habitant	Coûts Élimination*	Coût Élimination/tonne	Coût Élimination/u.o. résidentielle et ICI	Coût Élimination/habitant	Coûts CT et Élimination	Coût CT et élimination/tonne	Coût CT et élimination/u.o.	Coût CT et élimination/habitant
Boileau	336	664	165	298	9	124	44 301	357	94	3,91	67	9 982	81	21	15	54 283	438	115	82
Bowman	670	953	463	257	16	350	37 824	108	51	1,66	40	28 175	81	38	30	65 999	189	90	69
Chénéville	768	857	414	81	46	388	nd	nd	nd	nd	nd	31 234	81	58	36	nd	nd	nd	nd
Duhamel	433	1348	233	832	29	400	39 478	99	36	1,39	28	32 200	81	29	24	71 678	179	66	53
Fassett	448	487	240	35	14	132	25 625	194	89	3,41	53	10 626	81	37	22	36 251	275	125	74
Lac-des-Plages	431	897	275	424	14	191	51 891	272	73	2,14	58	15 376	81	22	17	67 267	352	94	75
Lac-Simon	969	1921	794	865	33	549	41 414	79	24	0,94	22	44 195	81	26	23	85 609	156	51	45
Canton Lochaber	431	439	137	7	0	96	nd	nd	nd	nd	nd	7 728	81	52	18	nd	nd	nd	nd
Lochaber-Partie-Ouest	888	890	287	2	11	235	19 439	83	65	2,49	22	18 918	81	63	21	38 357	163	128	43
Mayo	665	823	263	144	4	174	42 184	242	103	2,85	51	14 007	81	34	17	56 191	323	137	68
Montebello	949	982	477	30	41	418	36 722	88	67	2,58	37	33 649	81	61	34	70 371	168	128	72
Montpellier	1012	1411	570	363	21	413	53 300	129	56	2,15	38	33 247	81	35	24	86 547	210	91	61
Mulgrave-et-Derry	359	797	185	398	9	155	52 650	340	89	2,12	66	12 478	81	21	16	65 128	420	110	82
Namur	571	673	286	93	19	230	nd	nd	nd	nd	nd	18 515	81	47	28	nd	nd	nd	nd

Municipalité	Population	Population équivalente	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	ICI	Tonnage	Coûts CT	Coût CT/tonne	Coût CT/u.o. résidentielle et ICI	Coût CT par porte/collecte	Coût CT/habitant	Coûts Élimination*	Coût Élimination/tonne	Coût Élimination/u.o. résidentielle et ICI	Coût Élimination/habitant	Coûts CT et Élimination	Coût CT et élimination/tonne	Coût CT et élimination/u.o.	Coût CT et élimination/habitant
Notre-Dame-de-Bonsecours	293	348	124	50	13	127	21 053	166	113	3,41	60	10 224	81	55	29	31 277	246	167	90
Notre-Dame-de-la-Paix	644	738	288	85	7	268	25 312	94	67	1,62	34	21 574	81	57	29	46 886	175	123	64
Notre-Dame-de-la-Salette**	786	889	367	94	70	384	27 550	72	52	2,73	31	34 675	90	65	39	62 225	162	117	70
Papineauville	2092	2139	1047	43	65	624	103 247	165	89	3,44	48	50 232	81	43	23	153 479	246	133	72
Plaisance	1102	1143	474	37	24	259	27 832	107	52	2,00	24	20 850	81	39	18	48 682	188	91	43
Ripon	1617	1877	764	236	22	488	66 771	137	65	1,81	36	39 284	81	38	21	106 055	217	104	57
Saint-André-Avellin	3744	3983	1622	217	93	1814	130 000	72	67	1,87	33	146 027	81	76	37	276 027	152	143	69
Saint-Émile-de-Suffolk	480	673	272	175	12	220	20 355	93	44	1,14	30	17 710	81	39	26	38 065	173	83	57
Saint-Sixte	483	505	184	20	3	158	23 993	152	116	3,22	48	12 719	81	61	25	36 712	232	177	73
Thurso	2916	2916	1421	0	46	1058	154 541	146	105	4,05	53	85 169	81	58	29	239 710	227	163	82
Val-des-Bois	874	1301	550	388	41	433	51 033	118	52	2,00	39	34 857	81	36	27	85 890	198	88	66
<b>Total</b>	<b>23 961</b>	<b>29 654</b>	<b>11 902</b>	<b>5 174</b>	<b>662</b>	<b>9 688</b>	<b>1 096 516</b>	<b>122</b>	<b>99</b>	<b>2,39</b>	<b>40</b>	<b>783 687</b>	<b>81</b>	<b>44</b>	<b>26</b>	<b>1 822 686</b>	<b>203</b>	<b>165</b>	<b>66</b>

\* Le coût d'élimination inclut la redevance exigible à l'élimination (23,51\$/tonne), mais exclut les taxes.

\*\* Coûts de l'année 2023.

Source : Données fournies par les municipalités et données d'élimination du MELCC pour l'année 2019

**ANNEXE C**  
**Résultats de l’outil d’inventaire**  
**des matières résiduelles pour le PGMR**

## Secteur Résidentiel - Résultats - Papineau

Version 2020

### MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 765 t	405 t	2 170 t
Métal	110 t	109 t	219 t
Plastique	277 t	531 t	808 t
Verre	463 t	167 t	630 t
<b>Total</b>	<b>2 615 t</b>	<b>1 212 t</b>	<b>3 826 t</b>

### MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	197 t	1 241 t	1 438 t
Résidus alimentaires	52 t	2 044 t	2 096 t
Autres résidus organiques	31 t	1 539 t	1 570 t
<b>Total</b>	<b>280 t</b>	<b>4 823 t</b>	<b>5 103 t</b>

### BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	524 t mh	0 t mh	524 t mh
<b>Total</b>	<b>524 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>524 t mh</b>

### VÉHICULES HORS D'USAGE (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	1 121 t	0 t	1 121 t

**TEXTILE**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Textiles</b>	79 t	287 t	366 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)</b>	0 t	401 t	401 t
↳ <i>Centre de tri</i>	0 t	391 t	391 t
↳ <i>Centre de valorisation des M.O.</i>	0 t	10 t	10 t
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)</b>	0 t	98 t	98 t
<b>Encombrants (Données de l'outil)</b>	515 t	128 t	643 t
↳ <i>Métalliques</i>	515 t	60 t	575 t
↳ <i>Non-métalliques</i>	0 t	68 t	68 t
<b>Total</b>	515 t	627 t	1 142 t

**RÉSIDUS ULTIMES**  
 (Données de l'outil)

	Éliminé
<b>Résidus ultimes</b>	54 t



## TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 765 t	405 t	2 170 t
Métal	110 t	109 t	219 t
Plastique	277 t	531 t	808 t
Verre	463 t	167 t	630 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	197 t	1 241 t	1 438 t
Résidus alimentaires	52 t	2 044 t	2 096 t
Autres résidus organiques	31 t	1 539 t	1 570 t
Véhicules hors d'usage	1 121 t	0 t	1 121 t
Textiles	79 t	287 t	366 t
Rejets des centres de tri	0 t	391 t	391 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	10 t	10 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	98 t	98 t
Encombrants métalliques	515 t	60 t	575 t
Encombrants non-métalliques	0 t	68 t	68 t
Résidus ultimes	0 t	54 t	54 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>4 610 t</b>	<b>7 003 t</b>	<b>11 613 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>4 340 t</b>	<b>6 934 t</b>	<b>11 273 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	524 t mh	0 t mh	524 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>524 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>524 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>822 t mh</b>	<b>1 153 t mh</b>	<b>1 975 t mh</b>

**Secteur ICI - Résultats - Résultats - Papineau** Version 2020

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	2 039 t	1 236 t	3 275 t
Métal	135 t	168 t	303 t
Plastique	135 t	603 t	738 t
Verre	92 t	235 t	327 t
<b>Total</b>	<b>2 401 t</b>	<b>2 242 t</b>	<b>4 643 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	1 947 t	64 t	2 012 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	1 781 t	1 781 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	189 t	189 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	1 317 t	1 317 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	274 t	274 t
<b>Total</b>	<b>1 947 t</b>	<b>1 845 t</b>	<b>3 792 t</b>

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	359 t	359 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	772 t	772 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>1 130 t</b>	<b>1 130 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES**  
 (Données de l'outil)

	<b>Éliminé</b>		
<b>Résidus ultimes</b>		156 t	
<b>TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI</b>			
	<b>Récupéré</b>	<b>Éliminé</b>	<b>Généré</b>
<b>Papier et Carton</b>	2 039 t	1 236 t	3 275 t
<b>Métal</b>	135 t	168 t	303 t
<b>Plastique</b>	135 t	603 t	738 t
<b>Verre</b>	92 t	235 t	327 t
<b>Industries de transformation agroalimentaire</b>	1 947 t	64 t	2 012 t
<b>Résidus verts (t)</b>	0 t	189 t	189 t
<b>Résidus alimentaires</b>	0 t	1 317 t	1 317 t
<b>Autres résidus organiques</b>	0 t	274 t	274 t
<b>Rejets du tri des matières recyclables des ICI</b>	0 t	359 t	359 t
<b>Rejets de la collecte des M.O. des ICI</b>	0 t	0 t	0 t
<b>Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)</b>	0 t	772 t	772 t
<b>Résidus ultimes</b>	0 t	156 t	156 t
<b>TOTAL</b>	<b>4 349 t</b>	<b>5 373 t</b>	<b>9 722 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>4 349 t</b>	<b>5 373 t</b>	<b>9 722 t</b>

## Secteur CRD - Résultats - Papineau

Version 2020

### RÉSIDUS DE CRD (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	6 544 t	404 t	6 948 t
<b>Non-agrégats :</b>	<b>1 606 t</b>	<b>1 923 t</b>	<b>3 529 t</b>
↳ <b>Bois de construction</b>	1 551 t	860 t	2 411 t
↳ <b>Gypse</b>	15 t	393 t	408 t
↳ <b>Bardeaux d'asphalte</b>	40 t	330 t	370 t
↳ <b>Autres</b>	0 t	340 t	340 t
<b>Total</b>	<b>8 150 t</b>	<b>2 327 t</b>	<b>10 477 t</b>

### TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégats</b>	6 544 t	404 t	6 948 t
<b>Gypse</b>	15 t	393 t	408 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	40 t	330 t	370 t
<b>Autres</b>	0 t	340 t	340 t
<b>Bois de construction</b>	1 551 t	860 t	2 411 t
<b>TOTAL</b>	<b>8 150 t</b>	<b>2 086 t</b>	<b>10 477 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>8 150 t</b>	<b>2 086 t</b>	<b>10 477 t</b>

## Résultats globaux - Papineau

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>PAPIER/CARTON</b>	3 804 t	1 640 t	5 444 t
<b>MÉTAL</b>	245 t	277 t	522 t
<b>PLASTIQUE</b>	412 t	1 134 t	1 546 t
<b>VERRE</b>	555 t	402 t	957 t
<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>	2 227 t	6 668 t	8 896 t
<b>RÉSIDUS DE CRD</b>	8 150 t	2 327 t	10 477 t
<b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	0 t	98 t	98 t
<b>AUTRES RÉSIDUS</b>	1 715 t	1 946 t	3 661 t
<b>RÉSIDUS ULTIMES</b>	0 t	210 t	210 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>17 109 t</b>	<b>14 703 t</b>	<b>31 811 t</b>
<b>BOUES MUNICIPALES</b>	524 t mh	0 t mh	524 t mh

### Calculateur contenants consignés - 2018-2019

#### Contenants consignés 2019

	Poids (t)	Taux par habitant (t/hab)	Total MRC
<b>VENTE</b>			
Aluminium	25 207	0,00299	71,7
Plastique	6 790	0,00081	19,3
Verre	34 508	0,00409	98,1
<b>Total</b>	<b>66 505</b>		<b>189,0</b>

	Poids (t)	Taux par habitant (t/hab)	Total MRC
<b>RÉCUPÉRATION</b>			
Aluminium	17 767	0,00211	50,5
Plastique	4 441	0,00053	12,6
Verre	20 499	0,00243	58,3
<b>Total</b>	<b>42 707</b>		<b>121,4</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

## Calculateur pneus - 2019

### Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage (t)
<b>Papineau</b>	25 023	122	2 090	-	27 235	<b>359,52</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>

**ANNEXE D**  
**Mesures et estimations budgétaires du plan d'action du**  
**projet de PGMR révisé**



N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)		
<b>ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA GMR EN PRIORISANT LES 3RV</b>																					
<b>Inciter les citoyens et les ICI à réduire la quantité de matières résiduelles générées et éliminées en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage, et ce, de façon à atteindre 525 kg/hab de déchets éliminés d'ici 2028</b>																					
1.1	<b>Adopter une politique de réduction à la source et de lutte au gaspillage alimentaire de façon à réduire l'élimination à 525 kg/hab de résidus d'ici 2028</b>	Encadrer la vente des produits à usage unique: sacs et bouteilles d'eau en plastique	- Nombre de règlements adoptés par les municipalités - Nombre de catégories de produits à usage unique interdits sur le territoire	●	●		●						●	●	●	◊	2023	7	45 100 \$	6 500 \$	
		Offrir à prix réduit au moins deux produits réutilisables ou écologiques (couches lavables, produits d'hygiène durables)	- Nombre de subventions des couches lavables octroyées (par municipalité) - Nombre de subventions des produits d'hygiène féminine octroyées (par municipalité) - Nombre de municipalités qui offrent la subvention	●			●	●						●		◊		2023	7	140 000 \$	20 000 \$
		Maintenir les subventions à l'achat de composteurs domestiques	- Nombre de municipalités qui offrent la subvention à l'achat des composteurs - Nombre de subventions octroyées	●			●	●						●		◊		2023	7	168 000 \$	24 000 \$
		Encourager et promouvoir la récupération et la redistribution d'aliments consommables auprès des donateurs potentiels	- Nombre d'activités visant à faire connaître la mise en valeur des surplus d'aliments consommables - Nombre de supermarchés, de restaurants ou d'autres ICI participant à la redistribution - Quantité d'aliments récupérés et redistribués au sein de la communauté	●	●		●	●						●		◊	●	2023	7	9 100 \$	1 300 \$
1.2	<b>Appliquer une vision écoresponsable aux pratiques de la MRC et des municipalités</b>	Favoriser l'utilisation des produits réutilisables et interdire l'utilisation des produits à usage unique non recyclables et non compostables dans les bureaux de la MRC et des municipalités	- Nombre de municipalités qui interdisent la distribution de bouteilles d'eau jetables - Nombre d'édifices municipaux disposant de vaisselle réutilisable - Nombre de fontaines à eau installées dans les édifices municipaux	●	●		●	●	●				●	●	◊		2024	6	134 500 \$	22 500 \$	
		Bonifier la politique d'achat et d'approvisionnement responsable	- Identification des critères environnementaux dans la grille de sélection des produits et services - Nombre de devis municipaux incluant des dispositions d'approvisionnement responsable	●	●		●						●	●	●	◊		2026	4	17 600 \$	4 400 \$

N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)	
			- Nombre de municipalités ayant une politique d'achat responsable																	
		Élaborer ou adapter un guide des événements écoresponsables	- Nombre de consultations / téléchargements du guide en ligne - Nombre d'interventions de sensibilisation et d'accompagnement de la MRC et des municipalités - Nombre de prêts d'îlots de récupération et d'articles réutilisables	●	●		●	●	●		●		●	◊		2023	7	30 900 \$	4 500 \$	
1.3	Développer une stratégie de réemploi pour l'ensemble du territoire	Identifier les gisements récupérables par le réemploi	- Présentation du gisement potentiel	●	●	●	●			●			◊	●		2024	1	15 000 \$	15 000 \$	
		Documenter et faire connaître les services offerts en réemploi sur le territoire	- Publication du répertoire à jour des organismes de réemploi - Nombre de consultations/téléchargements du répertoire	●	●	●	●	●			●			◊	●		2024	6	5 900 \$	1 000 \$
		Promouvoir les activités de réemploi sur le territoire	- Nombre de publications concernant des activités de réemploi sur les sites Internet de la MRC et des municipalités, les médias sociaux et les médias traditionnels	●	●	●	●	●			●			◊	●		2025	5	21 700 \$	4 300 \$
		Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation (ex. Réparathon) des petits électroménagers, petits moteurs, mobilier, etc.	- Nombre d'ateliers de réparation sur le territoire - Nombre d'articles mis en valeur - Nombre de participants aux ateliers	●		●	●	●	●					◊	●		2025	5	200 000 \$	40 000 \$
		Offrir un soutien financier et logistique pour améliorer la prestation de services en réemploi	- Nombre d'organismes en réemploi soutenus financièrement - Nombre de services fournis aux organismes en réemploi (locaux, équipement, etc.)	●	●	●	●		●		●			●	◊		2025	5	50 000 \$	10 000 \$
		Privilégier les modes de gestion qui favorisent le réemploi et la valorisation (collecte en camion cube, collecte spéciale, collecte sur appel, apport volontaire)	- Nombre de municipalités ayant une collecte dédiée des articles valorisables (encombrants, articles de sports, jouets, etc.) - Quantité d'articles valorisables récupérés par les collectes dédiées ou l'apport volontaire	●	●		●		●				●	●	◊		2023	5	300 000 \$	60 000 \$
<b>Sous total - Orientation 1</b>																	<b>1 137 800 \$</b>	<b>213 500 \$</b>		

N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)		
<b>ORIENTATION 2 : ASSURER LE SUIVI DE L'APPLICATION DU PGMR ET ACCOMPAGNER LES GÉNÉRATEURS</b>																					
<b>Effectuer la reddition des comptes auprès des acteurs concernés</b>																					
2.1	<b>Établir un protocole de collecte des données en GMR auprès des municipalités afin d'évaluer la performance et de faciliter le suivi</b>	Développer un formulaire simple pour recueillir annuellement les données quantitatives auprès des municipalités locales	- Distribution du formulaire de collecte des données municipales en GMR - Nombre de municipalités qui complètent le formulaire chaque année - Accès des responsables GMR à un registre à jour des données lors de la révision ou de la mise en œuvre du PGMR	•	•	•									◊	•	2023	7	6 700	1 000	
		Produire et diffuser le bilan annuel en GMR	- Publication du bilan annuel GMR de la MRC - Nombre d'activités de diffusion du bilan annuel auprès des municipalités et des citoyens	•	•	•										◊	•	2024	6	18 000	3 000
2.2	<b>Réaliser le suivi de l'avancement du PGMR et diffuser les résultats tout en impliquant les acteurs du milieu</b>	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	- Nombres de parutions dans les médias traditionnels, sur les réseaux sociaux et les sites internet	•	•	•		•							◊	•	2024	6	11 400	1 900	
		Tenir des rencontres de suivi avec le comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR et proposer, s'il y a lieu, des solutions pour améliorer la mise en œuvre	- Nombre de rencontres tenues et taux de participation	•	•											◊	•	2023	7	22 400	3 200
		Créer des tables de travail pour les projets spéciaux en gestion des matières résiduelles	- Nombre de tables de travail organisées à l'année - Nombre de projets spéciaux en GMR traités (scolaires, de réduction de l'élimination, etc.) - Taux de participation aux rencontres de travail	•	•											◊	•	2024	6	22 200	3 700
		Animer des journées thématiques avec les responsables municipaux sur le PGMR et son avancement	- Nombre de journées thématiques tenues à l'année	•	•	•		•								◊	•	2023	7	129 500	18 500
		Organiser des ateliers de travail sur les opportunités de mutualisation des services et de symbiose industrielle	- Nombre d'ateliers de travail organisés à l'année - Nombre de participants aux événements de réseautage et de maillage - Nombre de nouvelles symbioses sur le territoire	•	•	•		•							◊	•	2023	7	38 500	5 500	

N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)		PÉRIODE		BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)		
2.3	Développer un programme éducatif à la GMR sur le territoire	Produire des outils de communication communs à l'échelle de la MRC en gestion des matières organiques	- Nombre de trousse d'ISÉ mis à disposition des municipalités concernant l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique - Nombre de municipalités utilisant la trousse	●	●			●						◊	●		2024	6	42 000	7 000	
		Faire connaître les outils de bonnes pratiques de tri (ex. l'application « Ça va où? » et la Charte des matières recyclables)	- Production d'une fiche synthétique sur les pratiques du tri - Publication de fiches conviviales sur les matières acceptées ou refusées - Nombres d'événements de diffusion des outils, trucs et astuces en tri à la source	●	●		●	●							◊	●		2023	7	13 300	1 900
		Poursuivre la diffusion des capsules municipales informatives destinées au secteur résidentiel et aux ICI	- Nombre de diffusions des capsules informatives destinées au résidentiel et aux ICI	●	●			●							◊	●		2023	7	10 500	1 500
		Développer et soutenir les projets scolaires en GMR (tri, compostage, gaspillage alimentaire) : ateliers/formations dans les écoles et CPE	- Nombre de projets GMR soutenus dans les établissements - Nombre de formations ou d'ateliers réalisés dans les établissements	●	●		●	●							◊			2024	6	60 000	10 000
		Organiser les visites guidées des installations de GMR (établissements scolaires, citoyens)	- Nombre de visites annuelles des installations de GMR - Nombre de participants par an	●	●			●							◊	●		2025	5	20 000	4 000
2.4	Maintenir une veille informationnelle concernant la GMR	Mettre sur pieds une patrouille verte (sensibilisation sur le terrain) qui rencontre les différents générateurs (citoyens, ICI, CRD)	- Nombre de patrouilleurs embauchés - Nombre d'interventions des agents de la patrouille verte	●	●	●		●						●	◊		2023	7	280 000	40 000	
		Obtenir l'information concernant les nouvelles et les développements en GMR	- Nombre de participations à des conférences, des webinaires, formations ou des ateliers - Nombre d'abonnements à des infolettres	●	●	●		●							◊	●	●	2023	7	28 700	4 100
<b>Sous total - Orientation 2</b>																<b>703 200</b>	<b>105 300</b>				

N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET					
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)					
<b>ORIENTATION 3 : HARMONISER ET BONIFIER LES PRATIQUES MUNICIPALES EN GMR</b>																								
<b>Améliorer l'efficacité et l'efficience des services de GMR</b>																								
3.1	<b>Mettre à jour et harmoniser la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles de façon à contribuer à la récupération des 75% des matières recyclables d'ici 2026 conformément à l'entente avec l'OGD des matières recyclables</b>	Proposer un règlement modèle cohérent avec les objectifs du PGMR à l'intention des municipalités	- Proposition de règlement modèle aux municipalités (MRC) - Nombre de municipalités ayant adopté ou mis à jour leur règlement	●	●												●	●	◊	2024	6	22 200	3 700	
		Interdire les résidus verts, les matières recyclables, les encombrants, les résidus de CRD et les RDD dans la collecte des déchets	- Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant le dépôt de ces matières dans le bac à déchets - Taux de ces matières dans le bac à déchets - Nombre d'interventions réalisées auprès de citoyens ou d'ICI fautifs	●	●		●					●	●	●					●	◊	2025	5	-	-
		Obliger les gestionnaires d'immeubles multilogements et les ICI à prévoir des espaces suffisants pour la récupération des matières recyclables et organiques	- Nombre de règlement municipaux ayant une disposition obligeant la création d'un espace dédié à la récupération dans les nouveaux multilogements et les ICI - Diffusion de l'information aux gestionnaires d'immeubles et aux ICI - Taux de conformité des nouveaux multilogements et des ICI	●	●		●					●	●	◊	●						2025	5	12 100	2 400
3.2	<b>Harmoniser les contrats et les devis des services en GMR conformément à l'entente avec l'OGD des matières recyclables</b>	Étudier la faisabilité, pour les municipalités, d'avoir des devis ou des contrats communs concernant la collecte et le transport des déchets, des encombrants, des matières recyclables et des matières organiques	- Publication des résultats de l'étude sur l'harmonisation des collectes des matières résiduelles à l'échelle de la MRC - Nombre de municipalités regroupant leurs services de collecte	●	●	●				●								◊	2026	4	53 400	13 400		

N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)		PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)	
3.3	Établir une stratégie régionale de gestion des débris après sinistre	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	- Résultats du portrait	●	●	●						●		●	◊	●	2023	1	10 000	10 000
		Produire un plan de gestion des débris après sinistre	- Publication du plan de gestion des débris	●	●	●	●	●	●		●			◊	●	●	2024	1	5 000	5 000
		Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	- Diffusion du guide de gestion des matières après-sinistre	●	●	●		●	●					◊	●	●	2024	1	5 000	5 000
		Produire des outils d'ISÉ (guide de gestion, brochure informative, etc.)	- Nombre de fiches informatives produites et diffusées - Nombre d'interventions de sensibilisation réalisées (capsules audio, réseaux sociaux, etc.) - Accès public aux documents produits - Formation offerte/an	●	●	●		●						◊	●	●	2025	5	18 500	3 700
<b>Sous total - Orientation 3</b>																	<b>126 200</b>	<b>43 200</b>		

N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)		
<b>ORIENTATION 4 : OPTIMISER LES SERVICES EN GMR</b>																					
<b>Améliorer l'accessibilité aux installations et bonifier les services de GMR offerts, notamment afin d'atteindre 60% de recyclage des matières organiques putrescibles d'ici 2028.</b>																					
4.1	<b>Mettre en œuvre la Stratégie de valorisation de la matière organique (MO) de façon à recycler 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2028</b>	Optimiser la collecte en bacs bruns dans les municipalités concernées	- Nombre d'U.O. desservies - Quantités des MO collectées en bacs bruns - Taux de participation des citoyens - Nombre de municipalités ayant regroupé leurs collectes de MO	●			●		●					●	◊		2025	5	250 000	50 000	
		Planter le compostage domestique ou communautaire dans les municipalités et les secteurs non-desservis par la collecte en bacs bruns	- Nombre de composteurs distribués - Taux de participation des citoyens (visites de courtoisie, sondage, etc.)	●			●		●						●	◊		2023	7	590 800	84 400
		Recycler les boues de stations d'épuration des eaux usées en épandage agricole si leur qualité le permet	- Quantité de boues récupérées/éliminées - Taux de récupération	●	●		●		●		●	●				◊		2023	7	200 000 \$	28 600
		Maintenir le recyclage de 100% des boues de fosses septiques tout en encourageant les municipalités concernées à gérer les vidanges de fosses septiques	- Nombre de municipalités encadrant la vidange de fosses septiques - Quantité de boues récupérées/éliminées - Taux de récupération	●			●	●	●		●	●				◊		2023	7	100 000 \$	14 300
4.2	<b>Optimiser les services offerts par les écocentres de façon à récupérer 70% des résidus de CRD non agrégats d'ici 2028</b>	Bonifier et optimiser les services offerts par les écocentres et les installations complémentaires : horaire d'ouverture, matières acceptées, points de dépôts de proximité, écocentres mobiles, etc	- Résultats de l'évaluation de la performance actuelle des écocentres et des installations complémentaires - Modifications apportées aux services offerts (horaires, matières, etc.) - Nombre de visites des écocentres	●	●	●	●		●				●	◊	●		2024	5	29 800	6 000	



N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (•)		PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)
4.3	<b>Développer une option à long terme de gestion des résidus ultimes</b>	Envisager, de concert avec les MRC de l'Outaouais ou non, l'élaboration d'un scénario viable de gestion des résidus ultimes à long terme	- Localisation et capacité du lieu d'élimination envisagé - Technologie retenue et taux de valorisation énergétique prévu	•	•	•			•	•	•		◊	•	•	2023	7	31 100	4 400
		Sélectionner un lieu d'élimination pouvant recevoir les déchets des municipalités à moyen terme (2026-2031) (LET de Lachute ou un autre lieu d'élimination)	- Nombre de lieux d'élimination pouvant accueillir les déchets de la MRC et situés à une distance raisonnable - Réalisation d'une analyse coûts/bénéfices afin de comparer les lieux d'élimination	•	•	•			•		•			◊	•		2024	1	15 000
<b>Sous total - Orientation 4</b>																<b>1 216 700</b>	<b>202 700</b>		



N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)		
<b>ORIENTATION 5 : AMÉLIORER LE NIVEAU DE CONNAISSANCES ET LA PERFORMANCE DES SECTEURS ICI ET CRD</b>																					
<b>Accroître la performance des citoyens et des ICI tout en recyclant 70% des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028</b>																					
5.1	<b>Améliorer la performance en récupération des matières résiduelles des ICI</b>	Effectuer une caractérisation des matières résiduelles générées par les ICI	- Résultats de la caractérisation		●									◊	●		2024	1	35 000	35 000	
		Évaluer la possibilité de mettre en place une tarification incitative	- Résultats de l'évaluation - Nombre d'ICI assujettis à la tarification incitative		●		●				●	●	●		●	◊		2025	5	35 000	7 000
		Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRECUP	- Nombre de points de dépôt dans la MRC - Nombre de collectes effectuées par agriRECUP		●		●		●						◊	●	●	2023	7	14 800	2 200
5.2	<b>Promouvoir les pratiques d'économie circulaire sur le territoire</b>	Diffuser les initiatives et les cas à succès en symbioses industrielles	- Nombre de parutions dans les bulletins municipaux, les réseaux sociaux ainsi que les sites internet des municipalités et de la MRC - Nombre d'événements visant à regrouper des ICI intéressés par l'économie circulaire		●			●						◊	●		2024	6	90 000	15 000	
5.3	<b>Acquérir des connaissances sur le flux des résidus de CRD générés par les citoyens et les ICI sur le territoire</b>	Brosser le portrait des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC	- Publication du portrait des résidus de CRD générés sur le territoire	●	●	●								◊	●		2024	2	40 000	20 000	
		Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD	- Diffusion des résultats de l'étude de caractérisation menées aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD desservant le territoire de la MRC				●								◊	●		2025	1	40 000	40 000
		Identifier des débouchés potentiels pour les résidus de CRD problématiques	- Identification des résidus dont les taux de récupération sont faibles (ex.: gypse, bardeaux, etc.) - Nombre de récupérateurs potentiels identifiés pour les résidus de CRD - Publication d'un répertoire des récupérateurs de résidus de CRD	●	●	●	●	●								◊	●		2026	4	18 500

N°	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE							RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)		PÉRIODE		BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (\$)	Coût annuel (\$)		
5.4	<b>Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération</b>	Fournir de l'information sur les possibilités et les avantages de la récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis de bâtir	- Publication du dépliant informatif à jour - Nombre de municipalités diffusant le dépliant lors de l'émission des permis	●	●	●	●	●							●	◊		2023	7	10 700	1 500
		Proposer un incitatif financier associé à l'émission d'un permis (ex.: dépôt remboursable exigé par la municipalité de Duhamel)	- Identification du montant du dépôt remboursable à l'émission du permis, selon la nature et l'ampleur des projets - Publication des sommes perçues lors de l'émission des permis et des montants remboursés - Quantité de résidus de CRD récupérés par les projets faisant l'objet d'un permis	●	●	●	●				●	●	●	●		●	◊		2024	6	113 500
<b>Sous total - Orientation 5</b>																<b>397 500</b>	<b>144 200</b>				

**ANNEXE E**  
**Synthèse des coûts des mesures**  
**du plan d'action du projet de PGMR révisé**

MRC DE PAPINEAU  
 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

N°	Mesures	Moyens de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>ESTIMATION DES DÉPENSES — MRC</b>											
1.1	Adopter une politique de réduction à la source et de lutte au gaspillage alimentaire de façon à réduire l'élimination à 525 kg/hab de résidus d'ici 2028	Encadrer la vente des produits à usage unique: sacs et bouteilles d'eau en plastique	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	45 100 \$	
		Offrir à prix réduit au moins deux produits réutilisables ou écologiques (couches lavables, produits d'hygiène durables)	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
		Maintenir les subventions à l'achat de composteurs domestiques	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	168 000 \$
		Encourager et promouvoir la récupération et la redistribution d'aliments consommables auprès des donateurs potentiels	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	9 100 \$
1.2	Appliquer une vision écoresponsable aux pratiques de la MRC et des municipalités	Favoriser l'utilisation de produits réutilisables et interdire l'utilisation des produits à usage unique non recyclables et non compostables dans les bureaux de la MRC et des municipalités	- \$	22 500 \$	22 500 \$	22 500 \$	22 500 \$	22 500 \$	22 500 \$	22 500 \$	134 500 \$
		Opter pour une politique d'achat et d'approvisionnement responsable	- \$	- \$	- \$	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	17 600 \$
		Élaborer ou adapter un guide des événements écoresponsables	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	30 900 \$
1.3	Développer une stratégie de réemploi pour l'ensemble du territoire	Identifier les gisements récupérables par le réemploi	- \$	15 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	15 000 \$
		Documenter et faire connaître les services offerts en réemploi sur le territoire	- \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	5 900 \$
		Promouvoir les activités de réemploi sur le territoire	- \$	- \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	21 700 \$
		Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation (ex. Réparothon) des petits électroménagers, petits moteurs, mobilier, etc.	- \$	- \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	200 000 \$
		Offrir un soutien financier et logistique pour améliorer la prestation de services en réemploi	- \$	- \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$
		Privilégier les modes de gestion qui favorisent le réemploi et la valorisation (collecte en	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	- \$	- \$	300 000 \$



N°	Mesures	Moyens de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
2.3	Développer un programme éducatif à la GMR sur le territoire	Produire des outils de communication communs à l'échelle de la MRC en gestion des matières organiques	- \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	42 000 \$
		Faire connaître les outils de bonnes pratiques de tri (ex. l'application « Ça va où? » et la Charte des matières recyclables)	- \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	13 300 \$
		Poursuivre la diffusion des capsules municipales informatives destinées au secteur résidentiel et aux ICI	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 500 \$
		Développer et soutenir les projets scolaires en GMR (tri, compostage, gaspillage alimentaire) : ateliers/formations dans les écoles et CPE	- \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	60 000 \$
		Organiser les visites guidées des installations de GMR (établissements scolaires, citoyens)	- \$	- \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	20 000 \$
2.4	Maintenir une veille informationnelle concernant la GMR	Mettre sur pieds une patrouille verte (sensibilisation sur le terrain) qui rencontre les différents générateurs (citoyens, ICI, CRD)	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	280 000 \$
		Obtenir l'information concernant les nouvelles et les développements en GMR	4 100 \$	4 100 \$	4 100 \$	4 100 \$	4 100 \$	4 100 \$	4 100 \$	28 700 \$
3.1	Mettre à jour et harmoniser la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles de façon à contribuer à la récupération des 75% des matières recyclables d'ici 2026 conformément à l'entente avec l'OGD des matières recyclables	Proposer un règlement modèle cohérent avec les objectifs du PGMR à l'intention des municipalités	- \$	3 700 \$	3 700 \$	3 700 \$	3 700 \$	3 700 \$	3 700 \$	22 200 \$
		Interdire les résidus verts, les matières recyclables, les encombrants, les résidus de CRD et les RDD dans la collecte des déchets	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
		Obliger les gestionnaires d'immeubles multilogements et les ICI à prévoir des espaces suffisants pour la récupération des matières recyclables et organiques	- \$	- \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$
3.2	Harmoniser les contrats et les devis des services en GMR conformément à l'entente avec l'OGD des matières	Étudier la faisabilité, pour les municipalités, d'avoir des devis ou des contrats communs concernant la collecte et le transport des déchets, des encombrants, des matières recyclables et des matières organiques	- \$	- \$	- \$	13 400 \$	13 400 \$	13 400 \$	13 400 \$	53 400 \$



N°	Mesures	Moyens de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
5.1	Améliorer la performance en récupération des matières résiduelles des ICI	Effectuer une caractérisation des matières résiduelles générées par les ICI	- \$	35 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	35 000 \$
		Évaluer la possibilité de mettre en place une tarification incitative	- \$	- \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	35 000 \$
		Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	14 800 \$
5.2	Promouvoir les pratiques d'économie circulaire sur le territoire	Diffuser les initiatives et les cas à succès en symbioses industrielles	- \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	90 000 \$
5.3	Acquérir des connaissances sur le flux des résidus de CRD générés par les citoyens et les ICI sur le territoire	Brosser le portrait des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC	- \$	20 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	40 000 \$
		Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD	- \$	- \$	40 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	40 000 \$
		Identifier des débouchés potentiels pour les résidus de CRD problématiques	- \$	- \$	- \$	4 600 \$	4 600 \$	4 600 \$	4 600 \$	18 500 \$
5.4	Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération	Fournir de l'information sur les possibilités et les avantages de la récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis de bâtir	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 700 \$
		Proposer un incitatif financier associé à l'émission d'un permis (ex.: dépôt remboursable exigé par la municipalité de Duhamel)	- \$	18 900 \$	18 900 \$	18 900 \$	18 900 \$	18 900 \$	18 900 \$	113 500 \$
<b>SOUS-TOTAL DES DÉPENSES MRC</b>			<b>357 000 \$</b>	<b>521 600 \$</b>	<b>623 000 \$</b>	<b>600 400 \$</b>	<b>585 400 \$</b>	<b>525 400 \$</b>	<b>519 400 \$</b>	<b>3 581 400 \$</b>